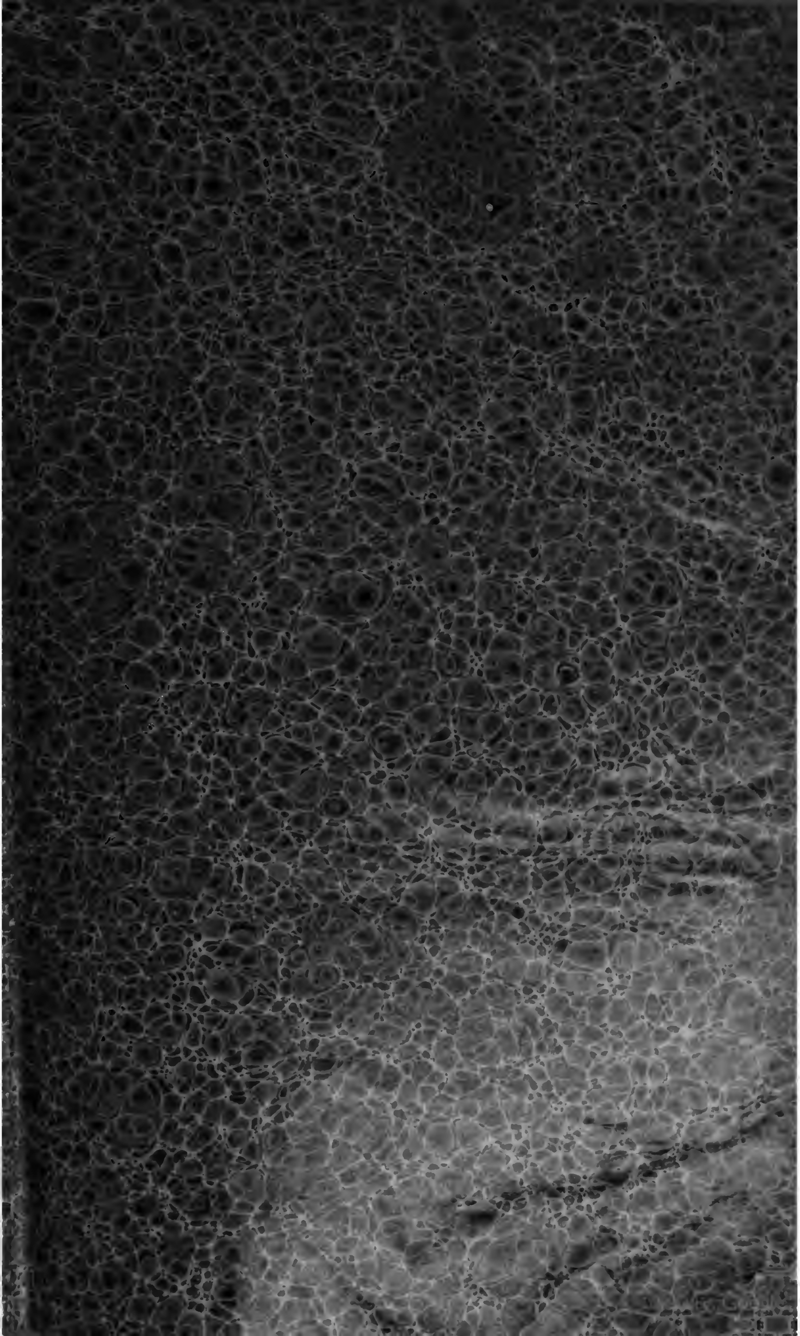





UNI
GENT



HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE LA NORMANDIE.





PHILIPPE AUGUSTE.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE

LA NORMANDIE

PAR

PHILIPPE-AUGUSTE

EN 1204;

PAR A. POIGNANT.

> *Magis famâ quam vi stant Regum res.*
> TACITE.
>
> La puissance des Rois s'affermit plus par l'opinion que par la force.



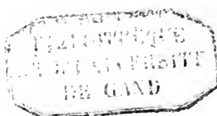
PARIS.

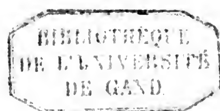
SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 66.

—

MDCCCLIV





PRÉFACE.



Retracer les vicissitudes de la lutte qui, dans les premières années du treizième siècle, a eu lieu entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Normandie, et étudier comment s'est opérée la réunion définitive de cette belle et riche province à la France, tel est l'objet de cet ouvrage.

Il n'est aucune époque de nos annales qui présente plus d'intérêt par l'importance des résultats, la haute position et l'habileté des chefs engagés dans cette lutte décisive, le dévouement et l'intrépidité des soldats.

La conquête de la Normandie amena, par l'éclat qu'elle jeta sur les armes de Philippe-

Auguste, par l'affaiblissement et la déconsidération qui en résultèrent pour le roi Jean, la conquête du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou.

La faute de Louis VII fut ainsi presque entièrement réparée; et la France, à laquelle Philippe-Auguste ajouta également la Picardie, l'Auvergne et l'Artois, redevint un corps compacte et homogène, capable de lutter sans désavantage contre les plus fortes puissances de l'Europe.

Notre intention n'est pas de retracer toutes les conquêtes de Philippe-Auguste, le cadre serait beaucoup trop étendu, et nous manquerions des éléments nécessaires pour le remplir d'une manière complète. Nous nous bornerons donc aux faits qui concernent la Normandie. La plupart de ceux que nous allons retracer ont déjà été rapportés par les historiens de France et d'Angleterre, et, entre autres, par Daniel, Anquetil, Hume, Rapin-Thoyras, Capefigue, etc., etc.; mais

leurs ouvrages laissent à désirer. Ces historiens ne s'attachent en général qu'aux faits principaux : ils négligent les faits accessoires et secondaires, qui sont cependant le complément indispensable des autres, en ce qu'ils en donnent presque toujours le motif et l'explication.

Nous avons dû alors puiser à des sources plus sûres. Nous avons compulsé les chroniqueurs du moyen âge, avec un intérêt qui s'est augmenté à mesure que nous creusions dans cette mine féconde.

Ces chroniqueurs, n'écrivant souvent que pour occuper les longues soirées qu'ils passaient au fond de leurs châteaux ou dans les solitudes des cloîtres, n'avaient point de raison de déguiser la vérité. Ils disaient tout ce qu'ils avaient vu, tout ce qu'ils savaient; tandis que les historiens, plus sérieux, écrivant pour être lus par leurs contemporains, consultaient trop souvent, avant de prendre la plume, les affections et les antipathies de

ceux auxquels ils s'adressaient. Plus ils savaient leurs lecteurs chatouilleux sur l'honneur national et toujours disposés à voir leur nation supérieure, en tout et partout, à la nation rivale, plus ils se gardaient de heurter ces sentiments peut-être respectables. Aussi lisez les historiens anglais ; ils sont toujours prêts à pallier, sinon à excuser entièrement, les fautes des hommes célèbres de leur nation ; de même les historiens français sont souvent beaucoup trop indulgents pour leurs compatriotes.

La vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, voilà ce qu'on doit demander à l'historien avec la même sévérité que la loi l'exige du témoin, et ce qui ne se rencontre pas toujours sous la plume des historiens français et anglais. Qu'on ne s'étonne donc pas de notre préférence pour les chroniqueurs, dont l'incontestable mérite est la véracité. Leur style n'est pas très-châtié. Leurs récits sont diffus, présentés sans beaucoup d'ordre et

de clarté. Néanmoins on peut, sans trop de difficulté, démêler la vérité sous son enveloppe plus ou moins grossière, et trouver, comme Virgile, des perles cachées dans le fumier d'Ennius. Ce travail est long et fatigant, mais c'est aussi le seul moyen d'arriver à la connaissance exacte des faits, et de réussir à retracer fidèlement la physionomie d'une époque.

Nous ne prétendons pas avoir toujours réussi. Ce serait une présomption mal fondée. Nous voulons seulement qu'on sache de quelle manière nous avons compris notre travail et sous quelle inspiration nous avons écrit.

Nous avons blâmé la partialité des historiens français et anglais; mais comment qualifierons-nous le tort qu'ont fait à la vérité les romanciers prétendus historiques? Ces auteurs (nous voulons parler surtout de Walter Scott, le plus illustre d'entre eux), doués d'une brillante imagination, d'un vé-

ritable talent, prennent dans l'histoire de grands noms, des époques fameuses qui sont déjà pour eux un gage de succès à cause de l'intérêt qui s'y attache naturellement. Ils accommodent ensuite les faits à leur guise, de manière à flatter le goût de leurs lecteurs, et à procurer à leurs libraires le plus grand débit possible de leurs ouvrages, sans s'embarrasser le moins du monde de l'exactitude historique. Ils exaltent ainsi des hommes médiocres et en rapetissent de véritablement grands[1].

Nous ne saurions nous élever assez contre ces indignes transformations qui tendent à

[1] Voici un exemple de la manière dont les romanciers travestissent l'histoire : Dans *Richard en Palestine*, Walter Scott, après avoir imputé au marquis de Montferrat des actions déshonorantes, qui n'ont jamais existé que dans son imagination, le fait mourir en Palestine de la main du Grand Maître des Templiers. Ainsi Walter Scott, de son autorité privée, fait du marquis de Montferrat un misérable, et du Grand Maître un assassin. L'histoire nous apprend que le marquis de Montferrat, ambitieux, mais brave guerrier, fut tué à Tyr par deux Arabes fanatiques, alors qu'il disputait à Guy de Lusignan la couronne de Jérusalem.

dénaturer l'histoire, et que nous ne qualifierons pas trop sévèrement en les traitant de *faux historiques*.

Les romanciers devraient avoir assez de pudeur pour respecter certains noms, certains caractères, qui ne peuvent figurer dignement que dans des ouvrages sérieux.

Il est bien temps que l'histoire, en rentrant dans ses droits, reprenne aussi sa sévérité et son exactitude habituelles.



HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE LA NORMANDIE.



CHAPITRE I

(SERVANT D'INTRODUCTION).

Établissement des Normands dans la Neustrie occidentale.
Les rois d'Angleterre vassaux des rois de France.

Les Francs étaient originaires de cette partie de la Germanie, bornée par l'Océan Germanique, le Weser et le Rhin, et occupée aujourd'hui par la Westphalie, la Hesse et la Franconie.

Ils vinrent dans les Gaules en 481, sous la conduite de Clovis Ier, qui fut le véritable fondateur de la dynastie dite des Mérowingiens. La

bataille de Soissons, gagnée contre Syagrius, fils d'Ægidius, qui tenait sous son obéissance les provinces situées entre la Loire et la Somme, leur livra toute la Gaule Romaine.

Après la mort de Clovis, arrivée à Paris, au palais des Thermes, le 27 novembre de l'an 511, ses États furent partagés entre ses quatre fils, que les tribus franques reconnurent pour rois.

Ces États comprenaient : l'ancien pays des Francs au-delà du Rhin jusqu'au Weser ; tout le territoire enclavé entre le Rhin, l'Océan, la Garonne et l'Adour, et généralement toute la France moderne, moins une partie du Languedoc et de la Provence, et la Bretagne, connue alors sous le nom d'Armorique.

La province qui reçut depuis le nom de Normandie, n'était qu'une partie du royaume de Neustrie ou de Paris, qui lui-même formait une des quatre grandes divisions des États de Clovis. Ce royaume échut à Childebert. Il comprenait la portion des Gaules située entre la Meuse, la Loire et l'Océan, et était soumis aux lois et usages

que les Francs avaient apportés avec eux dans la Gaule [1].

Sous les successeurs de Childebert, c'est-à-dire jusqu'en 752, époque de l'avénement de Pépin au trône de France, la Normandie continua à faire partie du royaume de Neustrie.

Elle fut fondue dans le grand empire de Charlemagne, qui réunit sous sa domination, de 772 à 814, toutes les conquêtes de Clovis et celles qu'il y ajouta lui-même en Allemagne, en Italie et en Espagne. Alors, par la force même des événements, Paris, qui se trouvait presqu'à une des extrémités de l'empire, cessa d'être la capitale de la France, et Charlemagne transféra sa résidence à Aix-la-Chapelle, qui se trouvait plus au centre de ses vastes États.

Cette immense succession fut recueillie par son fils Louis le Débonnaire, qui laissa lui-même trois fils : Lothaire, Louis le Germanique, Charles le Chauve et un petit fils, Pépin II.

D'après les volontés manifestées par le dernier empereur, la Gaule devait appartenir à Charles

[1] Voir la note A.

le Chauve; mais Lothaire, qui avait reçu de Louis le Débonnaire la couronne et le titre d'empereur, voulut que ses frères et son neveu reconnussent sa suprématie. Il rallia à sa cause son neveu Pépin, en consentant à lui abandonner le royaume d'Aquitaine; ses deux frères se disposèrent à combattre ses prétentions par la force des armes.

De part et d'autre, de nombreuses armées furent levées. Elles se rencontrèrent à Fontenay, ou Fontanet, près d'Auxerre, le 25 juin 841, pour vider moins sans doute une querelle de famille qu'une querelle de nationalité. Chacun des chefs, en effet, avait plus particulièrement sous ses ordres, savoir : Louis le Germanique les Allemands, Lothaire les Francs, Charles le Chauve les Gaulois, et Pépin les Aquitains ou Visigoths.

La victoire fut disputée avec acharnement. C'est une des plus sanglantes batailles dont fasse mention l'histoire du moyen âge. Il y périt une quantité considérable de chefs, de seigneurs et de nobles. Le nombre des morts s'éleva à plus

de cent mille. L'empereur Lothaire fut vaincu et obligé d'abandonner le champ de bataille ; mais ses frères, épuisés par leur victoire même, loin de songer à le poursuivre, se retirèrent derrière la Seine.

Il résulta de la bataille de Fontenay une conséquence importante que l'histoire doit recueillir avec soin. L'élite de la population disparut dans cette bataille. C'en était la partie la plus active, mais aussi la plus indocile. Les deux nations franque et gauloise, privées des éléments qui entretenaient principalement la division entre elles, se trouvèrent par cela même rapprochées, et bientôt après ne formèrent plus qu'une seule nation, sans que désormais il apparût aucune différence soit dans leurs lois, soit dans leurs coutumes.

Deux ans après la bataille de Fontenay, et grâce à l'entremise de plusieurs évêques qui avaient horreur de tant de sang inutilement versé, un traité intervint entre les trois frères. Un nouveau partage des États de Charlemagne eut lieu à Verdun. Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de l'Escaut, de

la Saône et du Rhône fut abandonnée à Charles le Chauve, qui fit alors de Paris sa principale résidence; la Germanie fut donnée à Louis, et l'Italie à Lothaire.

Ce traité de Verdun est fort remarquable, en ce qu'il constitua les trois grandes nationalités française, allemande et italienne. Pour la première fois, on reconnaît dans la part assignée à Charles le Chauve les limites, incomplètes il est vrai, mais du moins indiquées, du royaume de France, ainsi qu'il devait être un jour.

Cette division était bien préférable au morcellement du territoire gaulois fait entre les fils de Clovis : morcellement tel qu'il était impossible qu'il ne devînt pas un prétexte sans cesse renaissant de querelles et de guerres de famille.

Sous Charles le Chauve eurent lieu les premières invasions des Danois ou Normands. Ces pirates sortaient presque tous des ports de la Scandinavie (la Norwège et le Danemark), montés sur des barques qui, ayant un faible tirant d'eau, leur permettaient de remonter les fleuves et les rivières assez loin de leur embouchure. Ils

se répandaient dans les campagnes de l'ancien royaume de Neustrie, pillaient les châteaux et surtout les monastères où ils étaient sûrs de trouver une grande abondance d'or et d'argent, et ils emportaient leur butin dans leurs bateaux.

Leurs compatriotes s'empressaient de marcher sur leurs traces, séduits par les récits qu'on leur faisait de la fertilité et de la richesse des pays visités, de la mollesse et de la timidité de leurs habitants, et surtout par la vue des trésors exposés sous leurs yeux.

Des chefs, prenant l'orgueilleux titre de rois de la mer, rassemblaient de nombreux navires, y embarquaient d'intrépides aventuriers, et organisaient ainsi de redoutables expéditions, qui livraient la malheureuse Neustrie, et principalement les rivages de la mer et les abords des fleuves, à l'incendie et au pillage.

C'est à cette époque qu'on place l'arrivée à l'embouchure de la Seine d'une expédition de Danois sous les ordres d'un chef nommé Oscher, ou plus communément Oger le Danois, qu'on voit figurer dans les chroniques attribuées à l'ar-

chevêque Turpin, et même dans les poëmes immortels de Boiardo et de l'Arioste, au nombre des paladins de la cour de Charlemagne. Il est présumable que la grande réputation d'intrépidité de ce chef lui valut, de la part d'auteurs peu difficiles sur les dates, l'honneur de figurer parmi les héroïques compagnons du grand empereur, quand en réalité son arrivée en Normandie (12 mai 841) est postérieure de près de trente ans à la mort de Charlemagne.

Charles le Chauve ne sut pas déployer contre les envahisseurs normands le courage qu'il avait montré contre son frère à la journée de Fontenay. Il semble que cette bataille avait épuisé tout ce qui restait d'énergie aux descendants de Charlemagne et de ses belliqueux guerriers. Ce fut à prix d'or qu'il obtint la retraite des Barbares.

Comme il aurait dû le prévoir, une paix achetée par d'aussi honteux moyens ne servit qu'à enflammer la cupidité des Normands, et à augmenter le nombre de leurs incursions. On les vit sous le même Charles le Chauve et ses succes-

seurs, reparaître sur tous les points accessibles du territoire neustrien, à des intervalles plus ou moins rapprochés, et se signaler par les mêmes cruautés et les mêmes brigandages.

Enfin, sous Charles le Simple, en 911, les Normands remontèrent la Seine et arrivèrent devant Paris sous les ordres de Roll ou Rollon, dont le nom occupe une si grande place dans l'histoire du xe siècle.

Ce Rollon n'était qu'un pirate ou roi de mer, comme tous les chefs normands qui l'avaient précédé; mais la terreur de son nom était si grande, que Charles le Simple accepta de lui, comme un bienfait, une trêve de trois mois, pendant laquelle le pirate alla exercer son féroce courage dans la Lorraine et l'Aquitaine, pillant les églises, égorgeant les prêtres et emmenant les femmes en esclavage.

A l'expiration de la trêve, il revint chargé de butin, enivré de ses derniers succès, et plus puissant qu'à sa première apparition devant Paris. Charles le Simple comprit que ce ne serait plus avec des trésors qu'il pourrait se débarrasser d'un

si redoutable adversaire. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de s'en faire un appui contre les hommes du Nord qui venaient périodiquement exiger de la faiblesse des Carlovingiens des impôts aussi humiliants qu'onéreux.

Il lui fit offrir la main de sa propre fille Ghisele[1], et de plus la cession à perpétuité, pour lui et les siens, de la Neustrie occidentale, c'est-à-dire de cette partie du royaume de Neustrie qui, depuis la cession faite à Rollon, a pris le nom de Normandie. Il y mit pour condition que les Normands se reconnaîtraient vassaux de la couronne de France et se convertiraient à la foi chrétienne.

Rollon accepta ces conditions, et de chef de pirates devint duc de Normandie, vassal et gendre du roi de France. Le traité fut conclu en 912 à Saint-Clair-sur-Epte.

A partir de ce moment, soit que sa nouvelle position eût adouci ses mœurs, soit que les vérités du christianisme eussent changé son cœur, Rollon prit les indigènes sous sa protection, se

[1] Orderic Vital, liv. III.

fit respecter de ses anciens compagnons d'armes, réprima sévèrement les vols et les brigandages, et sut inspirer à tous une crainte si salutaire, qu'il suspendit ses bracelets d'or à l'entrée d'une forêt et les y laissa pendant trois ans sans que personne osât y toucher. Ce fait remarquable est consigné dans toutes les chroniques du temps.

L'établissement de Rollon dans la Neustrie occidentale fut un grand bien pour le royaume de France, car il mit fin aux invasions périodiques des Normands. Il rendit un service plus grand encore à cette partie de la Neustrie, en ce que, par le mélange d'un peuple fier et intrépide à une nation déchue, il en régénéra en quelque sorte la population, qui, de faible et timide, redevint courageuse et forte.

Tout, en effet, changea de face en Normandie. Les rudes compagnons de Rollon s'établirent dans les châteaux forts, d'où ils chassèrent leurs propriétaires francks et gallo-romains, et surent se maintenir avec fermeté dans leurs nouvelles possessions. Ils donnèrent même leurs noms aux résidences qu'ils avaient adoptées, ainsi qu'on

peut le reconnaître encore dans Normanville, Tancarville, Ricarville, Froberville, Goderville, etc. Ils rétablirent les châteaux qu'ils avaient brûlés, les monastères qu'ils avaient dépouillés, et devinrent à leur tour la souche de grandes et nombreuses familles, qui plus tard firent la force et le légitime orgueil du pays.

Rollon se fit baptiser en 913. Son parrain fut le comte de Paris, qui lui donna le nom de Robert, sous lequel il est peu connu dans l'histoire.

La postérité de Rollon conserva longtemps la Normandie. Un de ses descendants, Guillaume, dit le Bâtard, septième duc de Normandie, y réunit le royaume d'Angleterre, dont Édouard le Confesseur lui avait assuré la souveraineté par reconnaissance de quelques services rendus. Il n'en acquit cependant la possession qu'après avoir gagné, le 14 octobre 1066, la bataille de Hastings sur son compétiteur Harold, qui y perdit la couronne et la vie.

Après la mort de Guillaume le Bâtard, arrivée le 9 novembre 1087, le duché de Normandie passa successivement entre les mains de Robert III,

dit Courte-Heuze, son fils aîné, huitième duc de Normandie, et de Henri Ier, roi d'Angleterre, son dernier fils, neuvième duc de Normandie, dans lequel s'éteignit la postérité légitime mâle de Rollon.

La branche légitime des ducs de Normandie éteinte en la personne de Henri Ier, il semble que ce duché devait appartenir à Robert, comte de Glocester, son fils naturel, dont le titre était le même que celui de Guillaume le Bâtard, quand il succéda à Robert le Libéral; mais Robert de Glocester n'avait nulle ambition. Content de la possession de ses terres, il employa toute son influence à assurer la riche succession de son père à sa sœur Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, qui avait épousé en deuxièmes noces Geoffroi Plantegenest ou Plantagenêt, comte d'Anjou, et que Henri Ier avait instituée son héritière par son testament.

Le vœu de Henri Ier fut accompli. Il eût pour successeur sur le trône d'Angleterre, et dans le duché de Normandie, Henri II, fils du comte d'Anjou et de l'impératrice Mathilde.

C'était une grave illégalité, au moins quant à la Normandie. La loi salique, en effet, contenait cette disposition :

« Dans la terre salique, aucune partie de l'héritage ne doit venir aux femmes. »

Or, la terre salique était l'alleu ou domaine conquis à la guerre, ce qui s'appliquait évidemment à la Normandie, et même, comme le décidèrent plus tard les États généraux en 1316, après la mort de Louis X, à la France entière, qui devait être considérée comme une grande terre salique. Mais le roi Henri était puissant, il avait déjà le titre de duc de Normandie. Il resta en possession de cette belle province, que personne d'ailleurs ne songea à lui disputer.

Henri II acquit bientôt en France des possessions plus vastes que la Normandie. Voici à quelle occasion :

Le roi de France, Louis le Gros, avait fait sacrer de son vivant son fils Louis VII, dit le Jeune, et lui avait fait épouser Éléonore, fille de Guillaume X, duc d'Aquitaine. Cette princesse avait apporté en dot à son mari la Guyenne, le

Poitou, la Gascogne et plusieurs autres provinces situées entre les Pyrénées et la Loire. C'était une magnifique alliance qui élevait bien haut la puissance des rois de France.

Mais, par les conseils de saint Bernard, Louis VII entreprit une croisade contre les infidèles en expiation de l'incendie de Vitry en Perthois, qu'il avait mis à feu et à sang, après s'en être rendu maître.

La croisade ne réussit pas. La reine Éléonore, que Louis VII avait conduite à cette malheureuse expédition, se rendit coupable de déréglements dont elle ne sut dérober la connaissance, ni à son mari, ni même aux seigneurs de sa cour[1].

Louis VII, à son retour à Paris, fit casser son mariage, en alléguant des motifs de parenté. Éléonore, rendue à la liberté par décision d'un concile provincial, reprit sa dot, c'est-à-dire les provinces qu'elle avait apportées au roi son époux.

Henri II, séduit par les riches apanages qui appartenaient à Éléonore, se hâta d'épouser la

[1] Voir la note B.

princesse répudiée. Les conséquences de ce second mariage furent très-graves pour la France, En effet, Henri II se trouva posséder en France la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Limousin, le duché de Guyenne et les comtés de Bordeaux et d'Agen. Louis VII dut vivement regretter alors la faute qu'un sentiment d'honneur lui avait fait commettre. Avant de penser à ses injures personnelles, il aurait dû se souvenir qu'il était roi de France.

Nous avons cru devoir, dans cet exposé, remonter aux premiers temps de notre histoire. Nous tenions à démontrer :

1° Que la Neustrie occidentale, qui depuis prit le nom de Normandie, avait appartenu sans interruption aux successeurs de Clovis et de Charlemagne;

2° Que par le célèbre traité de Verdun, qui le premier constitua la grande nationalité française, elle avait été abandonnée à Charles le Chauve par ses frères, et avait été une des parties principales du grand État destiné à devenir plus tard le royaume de France;

3° Que Charles le Simple, il est vrai, avait distrait cette province de ses États, et en avait fait don à Rollon, mais *sous la condition qu'il se reconnaîtrait vassal de la couronne de France ;*

4° Que Rollon ayant accepté cette condition, la Normandie avait toujours conservé le caractère de fief de la couronne de France;

5° Que la couronne d'Angleterre, dont les ducs de Normandie s'étaient emparés par la force des armes, ne les avait point affranchis des conditions de vassalité envers la couronne de France, quant à la province de Normandie; qu'à l'égard de cette province ils étaient tenus envers le roi de France aux obligations de vassal à seigneur, et nous expliquerons plus tard les charges de cette vassalité;

6° Que, d'après la loi salique, Mathilde n'aurait pas dû succéder aux droits de son père sur le duché de Normandie.



CHAPITRE II.

Philippe-Auguste, roi de France. — Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.

Henri II, à son avénement au trône d'Angleterre, se trouvait donc posséder la province de Normandie; mais sous la condition de vassalité envers le roi de France. Il avait également en France, sous sa domination, la Guyenne et les autres provinces situées entre la Loire et les Pyrénées.

Louis VII, dit le Jeune, qui régnait alors en France, y possédait moins de domaines que le

roi d'Angleterre ; mais il ne laissait pas que d'être très-puissant par les secours qu'il tirait de ses grands vassaux, secours qui étaient quelquefois obligatoires, et quelquefois volontaires. Dans les guerres qui intéressaient le royaume, et lorsque le roi levait sa bannière, les vassaux étaient obligés de le suivre et de se faire accompagner d'un certain nombre de troupes ; mais quand le roi entreprenait une guerre dans son intérêt particulier, l'intervention des grands vassaux était purement volontaire.

Il était donc d'un grand intérêt pour le roi de faire considérer toutes les guerres qu'il entreprenait comme étant commandées par le bien de l'État, et les prétextes ne lui manquaient jamais. Aussi nous voyons dans l'histoire peu de cas où les grands vassaux aient refusé leur concours au roi, excepté quand ils prenaient les armes contre lui, ce qui n'arrivait que trop souvent.

Louis VII et Henri II avaient d'abord paru vivre en bonne intelligence. Même lors d'une visite que Henri II avait faite au roi de France, ils avaient arrêté le mariage du fils aîné de Henri,

qui n'était âgé que de cinq ans, avec Marguerite, fille du roi de France, âgée seulement de cinq ou six mois.

Henri II avait profité de son séjour en France pour se rendre auprès de Conan, duc de Bretagne, sous le prétexte ostensible de régler avec lui quelques difficultés au sujet de la ville de Nantes, mais dans le but réel d'obtenir pour Geoffroi, son troisième fils, qui était encore au berceau, la main de Constance, fille et héritière de Conan. La promesse lui en fut faite, et elle se réalisa cinq ans plus tard.

Ces deux projets d'alliance, qui indiquent chez Henri II un esprit plein de sagacité et de prévoyance, lui avaient donné tant de confiance dans sa fortune, qu'il comptait que désormais tout lui réussirait, quand sa tranquillité fut troublée par la mort violente de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, avec lequel il était en désaccord. Quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Traci et Renault, fils d'Ours, se crurent suffisamment autorisés par quelques paroles imprudentes

que Henri avait laissées échapper dans un accès de colère, à le débarrasser d'un sujet qu'ils considéraient comme un rebelle. Le 29 décembre 1170, pendant que l'archevêque était à l'autel, ils se jetèrent sur lui et lui cassèrent la tête à coups de massue. L'autel fut couvert de son sang et de sa cervelle. La mort de ce prélat se répandit aussitôt en Europe et y causa une vive émotion. De quelque point de vue, en effet, qu'on envisageât le meurtre de l'archevêque, il était impossible de ne pas rendre justice à l'admirable constance avec laquelle il avait défendu la cause du faible contre le puissant, et à l'intrépide sang-froid qu'il avait montré en face de la mort.

Conan, duc de Bretagne, étant mort quelques mois après (1171), le prince Geoffroi, qui avait épousé sa fille, lui succéda; mais comme il n'était âgé que de douze ans, le roi, son père, se chargea de sa tutelle et du gouvernement du duché.

Le roi de France, qui n'avait pas dû voir avec plaisir un des fils du roi d'Angleterre succéder au duc de Bretagne, saisit avec empressement

l'occasion de la mort de Thomas Becket pour susciter des difficultés à Henri II.

De concert avec l'archevêque de Sens, il l'accusa hautement auprès du Saint-Siége d'être l'auteur de la mort de l'illustre Thomas Becket, et il tâcha par toutes sortes de moyens d'exciter le Pape à venger la mort de ce prélat, dont on parlait déjà de faire un saint.

Une information relative à l'assassinat de Becket fut faite par des légats envoyés par le Pape. Quatre mois entiers se passèrent dans ces procédures.

Enfin, après bien des difficultés, Henri obtint son absolution, mais à des conditions humiliantes qui affaiblirent son autorité, non-seulement aux yeux de ses sujets, mais aux yeux même de sa femme et de ses enfants. Il vit canoniser à Rome le prélat auquel il attribuait ses malheurs, et fut même forcé par l'opinion publique de placer sous l'invocation du nouveau saint une chapelle qu'il faisait alors construire au Mont-aux-Malades, près de Rouen.

Un complot fut formé pour détrôner Henri II,

et donner sa couronne à Henri, son fils aîné. Le roi de France y prit part, dans l'espoir, sans nul doute, de profiter de ces divisions de famille pour enlever au roi d'Angleterre quelques-unes des provinces qu'il avait en France, et principalement la Normandie.

Henri se défendit avec vigueur, tant contre le roi de France que contre ses propres enfants, qui, par l'instigation de leur mère, avaient levé l'étendard de la révolte contre lui. Il parvint à repousser les attaques de Louis le Jeune et à réduire ses fils rebelles à l'impuissance de lui nuire.

Sur ces entrefaites le roi de France mourut en 1180, et eut pour successeur son fils Philippe, qui mérita plus tard le surnom d'Auguste.

Le roi d'Angleterre perdit lui-même Henri, son fils aîné. Ce prince mourut en 1183, sans enfants, et laissa ses droits à son frère puîné, Richard, si célèbre dans la suite, sous le nom de Richard Cœur-de-Lion.

A partir de la mort du prince Henri, rien ne réussit au roi d'Angleterre. Le roi Philippe, aussi

profond politique que vaillant guerrier, s'attacha surtout à entretenir la méfiance et à fomenter la dissension entre le roi Henri et ses enfants. Il attira le prince Richard à sa cour, et lui fit un accueil qui paraissait si cordial, que Richard lui confia ses sujets de plainte contre son père.

Richard croyait, ou feignait de croire, que Henri avait arrêté le projet de le priver de son droit d'aînesse pour mettre le prince Jean, son frère cadet, sur le trône. Philippe se garda bien de le détromper, et lui donna au contraire des avis qui tendaient à fortifier ses soupçons. Ainsi, il lui conseilla d'engager fortement son père à mener avec lui le prince Jean en Palestine, où les deux rois et Richard avaient projeté une expédition, de peur que le prince Jean ne profitât de l'absence de Richard pour s'emparer de la couronne d'Angleterre, si le roi mourait dans cette expédition. Richard en fit en effet la proposition au roi, qui la rejeta bien loin.

Ce refus confirma les soupçons de Richard, qui, croyant n'avoir plus rien à ménager, fit sou-

lever contre son père les provinces de France, et en rendit hommage au roi Philippe.

Toute espérance de paix s'étant évanouie, la guerre recommença, mais avec un grand désavantage pour Henri, qui eut la douleur de voir la plupart de ses sujets de France l'abandonner pour se jeter dans le parti de son fils. Réduit par cet abandon à l'impuissance de résister à Philippe, il dut accepter les conditions humiliantes qu'il plut à ce prince de lui imposer.

Dans son malheur, il espérait trouver quelques consolations dans la tendresse et le dévouement de Jean, son fils bien-aimé, quand il acquit la preuve que ce fils, auquel il avait toujours témoigné tant d'affection, était entré dans les complots de son frère. Il en éprouva une si vive douleur qu'il tomba malade à Chinon, et, sentant que sa fin approchait, il se fit porter dans l'église, devant le grand autel, où il expira en 1189, en maudissant ses fils.

De cinq fils qu'il eut d'Éléonore de Guyenne, deux moururent avant lui sans postérité, savoir : Henri, son fils aîné, et son plus jeune fils. Le

troisième, Geoffroi, mourut également avant lui, laissant de l'héritière de Bretagne un fils dont nous aurons occasion de raconter les malheurs qui se rattachent à l'histoire que nous écrivons. Le second et le quatrième, Richard et Jean, lui survécurent.



CHAPITRE III.

Expédition de Philippe et de Richard en Palestine. — Richard, avant son départ, nomme régents de son royaume les évêques d'Ely et de Durham. — Philippe revient en Europe avant Richard.

Dès que Henri fut dans le tombeau, le premier soin de Richard, son successeur, fut d'aller rendre hommage à Philippe. Il en obtint la restitution des places que ce roi avait conquises pendant la dernière guerre.

Il se rendit ensuite en Angleterre, et on doit dire, à l'honneur de ce prince, qu'il éloigna de lui ceux qui l'avaient encouragé dans sa rébellion

contre son père, et qu'au contraire il affecta de combler de caresses ceux qui avaient résisté à ses sollicitations et étaient demeurés fidèles à Henri II. C'est un exemple à ajouter à beaucoup d'autres, du mépris et de l'oubli auxquels les hommes qui flattent les passions des princes doivent s'attendre de la part de ceux qu'ils ont le mieux servis.

Philippe et Richard, pour réaliser un vœu fait avant la mort de Henri II, étaient convenus dans leur dernière entrevue d'unir leurs forces pour porter des secours aux chrétiens de la Palestine. Richard était à peine sur le trône, que Philippe le somma d'exécuter sa promesse. C'était aller au-devant des vœux de Richard, qui, par amour de la gloire, ne désirait rien tant que de participer à cette entreprise. Aussi s'occupa-t-il avec une grande activité des préparatifs de ce long voyage.

Pendant qu'il amassait de l'argent de toutes parts, et que pour s'en procurer plus aisément il aliénait jusqu'aux domaines de la couronne, le clergé, de son côté, travaillait avec ardeur à lui procurer des soldats. L'engagement d'aller com-

battre les infidèles devenait la pénitence des fautes les plus graves et des crimes. Par ces moyens l'armée se trouva bientôt très-nombreuse, et bien pourvue de munitions.

Richard voyait avec une grande satisfaction tous ses préparatifs à peu près terminés. Toutefois il lui restait un sujet d'inquiétude. Bien que la mort de Henri II eût fait évanouir les craintes que lui avait données la partialité de son père pour son jeune frère Jean, les avis qu'il avait reçus de Philippe revenaient sans cesse à son esprit. Il craignait que Jean ne profitât de son absence pour s'emparer de la couronne. Il aurait donc bien voulu l'emmener avec lui; mais comment contraindre Jean à faire un voyage pour lequel il avait toujours témoigné beaucoup de répugnance?

Richard, ne voyant aucun moyen de remédier au danger qu'il redoutait, prit le parti d'enchaîner Jean à sa cause et de faire taire son ambition à force de bienfaits. Avant son départ pour la Palestine, il lui fit épouser l'héritière de la maison de Glocester, qui était puissamment riche,

et de plus l'investit de six comtés. C'était pour ainsi dire partager son royaume avec lui.

Toutefois il ne voulut pas que pendant son absence il prît part au gouvernement. Il laissa la régence d'Angleterre conjointement à l'évêque d'Ely, grand chancelier, et à l'évêque de Durham. L'évêque d'Ely, nommé Longchamp, était un Normand de basse extraction que la faveur du roi avait élevé aux plus hautes dignités. Il était même légat du Pape en Angleterre.

C'est après avoir pris tous ces soins pour le gouvernement de son royaume que Richard alla s'embarquer à Marseille.

Nous ne suivrons point Richard dans son expédition en Palestine, qui est tout-à-fait étrangère à notre sujet. Richard y parut avec tous ses défauts et toutes ses qualités. Il y montra une grande valeur, mais en même temps une brutale arrogance, qui blessa à diverses reprises le roi de France, son suzerain, et lui fit un ennemi mortel de Léopold, duc d'Autriche. Ainsi, le jour de la prise d'Acre, Richard trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de

la sienne, la fit enlever et jeter dans l'ordure[1].

Par suite, la dissension se mit entre les deux chefs de l'armée. Ils ne purent s'entendre sur les prétentions de Guy de Lusignan et du marquis de Montferrat à la couronne de Palestine. Pendant ces contestations Saladin était maître de Jérusalem, en sorte que les deux prétendants se disputaient ce qu'ils n'avaient pas et même ne possédèrent jamais. Peu de temps après, le marquis de Montferrat fut assassiné à Tyr par deux Arabes fanatiques, et ce fut le roi d'Angleterre qu'on accusa d'avoir armé le bras des assassins.

Sur ces entrefaites, Richard et Philippe furent tous les deux attaqués de la même maladie, et faillirent tous deux y succomber.

Richard fut guéri le premier, et se prépara aussitôt à poursuivre plus vivement que jamais la guerre contre les infidèles. Philippe se rétablit plus lentement et conserva pendant assez longtemps, de sa maladie, une langueur et une faiblesse qui ne lui permettaient presque pas d'agir. Il résolut de retourner en Europe, et fit part à

[1] In cloacam profundam. Rigord, t. xvii, p. 36.

Richard de cette résolution, ainsi que de son intention de lui laisser dix mille hommes de ses troupes, sous les ordres du duc de Bourgogne.

Avant de quitter la Palestine, Philippe dut promettre par serment, en présence des prélats et des officiers des deux armées, qu'il n'attaquerait Richard, en France ou en Angleterre, que quarante jours après le retour de ce roi dans ses États. Nous verrons que Philippe manqua plus tard à cette promesse.

Philippe laissa sous le commandement du duc de Bourgogne les dix mille hommes qu'il avait promis à Richard. Ensuite il s'embarqua avec le reste de son armée, et revint en France en l'année 1192.

Nous expliquerons dans le chapitre suivant ce qui s'était passé en Angleterre pendant l'absence des deux rois.



CHAPITRE IV.

L'évêque d'Ely fait emprisonner l'évêque de Durham et reste seul régent. — Le prince Jean fait citer l'évêque d'Ely devant une assemblée de seigneurs. — L'évêque est destitué, et l'archevêque de Rouen est nommé régent à sa place. — Le prince Jean intervient dans le gouvernement.

Les évêques d'Ely et de Durham, auxquels Richard avait laissé conjointement la régence d'Angleterre, ne demeurèrent pas longtemps en bon accord. Longchamp, évêque d'Ely, était un homme fier et hautain, d'une ambition démesurée, qui ne pouvait s'accommoder d'un pouvoir partagé. Il avait d'ailleurs sur l'évêque de Dur-

ham une incontestable supériorité d'habileté, qu'il faisait valoir en toute circonstance. Il en résulta naturellement que toutes les affaires arrivèrent à lui, et que son collègue fut à peu près exclu de l'administration et du gouvernement.

L'évêque de Durham se plaignit à Richard, qui était encore à Marseille. Ce prince ne voulait pas se priver des services de Longchamp, dont il connaissait la capacité, mais il tenait pourtant à donner une satisfaction à l'évêque de Durham; il envoya donc à ce dernier une dépêche qui contenait sa nomination au gouvernement des provinces situées au nord de l'Humber. L'évêque de Durham alla présenter cette lettre à Longchamp; celui-ci s'en empara et la garda. Il fit ensuite arrêter l'évêque et le retint en prison.

En nommant les deux régents, Richard leur avait adjoint un conseil composé de six seigneurs. Longchamp ne les consulta sur aucune affaire. Il affecta même de les traiter avec arrogance et mépris. Les six conseillers, poussés à bout, portèrent leurs plaintes au prince Jean, bien qu'il n'eût point part au gouvernement.

Le prince Jean n'aurait pas mieux demandé que de prendre leur parti, mais il n'avait d'autre qualité pour intervenir dans la querelle, que son titre de frère du roi, qui ne suffisait pas, quand une circonstance fortuite lui fournit le prétexte qu'il cherchait.

Peu de temps avant le départ de Richard pour la Terre-Sainte, Geoffroi, son frère naturel, avait été élu archevêque d'York. Par des raisons dont l'histoire ne parle pas, cette élection avait été fort désagréable au roi. Il n'avait même consenti à pardonner à Geoffroi les démarches qu'il avait faites à cette occasion, que sous la condition qu'il ne demanderait jamais la confirmation de son élection au Pape, et qu'il se retirerait en Normandie jusqu'à ce que Richard fût de retour de son expédition.

Geoffroi promit; mais aussitôt que le Roi fut parti, il obtint du Saint-Père une bulle qui confirmait son élection, et, sans donner aucun avis au régent, il prit le parti de se rendre en Angleterre pour se mettre en possession de son siége. Le régent avait été secrètement averti, en sorte que

Geoffroi, en arrivant à Douvres, trouva un ordre d'arrestation. Il n'eut que le temps de se jeter dans une église. Le régent l'en fit arracher et le fit conduire au château de Douvres.

L'évêque d'Ely était évidemment dans son droit, mais il avait tellement fatigué les plus puissants seigneurs d'Angleterre par ses hauteurs et ses usurpations de pouvoir, que tous ne demandaient qu'un prétexte pour se débarrasser de lui[1]; il est présumable également que leur fierté avait été blessée de voir un de leurs égaux, un prélat de haute naissance comme Geoffroi, maltraité et mis en prison par un homme de basse extraction tel que Longchamp.

Excité par eux, le prince Jean ordonna à l'évêque d'Ely de relâcher l'archevêque. Celui-ci répondit qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir de lui, ce qui était vrai. Alors le prince le cita devant une assemblée de seigneurs qui avait été convoquée à Londres dans l'église Saint-Paul,

[1] Grâce aux rapines de Guillaume de Longchamp, pas une femme ne pouvait conserver son collier, ni un Juif son argent, ou ce qu'il avait de précieux. Matth. Pâris, t. I, p. 166.

où se trouvaient un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques, et, entre autres, Gautier, archevêque de Rouen. Ce prélat était nouvellement revenu de Sicile, chargé des instructions particulières de Richard, et notamment de l'ordre secret de déposer le régent, dans le cas où les plaintes que Richard avait reçues contre lui seraient justifiées, et de prendre sa place.

Longchamp, qui ignorait le mécontentement de Richard et les pouvoirs extraordinaires donnés à Gautier, qui croyait d'ailleurs n'avoir à se justifier que de l'arrestation de l'archevêque d'York, comparut avec assurance; mais bientôt il put reconnaître que l'affaire de l'archevêque n'était qu'un prétexte mis en avant pour cacher de plus sérieux griefs. Le point capital de l'accusation portée contre Longchamp fut d'avoir usurpé lui seul l'autorité qu'il devait partager avec l'évêque de Durham et les seigneurs que le roi leur avait donnés pour conseillers.

Le fait ne pouvait être contesté. Alors Gautier produisit les pouvoirs extraordinaires que lui avait donnés Richard avant son départ de Si-

cile pour la Palestine. Longchamp fut à l'instant même destitué de sa charge de régent, dont l'exercice fut confié à l'archevêque de Rouen.

Il eût été à désirer que l'archevêque Gautier, en prenant la place de l'évêque d'Ely pour le punir de ses habitudes despotiques, eût néanmoins imité sa fermeté à l'égard du prince Jean. C'est ce qu'il ne fit pas, et la déposition de Longchamp procura au prince Jean l'occasion qu'il désirait depuis longtemps, d'entrer dans le gouvernement de l'État. Rien ne se fit plus que de concert avec lui.

Il chercha aussi et réussit à se rendre populaire. Il se montra souvent en public, écouta les plaintes et les réclamations, parut vouloir réformer les abus; enfin, il fit confirmer les priviléges de la ville de Londres dans une assemblée générale, ce qui lui conquit tellement l'affection des habitants de cette grande ville, qu'en prêtant serment d'être fidèles au roi, ils y ajoutèrent volontairement l'engagement solennel de choisir Jean pour leur souverain, en cas que le roi mourût sans enfants.

C'était une grave atteinte portée aux droits d'Arthur, duc de Bretagne, et à laquelle sans nul doute Jean ne fut pas étranger. Il est en effet reconnu par tous les historiens que, dès cette époque, l'ambitieux Jean recherchait soigneusement tous les moyens de s'assurer la couronne de Richard au préjudice de son neveu.



CHAPITRE V.

Vaines tentatives du prince Jean pour s'emparer de la couronne. — Richard, revenant en Angleterre, est arrêté par le duc d'Autriche et livré à l'empereur Henri VI. — Sa mère Éléonore achète sa liberté. — Colère de Richard contre son frère. — Guerre entre Richard et Philippe : ils font une trêve. — Mort de Richard.

Sur ces entrefaites, une grande nouvelle se répandit en Europe, et principalement en Angleterre et en France. Les uns la reçurent avec joie, parce qu'elle favorisait leurs desseins secrets; d'autres avec douleur, parce qu'elle allait peut-être briser la carrière d'un roi dont l'Angleterre

était justement fière ; personne, avec indifférence.

On apprit que le roi Richard, après avoir fait des prodiges de valeur en Palestine, et remporté une grande victoire sur Saladin auprès d'Ascalon, avait néanmoins été contraint, par la diminution du nombre de ses troupes, de conclure une trêve de trois ans avec ce redoutable ennemi ; que revenant en Angleterre par les états du duc d'Autriche, qu'il avait mortellement offensé au siége d'Acre, il avait été arrêté par ses ordres dans un village près de Vienne, et livré ensuite à l'empereur Henri VI, le plus avare et le moins généreux des princes.

L'occasion parut favorable au prince Jean. Non content de la part d'influence qu'il avait acquise dans l'administration des affaires publiques, contre les intentions formelles de son frère, il voulut être seul administrateur, seul maître. A cet effet il réunit ses partisans, et chercha, soit à s'emparer des places fortes, soit à se faire prêter serment de fidélité par les gouverneurs, sous prétexte que Richard était mort

ou devait être regardé comme tel. Il réussit auprès de quelques-uns, mais en général ses tentatives échouèrent[1].

La plus forte opposition lui vint de la reine Éléonore, sa mère, excitée, soit par compassion pour la malheureuse position où se trouvait alors le roi, son fils, soit par cette habitude d'intrigues qui avait fait l'occupation constante de sa vie. Elle représenta aux principaux seigneurs qu'il importait à leur honneur et à leurs intérêts de résister aux entreprises du prince Jean, dont les mauvais desseins, qui leur étaient connus, allaient jeter le trouble dans le royaume; que c'était en revenant d'Orient, où il avait élevé si haut la gloire du nom anglais, que le roi Richard avait été privé de sa liberté par une indigne trahison; mais qu'il reviendrait bientôt, et qu'à son retour il saurait reconnaître ses véritables amis, et récompenser dignement ceux qui lui auraient donné des gages de leur fidélité.

Ces raisons entraînèrent les seigneurs, qui abandonnèrent le prince Jean.

[1] Roger de Hoveden, p. 724, éd. Savile.

Toutes ses tentatives pour s'emparer du pouvoir n'ayant point réussi, Jean résolut de demander des conseils et des secours au roi de France, dont les intérêts étaient opposés à ceux de Richard.

Il se rendit donc à Paris et fit un traité avec Philippe, qui l'admit à lui rendre hommage des provinces que la couronne d'Angleterre possédait en France.

Jean retourna ensuite en Angleterre, où il fit courir le bruit de la mort de Richard, ce qui lui fournit un prétexte de s'emparer de quelques places fortes.

Philippe voyant les Anglais divisés par les prétentions de Jean, prétentions que cet habile politique n'avait peut-être favorisées que dans l'espérance de donner ainsi de l'occupation à ses ennemis dans leur île, fit quelques tentatives pour s'emparer des provinces que Richard possédait en France. Il avait bien vite oublié la promesse solennelle faite à Richard au moment de quitter la Palestine. Malgré cette promesse, il se rendit maître de Gisors, d'Evreux et de tout le

Vexin; mais il échoua devant Rouen. Les bourgeois, commandés par le sénéchal de Normandie, lui opposèrent une si vive résistance, qu'il dut se retirer précipitamment, après avoir brûlé ses engins et machines de guerre.

Pendant ce temps la reine Éléonore travaillait de tout son pouvoir à obtenir la liberté de Richard, liberté que l'empereur Henri VI ne voulait accorder qu'au prix d'une rançon exorbitante.

De leur côté Philippe et Jean, qui avaient un grand intérêt à ce que Richard restât dans les fers, proposaient à l'empereur de grosses sommes d'argent, s'il voulait le retenir en prison.

La question de l'élargissement de ce malheureux roi fut donc, pour ainsi dire, l'objet d'une enchère. La reine Éléonore offrit probablement la plus grosse somme (cent cinquante mille marcs d'argent); à ce prix l'avare empereur consentit à relâcher son prisonnier [1]. Ce ne fut toutefois qu'après avoir fait comparaître Richard devant la diète germanique assemblée à Worms, et l'avoir

[1] Voir la note C.

forcé de se reconnaître vassal de l'Empereur et obligé en cette qualité à lui payer un tribut annuel de cinq mille livres sterling.

Richard ne se vit pas plus tôt en liberté, qu'il quitta précipitamment l'Allemagne pour se rendre dans les Pays-Bas, sans s'arrêter en chemin. Cette diligence fut fort heureuse pour lui; car l'empereur, qui se repentait déjà de l'avoir relâché, ou qui espérait peut-être en tirer une rançon encore plus forte, avait envoyé après lui des messagers pour l'arrêter.

Ils ne purent heureusement le rejoindre. Richard, arrivé à Anvers, partit de suite pour l'Angleterre, où il débarqua à Sandwich, le 20 mars 1194. Il avait été absent de son royaume pendant quatre ans, sur lesquels il avait passé quinze mois en prison.

Un ancien historien rapporte que, dès que Philippe apprit sa délivrance, il écrivit à Jean sans Terre : « Prenez garde à vous, le diable est « déchaîné. »

Richard fut reçu de ses sujets avec de vives marques de joie et d'affection. Il s'y montra

sensible; mais tous ces témoignages de sympathie pour ses malheurs ne lui firent pas oublier son juste mécontentement contre le roi de France et Jean sans Terre. Le pardon des offenses n'avait jamais été une de ses vertus, et il y était moins disposé que jamais après les efforts récemment faits pour prolonger les angoisses de sa prison.

Il commença d'abord par s'emparer, presque sans coup férir, des châteaux que les partisans de Jean occupaient en Angleterre. Ensuite il fit citer ce prince, qui s'était retiré en France, à comparaître dans quarante jours pour répondre aux accusations portées contre lui. Ce terme étant expiré sans que le prince Jean eût comparu, Richard fit prononcer une sentence qui confisquait tous ses biens, et le déclarait déchu du droit de succéder à la couronne.

La vengeance contre le roi de France n'était pas aussi facile. Philippe, rentré dans ses États bien avant le retour de Richard en Angleterre, avait eu le temps de mettre ordre aux affaires de son royaume et de rassembler des troupes.

Richard ne l'ignorait pas. Comme il était dépourvu d'argent, avant d'entreprendre la campagne contre Philippe, il s'occupa d'abord de remplir ses coffres vides.

Pour arriver à ses fins, il usa de divers moyens peu honorables. Ainsi, il révoqua la plupart des aliénations qu'il avait faites volontairement des biens de la couronne, avant son départ pour la Terre-Sainte. Il donna pour prétexte que les acquéreurs s'étaient suffisamment indemnisés, par la jouissance de ces biens pendant son absence, des sommes qu'ils avaient déboursées. De suite il revendit ces mêmes biens à d'autres personnes, ou exigea des propriétaires qui voulaient rester en possession des indemnités qui équivalaient à un nouveau prix de vente.

Le grand sceau de l'État, qu'il avait emporté avec lui, s'étant trouvé perdu, il voulut que toutes les patentes et commissions revêtues de ce sceau fussent scellées de nouveau, et à cette occasion il se fit payer des droits exorbitants.

Il vendit enfin le retour de ses bonnes grâces à plusieurs seigneurs et évêques qui avaient suivi

le parti de Jean, ou qui s'étaient rendus coupables d'abus de pouvoir, et, entre autres, à Geoffroi, son frère naturel, archevêque d'York, et à l'évêque de Coventry.

Il parvint ainsi à se procurer des sommes considérables, qui lui donnèrent le moyen de lever et d'entretenir une puissante armée.

Mais quelque diligence qu'il mît dans ses préparatifs, il fut prévenu par Philippe, qui alla mettre le siége devant Verneuil.

Richard courut s'embarquer sur-le-champ avec ses troupes qui l'attendaient sur le bord de la mer et arriva heureusement en Normandie.

Philippe leva aussitôt le siége de Verneuil, dont il était sur le point de se rendre maître. On ne sait si sa retraite fut provoquée par l'approche de Richard ou par la nouvelle qu'il reçut d'une horrible perfidie du prince Jean, auquel, pour lui faire honneur, il avait confié la défense de plusieurs places fortes, et entre autres d'Évreux.

Jean, qui se trouvait dans cette ville et qui voulait à tout prix regagner les bonnes grâces de son

frère Richard, résolut, pour amener une réconciliation entre eux, de lui livrer la ville que Philippe avait remise à sa garde. Mais la garnison était commandée par de braves et loyaux officiers, et toutes ses tentatives pour la corrompre furent impuissantes. Que fit alors le prince Jean? Il invita à dîner dans le château d'Évreux les officiers de la garnison, qui étaient au nombre de trois cents gentilshommes. Tous s'y rendirent, désarmés, sans défiance. Le prince Jean les reçut avec affabilité et le sourire sur les lèvres. Vers la fin du repas, alors que les officiers, échauffés par le vin, s'épanchaient en joyeux propos, à un signal convenu il fit ouvrir les portes à des sicaires armés jusqu'aux dents, qui se ruèrent dans la salle du festin et égorgèrent tous les officiers sans faire grâce à un seul[1]. Dans l'émotion inséparable d'un aussi lâche assassinat, et la garnison se trouvant privée de ses chefs, il fut facile à l'indigne Jean de se saisir des portes et de livrer la ville à son frère.

Philippe, transporté d'indignation et de colère

[1] Roger de Hoveden, p. 750, éd. Savile.

à la nouvelle de cette trahison, monta aussitôt à cheval et alla brûler la ville d'Évreux.

Jean s'enfuit à Rouen, où était Richard. A la prière de sa mère, Richard consentit à pardonner à son frère qui s'était jeté à ses pieds. Plusieurs historiens racontent qu'il lui dit en le relevant :

« Je vous pardonne, et je souhaite de pouvoir « aussi aisément perdre le souvenir des injures « que j'ai reçues de vous, que vous oublierez la « grâce que je vous fais. »

Ce pardon accordé au prince Jean, quand il avait encore les mains souillées du sang des officiers d'Évreux, était une faute grave. Sans nul doute, Richard n'était pas complice du crime; mais il en profitait, il en recueillait le fruit, et, par l'accueil fait à Jean, il en acceptait, jusqu'à un certain point, la responsabilité. Il eût été plus digne de Richard de laisser passer au moins quelques années avant de consentir à revoir l'auteur d'une action aussi abominable.

Une guerre qui commençait sous de semblables auspices, devait être marquée par des excès

de tout genre. Ce fut une suite continuelle de pillages, d'incendies et de massacres, interrompus par des trêves toujours mal observées des deux côtés. Il n'y avait de sécurité pour personne. Nobles et vilains étaient également victimes de la rapacité des gens de guerre. Les abbayes même ne parvenaient souvent à échapper au pillage qu'en payant de fortes rançons[1].

Cette guerre ne fut signalée, au reste, par aucun événement bien remarquable. Les forces des deux rois étaient trop égales pour que l'un ou l'autre pût espérer de remporter de grands avantages. Aussi les historiens ne signalent que deux faits dignes d'attention, arrivés pendant les cinq ans que dura la guerre.

Le premier fait se passa auprès de Blois. L'usage était que les rois de France emportassent avec eux, même en temps de guerre, le chartrier de la couronne et d'autres papiers importants. Richard surprit en 1194, aux environs de Fréteval, l'arrière-garde française à laquelle était confié ce dépôt; il s'en empara et ne voulut pas

[1] Rigord, *de Gestis Phil. Aug.*

rendre les archives, quelques offres qu'on lui fît. Elles sont encore dans la Tour de Londres. Il paraît, au reste, que les Anglais ont pris fort peu de soin de cette précieuse collection, car on dit que les archives qui existent à Londres sont en petite quantité, et ne contiennent que des cadres d'impositions.

Le roi s'occupa immédiatement de réparer cette perte. Il chargea Gautier le jeune, un de ses gardes archivistes, de faire un nouveau chartrier, en consultant ses souvenirs et en prenant des renseignements dans les monastères et les dépôts publics. Gautier réussit dans cette rude tâche et rétablit les registres, mais avec une peine infinie. On concevra facilement l'importance de ces registres, quand on saura qu'ils indiquaient les revenus du prince, les noms de ses vassaux, leurs prérogatives, leurs obligations, ce que chacun était tenu de payer à titre de cens, de taille, ou pour droit féodal, quels étaient ceux qui en étaient exemptés, les condamnés aux corvées, les serfs de la terre et les serfs du corps [1].

[1] Guillaume Le Breton, Phillippéide, chant v.

Ce nouveau travail fut le commencement du trésor des Chartres, établi d'abord dans la tour du Louvre, et transféré depuis, par saint Louis, en la Sainte-Chapelle de Paris.

Le second fait pouvait avoir des conséquences encore plus graves.

Philippe, qui parcourait la campagne dans les environs de Gisors à la tête de 250 lances, fut rencontré par Richard qui en avait 1,500 sous ses ordres. Les chevaliers de Philippe lui conseillaient de battre en retraite. « Voulez-vous, « leur répondit fièrement Philippe, que je me « retire devant mon vassal? » Aussitôt il engage le combat, renverse les cavaliers qui lui faisaient face, leur passe sur le corps et rentre dans Gisors aux acclamations de la population accourue au-devant de lui[1].

Cet échec n'empêcha point Richard de se vanter, dans une lettre adressée à Philippe, évêque de Durham, d'avoir remporté ce jour-là un avantage signalé sur le roi de France. Elle lui fut sans doute inspirée par le dépit d'avoir laissé échapper

[1] Philippéide, chant v.

son rival, quand il eût dû l'accabler sous des forces supérieures.

Après s'être bien battus, les deux rois commencèrent à s'apercevoir que tous leurs avantages s'étaient bornés à la prise de quelques bicoques presque aussitôt reprises. Ils déférèrent aux exhortations du Pape, qui avait envoyé un légat pour tâcher de rétablir la paix entre eux. Si le légat ne réussit pas complétement dans sa mission, il put du moins amener les deux rois à conclure en 1199 une trêve de cinq ans.

Ils eurent à cette occasion une entrevue, où il fut convenu que chacun demeurerait en possession de ce qu'il occupait.

Cette trêve eut lieu malgré les efforts d'un homme dont l'histoire a dû conserver la mémoire.

Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, près de Périgueux, était chevalier et troubadour. Passionné pour la Guyenne, sa patrie, il avait depuis longtemps pris la résolution d'en assurer l'indépendance, et, pour arriver à ce but, il n'avait pas trouvé de meilleur moyen que de pous-

ser à s'entre-détruire les rois et seigneurs dont le pouvoir opprimait son pays. Ce fut l'occupation de toute sa vie. Ainsi, dès 1175 on l'avait vu à la tête des révoltés de la Guyenne. Plus tard il s'emparait de l'esprit du jeune Henri et le poussait à la révolte contre son père. Plus tard encore il fomentait la guerre entre Philippe et Richard, et déterminait le roi de France par ses vers satiriques (en lui reprochant, par exemple, d'aimer la paix plus qu'un moine) à violer une trêve qu'il venait de jurer avec Richard. On se fait difficilement une idée de tous les moyens, de toutes les intrigues qu'il mit en œuvre pour jeter la discorde parmi les ennemis de son pays. Il avait deviné un des grands ressorts de la politique de nos jours. Quelle que soit l'opinion qu'on ait de cet homme, et quelque blâme que méritent les moyens qu'il employa, il est impossible de lui refuser un des esprits les plus persévérants et les plus féconds en ressources dont l'histoire fasse mention. Il a mérité au reste que Dante Alighieri le plaçât dans son Enfer comme conseiller de discordes domestiques : « Sache que je suis Ber-

« trand de Born, celui qui donna au jeune roi « de si mauvais conseils. » (*Inferno, canto* XXVIII.)

La trêve donnait quelque relâche aux combattants, mais ne terminait rien. On peut s'étonner qu'une guerre entre deux rois aussi braves et aussi puissants n'ait pas produit de plus grands résultats. Cela tient à ce que l'art de la guerre était encore dans son enfance. On s'armait, on se précipitait sur le territoire ennemi. Quand on était le plus fort, on avançait et on pillait. Quand on était le plus faible, on se retirait en cherchant à tendre des piéges à son adversaire. Rarement on en venait à une affaire décisive. Il n'y avait point de plans de campagne, point de projets arrêtés, point d'ensemble dans les opérations. Tout naissait de la circonstance. Le vainqueur presque toujours se contentait du triomphe, sans en rechercher les avantages positifs.

Après avoir conclu la trêve avec Philippe, il semble que Richard aurait dû s'empresser de retourner en Angleterre pour s'y reposer de ses fatigues, rétablir ses finances et faire droit aux plaintes nombreuses qu'excitaient les abus intro-

duits pendant son absence. C'était peut-être son intention; mais son ardeur de guerroyer et sa cupidité furent en même temps réveillées par un événement que le hasard seul fit naître et qui eut les plus déplorables conséquences.

Un gentilhomme limousin trouva dans sa terre un trésor, d'autres disent la statue en or massif d'un empereur romain; le bruit en étant parvenu aux oreilles de Richard, il prétendit que ce trésor, trouvé dans un pays dont il était souverain, devait lui appartenir en entier. Le gentilhomme ne voulut en donner qu'une partie; et comme Richard insistait, il implora la protection de Vidomar, vicomte de Limoges, qui lui donna asile dans son château de Chaluz, où le trésor fut transporté.

Richard alla aussitôt investir cette place. En faisant le tour des remparts, il fut reconnu par un archer, nommé par les uns Bertrand, et par d'autres Gourdon. Ce dernier nom paraît le véritable. Cet archer, du haut de la muraille, décocha au Roi une flèche qui l'atteignit à l'endroit où se joignent l'épaule et le col. La bles-

sure d'abord ne parut pas mortelle; mais elle le devint, soit par le peu d'habileté des chirurgiens, soit par l'intempérance de Richard. La gangrène s'y mit, et ce prince mourut le onzième jour, 6 avril 1199, après de vives souffrances.

Il est à remarquer que Richard avait mis le premier l'arbalète en usage et donné à l'Angleterre le corps des arbalétriers. Les Français se servaient plus habituellement de la lance, de l'épée, du poignard et de la hache d'armes. «Nos « aïeux, dit Mezeray à cette occasion, abhor« raient ces armes traîtresses avec lesquelles un « coquin, se tenant à couvert, peut tuer un vail« lant homme de loin et par un trou. »

Ce fut précisément avec une de ces armes que Richard fut blessé à mort. Pendant qu'il était sur le lit de douleur, ses troupes emportèrent le château de vive force et le meurtrier fut fait prisonnier. Richard le fit venir et lui demanda quel sujet de haine il avait contre lui. « Vous avez tué de votre propre main, lui « dit Gourdon, mon père et mes deux frères. « J'ai voulu les venger. Maintenant je mourrai

« content, puisque j'ai délivré le monde d'un « tyran. »

Malgré cette fière réponse, Richard lui pardonna; mais après sa mort, Gourdon fut écorché vif.



CHAPITRE VI.

Jean usurpe la couronne d'Angleterre sur Arthur de Bretagne. — Philippe prend le parti d'Arthur. — Traité de Gaillon. — Expédition d'Arthur à Mirebeau. — Captivité d'Arthur. — Il est conduit successivement à Falaise et à Rouen. — Assassinat d'Arthur.

Aussitôt que Richard eut fermé les yeux, Jean annonça ouvertement l'intention de lui succéder et d'usurper la couronne d'Angleterre sur son neveu Arthur, fils de Constance de Bretagne, et de Geoffroi, frère aîné de Jean.

Les titres d'Arthur étaient incontestables. Le droit de représentation introduit en Angleterre

par les Normands depuis plus de cent ans l'appelait à la couronne. En supposant même que pour l'en exclure on eût fait revivre les lois et coutumes des Saxons, ces lois étaient sans force dans les provinces que les Anglais possédaient en France, et surtout en Normandie, où le droit de représentation était admis.

Richard avait de plus reconnu solennellement Arthur pour son héritier et son successeur dans une disposition testamentaire faite à Messine en 1190, au moment où il se rendait en Palestine.

Jean sans Terre prétendait, il est vrai, que cette disposition avait été annulée par un testament postérieur de Richard; mais ce second tesment ne fut jamais produit. D'ailleurs un roi, quelque absolu qu'il eût été de son vivant, aurait-il pu changer par un simple testament des lois et des coutumes réglant l'ordre de successibilité à la couronne? Évidemment non.

Déjà plusieurs provinces s'étaient déclarées pour Arthur : la Touraine, l'Anjou, le Maine.

Mais Jean sans Terre avait aussi de nombreux partisans. En première ligne on devait placer la

vieille reine Éléonore de Guyenne, qui déjà lui avait transféré ses droits sur l'Aquitaine. Était-ce le désir de maintenir l'unité de l'empire anglais qui la faisait pencher pour Jean? N'était-ce pas plutôt la crainte que si Arthur montait sur le trône, Constance de Bretagne, sa mère, ne parvînt à s'emparer de l'administration pendant la minorité de son fils, qui n'avait alors que treize ans, et qu'Éléonore ne fût ainsi soumise à l'autorité de sa belle-fille?

En second lieu, il fallait compter au nombre des partisans de Jean les seigneurs normands qu'il avait su s'attacher par ses promesses et en leur prodiguant une partie des trésors que Richard avait laissés dans le château de Chinon, et presque tous les seigneurs anglais eux-mêmes qui avaient été ralliés à sa cause par Humbert, archevêque de Cantorbéry, et Guillaume Marshal, depuis comte de Pembroke, tout-puissants en Angleterre.

L'Angleterre et la Normandie se trouvant ainsi bien disposées en sa faveur, Jean, sans perdre de temps, se rendit à Rouen, où il fut couronné duc

de Normandie, par l'archevêque de cette ville. De là il passa en Angleterre, où, le 25 mai 1199, il se fit couronner roi d'Angleterre dans l'église de Westminster, par l'archevêque de Cantorbéry.

Jean n'avait que trente-deux ans quand il ceignit cette couronne qu'il avait si ardemment désirée; mais, par un juste châtiment de la Providence, elle devint pour lui une source de malheurs et de crimes.

La même année il fit prononcer son divorce avec Isabelle de Glocester, quoique la cour de Rome eût accordé les dispenses nécessaires pour le mariage.

L'année suivante il envoya des ambassadeurs demander la main de la fille du roi de Portugal, et pendant leur mission il épousa Isabelle d'Angoulême, qu'il enleva à Hugues le Brun, comte de la Marche, auquel elle était fiancée. C'était préluder dignement, par le mépris des lois et des convenances, aux honteux débordements qui signalèrent son règne.

Constance, mère d'Arthur, outre la douleur

qu'elle éprouvait de voir la couronne d'Angleterre échapper à son fils, avait encore la crainte que Jean, comme roi d'Angleterre et duc de Normandie, ne voulût réclamer les autres provinces que Henri II et Richard avaient possédées en France. Voyant qu'elle n'était pas en état de s'y opposer, elle prit la résolution de mettre Arthur sous la protection du roi de France. Elle proposa à Philippe de lui livrer les principales places de Bretagne, de Touraine, de Poitou, d'Anjou et du Maine, pour les garder au nom d'Arthur.

Philippe accepta, et en même temps qu'il recevait le jeune duc à sa cour, il envoya des garnisons dans toutes ses places.

Le roi de France fut-il guidé dans cette circonstance par le seul intérêt du duc de Bretagne, ou entrevit-il dès ce moment la possibilité de recouvrer et de garder pour lui-même les provinces qui étaient l'objet du litige entre le duc Arthur et Jean sans Terre? Les historiens anglais ne balancent pas à soutenir que Philippe, sous prétexte d'agir pour Arthur, avait en réalité l'intention de réunir les provinces à la couronne

de France. Nous ne trouvons dans les historiens français rien qui justifie cette assertion, que démentent à la fois l'esprit de justice de Philippe, sa générosité naturelle et surtout la promesse qu'il fit plus tard au jeune duc de lui donner sa fille en mariage.

La vraie cause qui fit perdre à l'Angleterre la Normandie et les autres provinces soumises à la domination anglaise fut la conduite criminelle et ignominieuse de Jean sans Terre, et principalement l'assassinat du jeune duc de Bretagne, ainsi qu'on le verra plus tard.

La nouvelle des dispositions hostiles de Philippe étant parvenue en Angleterre, Jean montra une activité qui n'était pas dans ses habitudes. Il partit sur-le-champ pour Rouen, où il réunit bientôt une nombreuse armée composée d'Anglais et de Normands.

Philippe, qui ne s'attendait pas à une si prompte résolution de la part d'un prince dont il connaissait l'indolence, faillit à son tour être pris au dépourvu. Il appela la ruse à son aide, et proposa au roi Jean une trêve de cinquante

jours, afin de terminer leurs différends par la voie de la négociation.

Jean accepta, et les deux princes convinrent d'un jour peu éloigné pour une conférence qui aurait lieu entre Boutavant et Gaillon. Philippe profita de ce délai pour envoyer sur toutes les routes des émissaires chargés de presser la marche de ses soldats.

Quand la conférence eut lieu, les troupes de Philippe étaient réunies, et il se trouvait à la tête d'une belle armée. Aussi il parla avec hauteur, demanda le Vexin normand pour lui-même, et pour Arthur de Bretagne, le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Touraine.

Une demande si opposée aux prétentions de Jean ayant fait rompre la conférence, toutes les espérances de paix s'évanouirent et les hostilités commencèrent.

Cette guerre paraissait devoir être de longue durée, car Jean avait l'appui de l'empereur Othon de Saxe, son neveu, qui lui avait promis de faire une puissante diversion en sa faveur. Il avai aussi mis le comte de Flandre dans ses intérêts,

et, par un bonheur inespéré, la Guyenne venait de se déclarer pour lui. Ces événements si heureux semblaient devoir le pousser à faire résolument la guerre, que tous les Anglais d'ailleurs désiraient.

Mais le roi d'Angleterre n'avait ni activité ni courage, et il n'aimait pas la guerre, qui l'aurait arraché aux plaisirs, son habituelle et, pour ainsi dire, son unique occupation. D'un autre côté le roi de France n'avait pas tardé à s'apercevoir que les circonstances lui étaient tout-à-coup devenues moins favorables.

Alors Philippe s'aboucha avec le cardinal de Capoue, légat du Pape, et par l'entremise de ce dernier, qui intervint comme médiateur, un traité de paix fut conclu le 22 mai 1200, auprès de Gaillon, entre les deux souverains. On arrêta:

1° Que la couronne d'Angleterre appartiendrait au prince Jean;

2° Que Philippe aurait le Vexin normand;

3° Qu'il céderait au roi Jean ses prétentions sur la mouvance directe de la Bretagne; mais qu'en échange le roi Jean mettrait le prince Louis,

fils de Philippe, en possession du Berri et de l'Auvergne, et lui paierait vingt mille marcs d'argent pour servir de dot à Blanche de Castille, que ce prince devait épouser; de plus, que dans le cas où le roi Jean mourrait sans enfants, le prince Louis serait reconnu seigneur de toutes ses possessions sur le territoire de la France;

4° Qu'Arthur rendrait hommage du duché de Bretagne au roi d'Angleterre;

5° Que le roi d'Angleterre rendrait hommage du duché de Normandie au roi de France;

6° Que Jean relèverait de Philippe pour tous les fiefs qui avaient appartenu en France à Henri II et à Richard;

7° Que Philippe ne donnerait aucun secours au duc de Bretagne contre son oncle;

8° Que Jean de son côté ne donnerait aucun secours, ni directement ni indirectement, à l'empereur Othon, son neveu, qui était en guerre avec la France.

Ce traité fut à peine connu en Angleterre qu'il y excita un mécontentement universel. Les Anglais reprochèrent au roi Jean d'avoir acheté

honteusement la paix, quand il lui eût été si facile de faire honorablement la guerre.

Il est certain que, dans cette circonstance, si Philippe-Auguste avait négligé les intérêts d'Arthur, malgré les promesses faites à sa mère, il avait conclu un traité fort avantageux pour lui-même et pour son fils : « tant il est vrai, s'écrie « d'Argentré à cette occasion, que les puissants « n'ont respect à nulle conscience et révérence « de Dieu, se servant des serments et pro- « messes pour amuser les plus simples et sur- « prendre à leur avantage ceux qui s'y fient au « pied levé[1]. »

Cependant quoique le roi de France l'eût ainsi abandonné, et que Constance, sa mère, irritée, l'engageât à se rendre à la cour de Jean sans Terre, le jeune duc aima mieux rester auprès de Philippe, que de se fier à un oncle contre lequel il avait conçu les plus graves soupçons, même celui de vouloir attenter à sa vie.

Mais cette paix, conquise à force de ruses et de concessions, ne pouvait durer longtemps. Une

[1] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

circonstance fournit bientôt à Philippe un prétexte plausible de la rompre.

Le roi d'Angleterre, auquel le traité du 22 mai laissait toute liberté de faire la guerre à son neveu, s'empara des comtés d'Anjou, de Touraine, de Poitou et du Maine, qui appartenaient à Arthur.

Arthur, comme duc de Bretagne, était vassal de Jean sans Terre, ainsi que l'avait voulu le traité du 22 mai; Jean, comme duc de Normandie, l'était du roi de France.

D'après les lois féodales, tout haut seigneur qui opprimait son vassal ou lui déniait justice, encourait de la part du suzerain la privation de la mouvance du fief de son vassal. En vertu de ces lois, Arthur réclama l'appui de Philippe contre son oncle, et demanda à être relevé de l'hommage qu'il devait à ce dernier.

Philippe, auquel le roi d'Angleterre avait déjà sans doute donné des sujets de plainte, usa du pouvoir que lui attribuait la loi féodale. Il déclara la Bretagne fief immédiat de la couronne par l'investiture qu'il en donna à Arthur. Il l'investit aussi des comtés d'Anjou, Maine, Touraine et Poitou.

C'était prendre en main la cause d'Arthur contre son oncle, et déroger au traité du 22 mai, qui se trouvait ainsi abrogé dans une de ses parties les plus essentielles. De son côté Arthur fit hommage lige au roi pour tous ces fiefs. Les actes de cette investiture et de cet hommage sont datés de Gournay, en Normandie, du mois de juin 1202.

Il fallut dès-lors rentrer en campagne. Arthur fut un des premiers à se ranger sous les bannières du roi de France. Il montra, en diverses rencontres, et malgré son jeune âge, tant d'intrépidité et de valeur, que Philippe l'arma chevalier sur le champ de bataille de Gournay, et lui promit en mariage sa fille unique Marie, quoiqu'elle n'eût encore que six ans.

Philippe-Auguste lui promit de plus de le seconder de telle sorte qu'il pût « reconquester la « Bretaigne » dont le roi d'Angleterre avait surpris plusieurs places. Vers le milieu de l'automne il fit même célébrer à Paris les fiançailles de sa fille avec Arthur.

A cette même époque Arthur reçut des dépêches de Hugues le Brun, comte de la Marche,

que le roi Jean avait mortellement offensé en lui enlevant Isabelle d'Angoulême, sa fiancée, et une des plus belles personnes de son temps. Depuis cette offense, Hugues, ne respirant que vengeance, avait cherché à soulever les Poitevins contre le ravisseur. Il y avait si bien réussi que les Poitevins, qui n'aimaient pas le roi Jean, n'attendaient qu'un chef pour se révolter. Hugues faisait entendre à Arthur que ce chef ne pouvait être que lui, et que le temps était venu d'arracher au roi, son oncle, les provinces qu'il avait usurpées.

Le jeune duc accueillit cette communication avec transport, et escorté de deux cents lances que lui donna le roi de France, et de plusieurs seigneurs de Touraine et de Poitou qui voulurent s'associer à sa fortune, il partit pour se mettre à la tête des révoltés.

Arthur joignait à une rare bravoure toute la confiance que donnent l'inexpérience et le jeune âge. Il n'avait pas encore seize ans. Sa petite armée ne se composait que de cinquante chevaliers et de quatre mille hommes de pied; c'était

avec d'aussi faibles moyens qu'il engageait la lutte contre un roi puissant! Mais il avait hâte de rentrer dans ses provinces, et malheureusement les jeunes seigneurs qui l'entouraient partageaient cette impatience.

A peine arrivé devant Mirebeau, où la reine son aïeule venait de se renfermer, il résolut de monter à l'assaut. Après des prodiges de valeur, il parvint à ouvrir la brèche et à pénétrer dans la ville. Il fut arrêté devant une grosse tour où la vieille reine se tenait renfermée. Arthur n'avait aucuns engins de guerre pour démanteler les murailles. Il en résulta des retards qui donnèrent le temps au roi Jean d'arriver au secours de sa mère avec des forces supérieures et d'assiéger à son tour Arthur dans Mirebeau.

Le roi Jean pouvait facilement s'emparer de la place et battre la petite armée d'Arthur; mais ce dernier aurait pu s'échapper pendant le combat, et Jean voulait à tout prix le faire prisonnier. Il appela donc la trahison à son aide.

Un des seigneurs sous ses ordres, Guillaume Desroches, avait des intelligences dans la ville

et jusque dans le camp d'Arthur. Jean mit quelques hommes dévoués à sa disposition. Desroches lui promit qu'il lui livrerait sans combat le jeune duc et tous les seigneurs qui l'accompagnaient, mais sous la condition qu'aucun des assiégés ne serait emprisonné ou mis à mort; que le jeune duc serait traité par le roi comme son bon et honorable neveu, et qu'il lui laisserait telle part de biens que les seigneurs de la cour jugeraient lui appartenir.

Jean le promit sans hésiter sous la foi des serments les plus sacrés.

Desroches le crut et livra Arthur et ses chevaliers, qui furent surpris la nuit pendant leur sommeil. Ils ne furent pas plus tôt en la puissance du roi Jean, qu'au mépris de l'engagement qu'il venait de prendre envers Desroches, il les fit jeter en prison. Vingt-deux des plus illustres y moururent de faim.

Desroches, furieux d'une pareille violation de la foi jurée, quitta sur-le-champ le service du parjure Jean, et alla offrir son épée à Philippe-Auguste.

Mais ce qu'il fallait à Jean sans Terre, c'était la renonciation d'Arthur aux droits qu'il tenait de sa naissance. Promesses, menaces, prières, fausses nouvelles, le roi mit tout en usage pour obtenir son désistement. Arthur fut inébranlable.

Les chroniqueurs nous ont conservé une des conversations qui eurent lieu sur ce sujet entre Jean et Arthur. Elle a été reproduite par d'Argentré, qui paraît ne pas douter de son authenticité. Au surplus elle retrace parfaitement les deux caractères tels que l'histoire nous les a dépeints. La voici :

— « Abandonne, dit un jour Jean à Arthur,
« de fausses prétentions à des couronnes que
« oncques ne porteras. Suis-je pas ton oncle ?
« Je te ferai part d'héritage comme ton seigneur
« et te donnerai mon amitié.

— « Ton amitié ! répondit le jeune duc avec
« fierté ; mieux me vaudrait la haine du roi de
« France. Avec chevalier loyal, toujours il y a
« remède de générosité.

— « C'est folie de s'y fier, beau neveu. Les

« rois de France naissent ennemis des Planta-
« genets.

— « Philippe a placé la couronne sur mon « front. Il fut mon parrain de chevalier. Il m'a « baillé sa fille en foi de mariage.

— « Et tu ne l'épouseras méshui. Nos tours « sont fortes; il n'y a rien ici qui résiste à ma « volonté.

— « Jamais tours ni épées ne me rendront « assez lâche que de redire au droit que je tiens « de mon père après Dieu : ce fut Geoffroy, votre « frère aîné, aujourd'hui devant le Seigneur. « Angleterre, Touraine, Anjou, sont miens de « son chef, et Bretagne de l'estoc de ma mère; « jamais je n'y renoncerai que par ma mort.

— « Ainsi sera donc, beau neveu, » répondit Jean [1].

Ces derniers mots étaient l'arrêt de mort d'Arthur.

Jean lui chercha des assassins parmi ses plus dévoués serviteurs. Il ne trouva que des gens trop scrupuleux ou trop timides. Il fit alors trans-

[1] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

porter Arthur, de Mirebeau au château de Falaise, dont William Bruce était gouverneur. Malheureusement le jeune prince ne resta pas longtemps confié à ce brave et loyal chevalier. Jean, qui craignait sa probité, arriva bientôt à Falaise et le lui redemanda.

— « Je ne sais quel sort vous lui préparez, dit « Bruce au roi Jean, en lui remettant Arthur; « mais tous ici me sont témoins que je vous le « rends sain de la vie et des membres. Puisse-« t-il rencontrer toujours des gardiens dont il « n'ait pas plus à se plaindre que de moi! »

Jean sans Terre conduisit lui-même Arthur au château de Rouen, et « quelque temps après, « dit Dom Morice, des pêcheurs trouvèrent son « corps dans leurs filets, et portèrent cette pê-« che royale au prieur de Notre-Dame-du-Pré, « qui l'inhuma secrètement. »

Quelle fut la cause de sa mort? Les chroniqueurs, qui tous racontent à peu près de la même manière les événements qui précèdent, cessent d'être d'accord sur les circonstances de la mort d'Arthur.

Matthieu Pâris prétend que Jean, qui d'abord l'avait bien traité, s'alarma des menaces et de l'obstination du jeune Breton. « Arthur disparut, « dit-il, et Dieu veuille qu'il en ait été autre- « ment que ne rapporte la malveillante renom- « mée[1]. »

D'autres soutiennent que Jean le fit périr par le poison en 1203.

La version la plus accréditée, et que Philippe-Auguste, dont elle favorisait les projets, eut soin de faire répandre en France et en Angleterre, est celle que nous allons rapporter :

Jean était toujours préoccupé de l'idée qu'Arthur finirait par lui échapper, et qu'une fois en liberté il n'aurait rien de plus à cœur que de réclamer à main armée ses droits sur l'Angleterre et les provinces de France. C'était pour lui un perpétuel sujet d'alarmes qui lui présentait en perspective Arthur souverain de l'Angleterre, et lui, son oncle, réduit à la seule Guyenne. La mort d'Arthur fut dès-lors arrêtée dans son esprit. Mais quel moyen employer pour

[1] Matthieu Pâris, ad annum 1203.

le faire disparaître ? C'était le seul point sur lequel portait l'hésitation de Jean. Il aurait bien voulu qu'un autre se chargeât de ce soin. Il en parla d'abord à Guillaume de Bray, qui lui répondit froidement qu'un gentilhomme n'entendait rien à un pareil métier.

Cette première ouverture ayant été repoussée, il craignit, s'il en faisait de semblables à d'autres officiers, que son projet ne vînt à s'ébruiter. Alors, pour que les causes de la mort d'Arthur restassent couvertes d'un voile impénétrable, il se chargea lui-même de l'exécution.

Il prit pour seul confident et pour aide un écuyer poitevin, nommé Pierre de Maulac, dont la discrétion lui était assurée. La nuit du Jeudi-Saint, 3 avril 1203, il se rendit dans un batelet avec Maulac, au pied de la tour où on gardait son neveu. Maulac produisit un ordre du roi qui ordonnait la remise d'Arthur. Le jeune prince en arrivant dans cette barque, qu'il regardait peut-être comme un instrument de délivrance au lieu d'y trouver un libérateur, reconnut son oncle. Le doute alors ne lui fut plus possible, et

la vérité se montra à ses yeux dans toute son horreur. Il chercha à fléchir le roi en lui rappelant les liens qui les unissaient et en embrassant ses genoux. Vains efforts ! l'implacable Jean, loin de se laisser attendrir, le saisit par les cheveux, lui plongea son épée dans la poitrine et d'un second coup frappant sa victime à la tête, lui traversa les deux tempes. Puis quand la barque fut à trois milles de la tour, il jeta le cadavre dans les flots.

Philippe-Auguste avait sans doute intérêt à présenter la mort d'Arthur sous le jour le plus défavorable à Jean sans Terre; mais un grave document vient corroborer cette version : c'est la déclaration faite par le prieur de Notre-Dame-du-Pré, dont nous parlerons ci-après. Au reste, quelles qu'aient été les circonstances de cette mort, il est certain qu'Arthur périt âgé d'un peu moins de seize ans, sinon de la main, au moins par les ordres de son oncle.

Telle fut la fin misérable d'un jeune prince, dont tous les historiens se plaisent à vanter les brillantes qualités et la précoce valeur. Il était,

disent-ils, beau comme sa mère, brave et généreux comme son père. Il lui manqua un ami sage pour modérer cette valeur et la diriger selon les règles de la prudence.

Jean dut l'avantage remporté à Mirebeau au mépris même qu'il inspirait, et qui donna à son imprudent adversaire une trop grande confiance dans les faibles moyens dont il disposait.



CHAPITRE VII.

Indignation des Bretons en apprenant la mort d'Arthur. — Ils envoient une députation à Philippe, seigneur suzerain d'Arthur et de Jean, pour demander justice. — Jean est cité devant la Cour des Pairs de France. — Son refus de comparaître. — Arrêt qui le condamne à mort et confisque ses provinces de France. — Philippe est chargé de l'exécution de l'arrêt. — Innocent III prend la défense de Jean.

La mort d'Arthur, les circonstances de cette mort qui ne tardèrent pas à être connues, l'indignation qu'elles excitèrent en Bretagne, en Normandie et dans toute l'Europe, donnaient à Philippe-Auguste une arme puissante contre son vassal ; il ne tarda pas à l'employer.

Jamais aussi, disons-le après plusieurs chroniqueurs qui n'ont pas manqué d'en faire la remarque, la Providence n'intervint d'une manière plus manifeste, plus instantanée, pour frapper un grand criminel et le punir d'un exécrable forfait. Philippe fut l'instrument dont elle se servit.

Mais avant de faire connaître les moyens qu'il mit en œuvre avec autant d'habileté que de résolution; nous allons rappeler l'origine et les règles du gouvernement féodal, ainsi que les rapports qui en résultaient entre le suzerain et le vassal. Les lois féodales furent dans cette circonstance d'une extrême importance, car elles autorisèrent et légitimèrent aux yeux des peuples l'invasion de la Normandie par Philippe-Auguste.

Charles Martel, après la bataille de Poitiers, pour récompenser ceux de ses officiers qui lui avaient rendu le plus de services, leur donna à vie des terres, de vastes domaines et quelquefois même le gouvernement de villes ou de provinces entières, en leur imposant certaines conditions, et entre autres l'obligation de venir, de leur per-

sonne et de leurs biens, à son aide, à son premier appel. Ces donations reçurent le nom de fiefs.

Charles le Chauve rendit les fiefs héréditaires. Cette hérédité fut depuis confirmée par Hugues Capet, qui voulut même sanctionner ces donations par des chartes authentiques.

Ces chartes ont fait croire à plusieurs historiens que Hugues Capet était le premier qui avait attribué l'hérédité aux fiefs. C'est une erreur; il avait seulement octroyé un titre à ceux qui tenaient déjà les fiefs, mais dont la propriété n'était fondée que sur la notoriété publique et la possession.

En donnant ces chartes, Hugues Capet avait eu soin, ce que n'avaient pas fait ses prédécesseurs, de stipuler le retour des fiefs à la couronne, si les possesseurs mouraient sans héritiers. De plus, il s'était réservé le droit tout nouveau de les confisquer pour le cas de félonie ou pour d'autres spécifiés dans les chartes.

On voit donc que la faveur que Hugues Capet paraissait accorder aux possesseurs des fiefs,

n'était pas sans compensation pour la couronne. En effet, si d'un côté les possesseurs des fiefs étaient mieux garantis par leur titre contre les usurpations des tiers, de l'autre ils étaient liés plus étroitement envers la couronne, qui faisait dépendre le maintien de leur possession de conditions qui ne leur avaient pas été primitivement imposées.

Il résulta de la perpétuité des fiefs, établie par Charles le Chauve et confirmée par Hugues Capet, cette conséquence importante que le droit d'aînesse ou de primogéniture s'établit en Europe. Ce droit n'existait pas sous la première race. Nous voyons que la couronne même se partageait entre les frères.

Mais on considéra que les fiefs étant chargés d'un service envers le souverain, il fallait que le possesseur fût en état de le remplir. De là le droit de primogéniture.

Tous ceux qui tenaient ainsi des fiefs du roi étaient ses vassaux directs. En cette qualité ils se trouvaient obligés de lui faire hommage lige de leurs fiefs, de lui rester fidèles et de le suivre

à la guerre [1]. S'ils manquaient à ces obligations, ils pouvaient être cités au tribunal du roi leur suzerain, et condamnés à perdre leurs fiefs.

Ils étaient également justiciables du même tribunal pour certains crimes et entre autres pour celui de félonie.

Les seigneurs les plus puissants, dont les fiefs comprenaient des provinces, donnèrent à ces fiefs le nom de duché, et prirent eux-mêmes le titre de duc qui était fort ancien [2]. Tels furent les ducs de Normandie, de Bretagne, de Bourgogne, de Guyenne, etc.

D'autres seigneurs, jouissant aussi de biens considérables, se contentèrent du titre de comte. Tels furent les comtes de Flandre et de Toulouse.

Les possesseurs de ces fiefs forcèrent, par la voie des armes, leurs voisins moins puissants, et qui dans l'origine étaient leurs égaux, à rele-

[1] La ligeance était due au roi seul. Elle consistait à relever du roi directement, sans réserve de fidélité à aucun autre seigneur.

[2] Dux, chef.

ver d'eux et à devenir leurs vassaux. On appela barons ces seigneurs de second ordre, qui relevaient immédiatement d'un seigneur dont la suzeraineté s'étendait sur toute une province.

Venaient ensuite des seigneurs de troisième ordre, qui n'avaient pas de titre et qui néanmoins étaient possesseurs de fiefs. Ils relevaient du baron.

Au dernier rang se trouvaient les hommes roturiers ou vilains qui étaient soumis à l'autorité du propriétaire du fief sur lequel ils résidaient.

Les seigneurs suzerains, de leur côté, avaient des obligations à remplir envers leurs vassaux. Ainsi ils étaient obligés de les prendre sous leur protection, de les garantir de toute espèce de vexation, de les défendre même par la voie des armes, de venger leur mort et quelquefois les simples injures dont eux, leurs femmes ou leurs filles avaient eu à souffrir.

La féodalité, comme on le voit, formait une chaîne qui, descendant du roi jusqu'au dernier sujet, liait toute la nation.

Le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, était en France un des anneaux de cette chaîne, et en cette qualité il était vassal du roi de France et tenu aux obligations que comportait ce titre.

Arthur, duc de Bretagne, était aussi vassal de Philippe, dont le devoir, comme suzerain, était de venger sa mort.

C'est pourquoi, à la nouvelle de l'odieux assassinat du jeune duc, ses amis et tous les Bretons qui lui portaient une tendre affection, résolurent de s'adresser au roi de France pour en obtenir la réparation du crime commis sur un de ses vassaux, par un autre vassal, dans l'étendue de la seigneurie de France.

Voici dans quels termes d'Argentré dépeint la consternation de la Bretagne à la nouvelle de la mort d'Arthur et la résolution prise par les seigneurs bretons :

« Il ne fut onc veu un tel deuil, pleurs,
« gémissements, lamentations. Cela touchait à
« tous États. Parquoi tous les seigneurs firent une
« assemblée à Vannes, car le cruel Anglais ne

« se contentait pas, disant que le gouvernement « de Bretagne lui appartenait comme tuteur « d'Aliénor, sœur du duc Arthur, laquelle par « raison devait être duchesse par la mort de son « frère, et luy (Jean) la tenait prisonnière entre « ses mains[1]. »

« A l'assemblée de Vannes se trouvèrent Guy « de Thouars, alors veuf de Constance de Bre- « tagne, mais ayant la garde de sa fille Alix, « héritière présomptive du duché, Alain, comte « d'Avangour et de Bretagne, Guinomar, le « comte et les sires de Léon, le vicomte de Ro- « han, les sires de Châteaubriant, de Rieux, de « Beaumanoir, de Lohéac, les évêques de Rennes, « de Nantes, de Saint-Brieuc, de Léon, etc., et « grand nombre d'autres gentilshommes.

« Il fut résolu qu'on se pourvoirait par requête « devant le roi de France, comme étant haut « seigneur suzerain de Normandie, Anjou, « Aquitaine et Poitou, pour lui demander répa- « ration de la mort d'Arthur, et à cet effet fu- « rent commis et nommés députés des États de

[1] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

« Bretagne auprès du roi de France, Pierre, « évêque de Rennes et Richard le Maréchal, qui « l'un et l'autre jouissaient d'une grande consi- « dération et d'une grande influence en Bre- « tagne[1]. »

Philippe accueillit la députation avec beaucoup de faveur. Il l'assura qu'il unirait ses efforts à ceux des Bretons pour venger leur jeune duc, et que l'honneur et la justice ne lui permettaient pas de laisser un tel crime impuni.

Il est à remarquer que, dans l'entretien avec les députés de Bretagne, Philippe ne fit rien paraître du regret qu'il éprouvait personnellement de la mort du jeune prince, fiancé de sa fille. Il sentait qu'il allait être appelé à se prononcer comme juge. Le père s'effaça pour ne laisser voir que le roi.

Pendant que ces faits se passaient, Jean était retourné en Angleterre pour attendre les événements, sans avoir fait aucune diligence, sans même avoir laissé aucuns ordres pour découvrir les auteurs de la mort de son neveu.

[1] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

Cette indifférence avait paru une nouvelle preuve de sa culpabilité. Aussi, de toutes parts en Europe, il s'éleva bientôt contre lui un cri de réprobation et de vengeance. En vain Jean et ses partisans firent répandre le bruit qu'Arthur s'était noyé en cherchant à s'évader, personne n'y voulut croire. D'ailleurs cette version fut formellement démentie par le prieur de Notre-Dame-du-Pré.

Ce prieur déclara solennellement, lors de l'instruction faite par la cour des Pairs de France, qu'il avait inhumé le corps d'Arthur de Bretagne trouvé dans la Seine, et qu'avant l'inhumation il avait remarqué sur le corps des blessures qui indiquaient évidemment un récent assassinat. Cette déclaration faite par un homme généralement estimé et complétement désintéressé, ne laissa aucun doute dans les esprits.

Le crime paraissant dès-lors suffisamment démontré, Jean sans Terre fut sommé par les pairs de France de comparaître à leur barre. La sommation lui fut signifiée à Londres par trois sergents d'armes. D'abord il refusa d'y répondre.

Bientôt après, craignant que ce refus ne parût un aveu de culpabilité, il envoya l'évêque d'Ely et Hubert du Bourg réclamer du roi de France un sauf-conduit.

— Qu'il vienne, dit Philippe-Auguste, il le peut avec toute sécurité.

— Lui garantissez-vous de même le retour ?

— Oui, si le jugement de ses pairs le permet.

Cette grave réponse a inspiré au poète Guillaume le Breton un beau mouvement que nous devons citer :

« Jehan, dit le poète, tu as craint qu'Arthur « vivant ne te ravît le trône ; Arthur mort t'enlèvera le trône et la vie. Avant que le destin « ne fît de toi un monarque, ton père t'avait « donné le nom de *sans Terre*. Grâce à la mort « d'Arthur, ton père n'aura point menti ; tu « seras *sans Terre* de nom et d'effet[1]. »

La cour des Pairs était alors à Melun, où elle avait été convoquée pour réviser la législation féodale. Elle était composée des hauts barons relevant immédiatement de la couronne et pré-

[1] Guillaume Le Breton, Philippéide.

sidée par Eudes, duc de Bourgogne. Elle s'assembla successivement à Paris, à Chartres et à Vendôme, et chaque fois une nouvelle sommation de comparaître fut adressée à l'accusé.

Sur toutes ces sommations, Jean n'ayant point comparu, la cour des Pairs le déclara coupable de félonie et de trahison, et le condamna à mort. Toutes les terres qu'il possédait en France furent acquises au roi à titre de réversion.

Voici les termes de l'arrêt qui fut rendu le 30 avril 1203 :

« Jean, duc de Normandie, ayant violé son « serment envers le roi Philippe, son seigneur, « tué le fils de son frère aîné, vassal de la cou- « ronne de France, cousin du roi, et commis ce « crime dans l'étendue de la seigneurie de « France, est déclaré coupable de félonie et de « trahison; *toutes les terres qu'il tient à hom- « mage sont confisquées, etc., etc.* »

Il fut ordonné en même temps que le roi de France serait chargé de mettre l'arrêt à exécution.

Nous nous arrêterons un instant sur cet arrêt

qui est fort remarquable par ses conséquences; en effet, il rendait à la France la Normandie et les provinces dont l'avait privée le divorce d'Éléonore de Guyenne avec Louis VII.

Quant à sa légalité, il faut distinguer : la première disposition, contenant la déclaration de culpabilité, est inattaquable. Toutes les formalités prescrites par les lois féodales avaient été rigoureusement observées. On peut dire même qu'il y en avait eu de surabondantes. Ainsi la Cour des Pairs s'était réunie dans trois villes différentes, à Paris, à Chartres et à Vendôme, en donnant chaque fois une sommation de comparaître au roi Jean, quand la première sommation devant la cour réunie à Paris devait suffire.

L'assassinat d'Arthur était évident. Le crime avait été commis dans la seigneurie de France, par un vassal du roi sur un autre de ses vassaux. C'était non-seulement un droit, mais un devoir pour Philippe de poursuivre la réparation. La condamnation à mort du roi Jean par ses pairs était donc juste; elle était légale.

La seconde disposition de l'arrêt, relative à la

confiscation au profit de la couronne, est loin de présenter le même caractère de légalité, et pouvait être contestée.

Jean sans Terre, duc de Normandie, était, il est vrai, le suzerain du duché de Bretagne. Il devait légalement être privé de sa suzeraineté sur la Bretagne pour avoir tué son vassal. La confiscation aurait dû s'arrêter là. L'assassinat d'Arthur, quelque odieux qu'il fût, n'était pas de ces crimes qui entraînaient la confiscation générale : tel eût été, par exemple, le crime de haute trahison.

Mais Jean sans Terre était haï et méprisé; Philippe était aimé et craint, et on lui savait gré de ce qu'il prenait à ses risques et périls la punition d'un exécrable forfait. Tous les historiens d'ailleurs sont d'accord sur ce point, que dans presque toutes les provinces occidentales de la France on remarquait une lassitude générale de la domination anglo-normande; aussi la confiscation, qui produisit une vive sensation en Europe, reçut, comme la première disposition de l'arrêt, l'approbation de tout le monde.

La cour de Rome s'éleva seule contre cet arrêt.

Innocent III fit plus, il se déclara le protecteur du roi Jean, et prétendit qu'étant roi d'Angleterre il n'avait pu valablement être jugé par des pairs de France. Quant au meurtre d'Arthur, il ne se borna pas à l'excuser; il soutint qu'Arthur, comme rebelle à son oncle, avait été justement mis à mort.

Ces deux prétentions ne supportent pas l'examen. En effet, ce n'était pas comme roi d'Angleterre que Jean avait été jugé et condamné par la Cour des Pairs, mais comme duc de Normandie, vassal du roi de France, et pour un crime commis en France.

Que dire également de la qualification de rebelle donnée à Arthur, quand il n'avait fait que défendre le plus légitime, le moins contestable de tous les droits?

L'arrêt était certainement juste au fond et régulier dans la forme.

Innocent III était cependant un Pape d'un mérite supérieur; mais plusieurs causes avaient

exercé sur son esprit une fâcheuse influence. Il n'était âgé que de trente-sept ans lors de son avénement à la papauté (année 1198). Fier, inflexible, imbu des doctrines de Grégoire VII sur la prééminence universelle du Saint-Siége, il se croyait le souverain régulateur des rois, leur imposait ses volontés, envoyait de simples légats qui se constituaient arbitres de leurs querelles, prononçaient des jugements, jetaient des interdits, semaient des anathèmes, et forçaient les souverains à courber la tête devant les foudres apostoliques.

Philippe avait constamment protesté contre ces prétentions d'Innocent III, et prouvé, dans plus d'une circonstance, qu'il savait faire respecter les droits de sa couronne et repousser les empiétements ecclésiastiques.

Le roi d'Angleterre, au contraire, avait paru jusqu'alors soumis et même obséquieux envers la cour de Rome, à laquelle il donnait toute facilité de percevoir le denier de saint Pierre, qui était une collecte que le Pape faisait chaque année en Angleterre par ses agents.

Innocent III se trouvait donc naturellement porté vers Jean, parce que, d'après la nature molle et variable du roi d'Angleterre, il voyait en lui un futur instrument de ses volontés, bien plus docile que le roi de France.

Il faut croire aussi que le Pape avait été trompé sur les causes et les circonstances de la captivité et de la mort d'Arthur. On ne peut même en douter, quand on le voit donner la qualification de rebelle à Arthur, et faire opposition, par ses légats, les abbés de Cazemare et de Troisfontaines, à la guerre si juste de Philippe contre Jean, pour venger le duc de Bretagne [1].

Cette opposition des légats n'arrêta point Philippe ; néanmoins elle lui parut assez grave pour qu'il crût devoir réunir ses barons, et leur demander s'ils le seconderaient dans sa résistance contre la cour de Rome. Tous répondirent affirmativement et prirent l'engagement suivant :

« Nous nous obligeons à seconder Philippe, « notre seigneur, dans la guerre qu'il fait contre « le roi Jean, et ce nonobstant la volonté du Pape

[1] Voir la note D.

« ou des légats, nous engageant de notre côté à
« lui donner tout secours, et à ne faire aucune
« trêve ni accord avec le Pape que d'après les
« ordres du Roi notre sire. »

Dans cet état de choses, Philippe se disposa à exécuter la mission dont la Cour des Pairs l'avait chargé.

Pour en apprécier toute la difficulté, il est à propos de jeter un coup d'œil rapide sur la position respective des deux rois et les forces dont ils pouvaient disposer.



CHAPITRE VIII.

Préparatifs de Philippe pour mettre à exécution l'arrêt de la Cour des Pairs. — Comparaison de ses forces et de celles de Jean.

Si l'on ne considère que l'étendue et la population des États sur lesquels ils régnaient, Jean, quoique vassal de Philippe, était plus puissant que lui.

Indépendamment de la forte et riche Normandie, Jean possédait en France les provinces qui s'étendaient de la Loire jusqu'aux Pyrénées. De plus, il avait toutes les forces de l'Angleterre à sa disposition et à son premier appel.

Philippe n'avait de secours à attendre que de son royaume et de ses grands vassaux, dont les forces, même réunies, formaient une puissance relativement faible et restreinte.

Il ne faut pas oublier également ce que nous avons dit, dans le chapitre II, de l'indépendance des grands vassaux, de la durée incertaine de leur temps de service, et des ménagements dont le suzerain était obligé d'user sans cesse à leur égard pour les retenir sous ses drapeaux. Toutes ces circonstances, malgré l'ascendant que Philippe avait pris sur eux, pouvaient retarder et quelquefois même entraver ses opérations.

La force numérique était donc du côté de Jean; mais Philippe compensait ces avantages par d'autres non moins importants.

Philippe était suzerain de Jean, ce qui, dans les idées du temps, lui donnait sur son rival une prédominance indépendante de la force matérielle, prédominance que Richard lui-même, malgré sa fierté et sa gloire, avait été plusieurs fois obligé de reconnaître. Ensuite l'opinion de la France, d'une partie de l'Angleterre et du reste

de l'Europe, moins la cour de Rome, encourageait, soutenait Philippe dans la lutte qu'il allait entreprendre; et Philippe avait une grande réputation de vaillance et d'habileté.

Jean, au contraire, passait pour un lâche; ses sujets dissimulaient mal le mépris qu'il leur inspirait, et Tacite l'a dit avant nous : *Magis famâ quam vi stant regum res*[1].

Jean d'ailleurs n'était point préparé pour une guerre avec Philippe. Sa force principale lui venait de l'Angleterre, et les Anglais avaient été mécontents du traité qu'il avait fait avec Philippe, et dont nous avons rapporté plus haut les conditions. Ils pensaient que, pour obtenir du roi de France qu'il ne donnât aucun secours au jeune duc de Bretagne, il avait sacrifié les intérêts de l'Angleterre. Aussi ils avaient pris en premier lieu la résolution de lui refuser tout subside. Ses partisans avaient combattu cette résolution, en faisant observer que, refuser des secours au roi,

[1] La puissance des rois s'affermit plus par l'opinion que par la force.

c'était mettre les intérêts des Anglais à la discrétion de Philippe.

Alors l'orgueil national avait été plus fort que le mécontentement contre Jean, et le Parlement s'était décidé, bien qu'il n'eût aucune confiance en lui, à lui accorder ces mêmes subsides qu'il voulait d'abord lui refuser. Une autre cause d'ailleurs avait déterminé le Parlement, c'était l'arrêt de la Cour des Pairs de France. Cette décision avait bien moins irrité les Anglais contre le coupable Jean que contre le roi de France.

Ils prétendaient que l'arrêt de la Cour des Pairs était entaché de partialité; que le roi Jean étant actuellement en guerre contre la France, on l'avait mis dans une absolue nécessité d'être défaillant et dans l'impossibilité de se défendre, soit en le citant à comparaître avant que la paix fût faite, soit en lui refusant un sauf-conduit pour son retour; que c'était le résultat d'une profonde combinaison du roi Philippe, qui avait bien moins cherché à venger la mort du duc de Bretagne, qu'à se créer un prétexte pour envahir la Normandie; que, dans tous les cas, Jean n'aurait pu

ni dû comparaître, attendu que s'il était duc de Normandie, il était en même temps roi d'Angleterre; que cette haute position lui défendait de se soumettre au jugement de ses inférieurs, et que l'Angleterre ne l'aurait pas permis.

Ainsi les Anglais méprisaient leur roi et en même temps le couvraient de leur protection, parce qu'ils ne voulaient pas qu'une nation rivale s'attribuât le droit de juger celui qu'ils avaient mis à leur tête, d'abaisser celui qu'ils avaient élevé.

Ce retour de popularité, quoique un peu forcé, était un événement heureux pour le roi Jean. Il pouvait lui fournir les moyens d'opposer une résistance sérieuse à l'attaque de Philippe-Auguste. Les seigneurs qui l'avaient accompagné en Normandie, le sollicitaient fortement de prendre quelque vigoureuse résolution; mais ce prince était si indolent, que rien ne pouvait le réveiller de son apathie.

Une conduite si extraordinaire faisait croire au bas peuple anglais que son roi était victime d'un sortilége. Au lieu d'accuser une conscience

bourrelée, et surtout l'abus des plaisirs, qui porte trop souvent à l'indolence et à la cruauté, le peuple s'en prenait aux maléfices, selon les idées du temps. Mais les hommes de guerre ne désespéraient pas encore du roi. Ils aimaient à se persuader que son inaction provenait de ce qu'il avait en tête quelque grand projet qu'on verrait éclore plus tard.

Cette croyance, que Jean eut sans doute soin d'entretenir par quelques discours adroits, ne contribua pas peu à lui faire obtenir du Parlement un second subside de deux marcs et demi sur chaque fief; mais Jean, au lieu de l'employer selon les intentions du Parlement, le dépensa en frivolités.

Jamais cependant le danger n'avait été plus pressant. Philippe était déjà en armes pour envahir la Normandie. Sa prompte résolution dans cette circonstance était venue de la confiance que lui donnait une nouvelle institution dont les événements ne tardèrent pas à faire connaître les avantages : nous voulons parler de l'institution des troupes réglées et soldées.

Convaincu par l'expérience du peu d'utilité des contingents de soldats fournis par les seigneurs, soldats recrutés à la hâte et qui souvent quittaient l'armée au milieu d'une campagne. Philippe s'était décidé à avoir des troupes réglées et soldées, qui étaient toujours à sa disposition, et qui plus tard devinrent le noyau et la principale force de son armée.

Ces troupes se composaient en grande partie de soldats levés dans le Brabant. Les Brabançons passaient à cette époque pour les troupes de l'Europe les mieux exercées, les plus aguerries et les plus disciplinées. Les gens des communes du Brabant s'étaient formés au sanglant métier des armes dans les guerres continuelles qui, depuis la mort de Godefroy de Bouillon, avaient eu lieu entre les maisons de Brabant et de Limbourg, pour la possession du Brabant. Leur organisation militaire était supérieure à celle du reste de l'Europe. Aussi Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste s'étaient empressés de fortifier leurs armées de ces soldats qui, sous le drapeau étranger, conservaient leur nom de Brabançons.

Il n'était pas rare de les voir appelés à combattre les uns contre les autres, et ils le faisaient consciencieusement et résolument. Comme les *condottieri* d'Italie, ils ne connaissaient que la puissance qui les payait tant qu'ils étaient à sa solde.

Jean, oubliant l'exemple de Richard, avait négligé de s'assurer le concours de ces vaillants soldats, dont il trouvait que l'entretien lui coûtait trop cher. Philippe au contraire avait eu bien soin de les conserver à son service, au prix de sacrifices qu'il s'était imposés. Pour subvenir aux frais de cette milice, Philippe avait vécu avec une grande économie, établi des réformes dans les dépenses de sa cour, levé des tailles sur les sujets de ses domaines qui ne faisaient pas profession de porter les armes, c'est-à-dire sur les bourgeois et les vilains, et pris même dans la bourse des Juifs.

Ces deux derniers modes de grossir le trésor de la couronne étaient irréguliers sans doute, mais les usages du temps les autorisaient, et d'ailleurs, en même temps qu'il pressurait les

Juifs, Philippe-Auguste mettait le plus grand soin à les couvrir de sa protection contre les vexations et les dilapidations des seigneurs et des routiers. Aussi les Juifs qui, grâce à cette protection, jouissaient d'un bien tout nouveau pour eux, la sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens, payaient sans se plaindre.

Philippe s'était encore attaché les plus habiles ingénieurs de son temps. Il avait prévu que leurs talents lui seraient utiles, soit pour emporter de force les châteaux ennemis, soit pour fortifier des places utiles à la défense de ses États.

Il avait aussi envoyé des émissaires en Normandie, pour tâcher d'y exciter une révolte générale contre les Anglais. Ces émissaires étaient chargés de faire entendre aux Normands qu'ils ne devaient espérer aucun secours du roi d'Angleterre; qu'il leur serait plus avantageux de rentrer volontairement dans le corps de la monarchie française, dont ils avaient été détachés, que de s'y voir contraints par les armes; que, par une soumission volontaire, ils s'assureraient la conservation de leurs priviléges, au lieu qu'une

résistance, qui ne pourrait qu'être infructueuse, les en priverait infailliblement.

Enfin Philippe était parvenu à se rendre le clergé normand favorable par ses bons procédés envers Gautier, archevêque de Rouen. Ainsi, nous lisons dans les chroniques du temps que, dès l'année 1195, Philippe avait envoyé à Gautier, alors retiré à Cambrai par suite des difficultés qu'il avait eues avec le roi d'Angleterre, Anselme, doyen de Tours, et Urson, son chambellan, pour lui offrir une retraite auprès de lui. L'archevêque avait accepté l'offre et était venu à Pontoise, où Philippe l'avait reçu avec de grands honneurs. C'était même pendant son séjour dans cette ville que l'archevêque avait négocié avec le roi Richard sa rentrée à Rouen.

Depuis son retour, Gautier avait encore eu de nouveaux démêlés avec le roi d'Angleterre au sujet du domaine des Andelys, tandis que ses bons rapports avec le roi de France n'avaient jamais cessé de continuer.

Bien que l'histoire ne rapporte aucun fait qui indique une coopération active de l'archevêque

en faveur du roi de France, tout porte à croire néanmoins que les avances de l'habile Philippe n'avaient pas été perdues, puisqu'on verra plus tard que l'archevêque n'intervint en aucune manière pour la défense de Rouen.



CHAPITRE IX.

Philippe entre en Normandie. — Siéges et prises du château de Radepont et de Château-Gaillard. — Sensation produite en Normandie et en Angleterre par la prise de Château-Gaillard.

Tous ses préparatifs étant terminés, Philippe entra en Normandie à la tête d'une puissante armée.

Il sentit la nécessité de frapper un grand coup, dès le début de la campagne, afin de donner de l'éclat à ses armes et de jeter le découragement parmi ses ennemis.

Auprès d'Andelys, à huit lieues de Rouen, sur

la rive droite de la Seine, s'élevait la forteresse de Château-Gaillard. Richard en avait fait la clé de la Normandie. Bien qu'elle fût déjà presque inexpugnable par sa situation sur un rocher escarpé, il l'avait entourée d'une triple muraille et munie de tours très-fortes et très-élevées. La maçonnerie avait été faite avec le plus grand soin, et on y avait employé des pierres si dures, que la construction a résisté à l'action du temps, et qu'on en voit encore une partie de nos jours. Rien en un mot n'avait été négligé pour rendre formidable cette forteresse, à laquelle Richard lui-même avait donné le nom de Château-Gaillard, comme pouvant défier toutes les attaques des ennemis.

Philippe résolut de s'en emparer; mais, pour ne pas être troublé dans les opérations du siége, il commença par s'assurer des petites forteresses qui s'appuyaient sur Château-Gaillard, et servaient de complément à sa défense. Il prit successivement Gournay, le Vaudreuil et Radepont.

Le siége de cette dernière forteresse lui présenta seul des difficultés sérieuses. La forteresse

de Radepont, comme on peut le reconnaître encore aujourd'hui, était placée à l'extrémité d'un plateau escarpé, défendu de trois côtés par de profondes vallées. Elle n'était donc accessible que par un des côtés du plateau ; mais là de redoutables moyens de défense avaient été accumulés. On y avait creusé un large et profond fossé, qui était protégé par un donjon descendant jusqu'au fond de la tranchée, et relié à la forteresse par un étroit passage. Aux deux extrémités se trouvaient deux tours dites Tour Richard Cœur-de-Lion et Tour Jean sans Terre.

Philippe établit son camp devant la porte d'entrée qui ouvrait sur le fossé même, et à laquelle on accédait par un pont-levis qu'on avait eu soin d'enlever [1].

Le roi fit tenter l'escalade de la porte; mais cette attaque avait été prévue, et les assaillants furent vigoureusement repoussés.

Il fallut de toute nécessité recourir à l'art des ingénieurs. Un pont fut jeté sur le fossé, la muraille fut entamée à coups de bélier, et la forte-

[1] Rigord, *de Gestis Phil. Aug.*

resse fut prise, non sans une vive résistance, après avoir tenu en échec pendant trois semaines les forces de la France.

Le roi trouva dans la forteresse et fit prisonniers vingt chevaliers, cent soldats et trente arbalétriers, glorieux débris de la garnison. Il fit inhumer dans le fort même, et avec de grands honneurs, tous les officiers et soldats morts pendant le siége[1].

Il alla ensuite assiéger Château-Gaillard. Cette redoutable forteresse dominait la Seine. Elle servait de principale défense à la ville appelée aujourd'hui le Petit-Andelys, qui elle-même était entourée de fortifications.

Pour défendre les abords de la place du côté de la Seine, les assiégés avaient construit, audessous de ses remparts, une triple digue, faite de pieux carrés de bois de chêne, qui se prolongeait dans la Seine jusqu'à la rive opposée.

Cette digue interceptait la navigation, et les bateaux de Philippe ne pouvaient plus apporter à son armée, qui occupait alors les deux rives

[1] Rigord, *de Gestis Phil. Aug.*

vis-à-vis de Château-Gaillard, les vivres et autres provisions nécessaires à ses besoins. Il fallut que des hommes dévoués allassent couper des pieux avec des haches, et renverser la digue en s'exposant aux coups de la garnison qui les accablait de dards, de pierres et de toute sorte de projectiles.

Alors les bateaux purent venir se placer en face de la ville et du château. Le roi ordonna qu'ils fussent serrés l'un contre l'autre. Ensuite il les fit couler à fond un peu au-dessous des remparts du château, en les arrêtant à l'aide de pieux enfoncés dans la rivière. Il réussit de cette manière à faire un pont qui établissait une communication facile entre les deux rives. Ce pont lui fut dans la suite d'un puissant secours.

Tout étant ainsi préparé, il commença son attaque par la ville des Andelys dont il parvint à s'emparer après une forte résistance. Cette ville ne fut pas plus tôt en sa possession, qu'il tourna tous ses efforts contre Château-Gaillard[1].

Il fit construire des tours, de nouvelles machines de guerre, réunit tous les moyens alors

[1] Guillaume Le Breton, Philippéide, chant VIII.

en usage pour l'attaque des places; et, grâce aux talents et à l'activité de ses ingénieurs, il put serrer de plus près la célèbre forteresse avec quelque espoir de s'en rendre maître.

Jusqu'alors le roi Jean n'avait tenté aucun effort sérieux pour entraver les opérations de Philippe; mais voyant les succès du roi de France et l'imminence du danger que courait Château-Gaillard, il prépara contre le camp de Philippe une double attaque assez bien combinée. Elle devait être faite simultanément, du côté de la terre par Guillaume de Glocester, son maréchal, et du côté de la rivière par le pirate Alain Le Breton, auquel le roi Jean avait donné l'ordre de remonter la Seine avec soixante-six navires pour faire diversion.

De Glocester marcha pendant toute la nuit, et arriva devant le camp aux premiers rayons du jour. Il s'élança aussitôt sur les soldats de Philippe, qu'il surprit à moitié endormis, et en fit un grand carnage.

Heureusement le brave Guillaume des Barres, Renaud, comte de Boulogne, et plusieurs che-

valiers, étant parvenus à réunir autour de leur petite troupe un certain nombre d'hommes résolus, purent résister aux assaillants, les attaquer à leur tour, les mettre en déroute, et forcer leur chef à se retirer après avoir perdu un grand nombre des siens [1].

De Glocester, qui avait vainement compté sur Alain Le Breton, était à peine hors de vue, que la flotte, qui avait été retardée par les sinuosités de la Seine, parut devant le camp. Ce fut un nouveau combat à livrer. L'attaque d'Alain, qui avait eu le tort d'arriver trop tard, fut repoussée avec plus de vigueur encore que celle du maréchal. Les pirates furent poursuivis par trois habiles marins français, Galbert, surnommé *le Barbu,* Thomas le Pourfendeur et Jean Lenoir, qui, s'étant jetés dans des bateaux rassemblés à la hâte, leur firent éprouver de grandes pertes et parvinrent même à s'emparer de deux de leurs bateaux [2].

Depuis ce moment, et jusqu'à la fin du siége,

[1] Philippéide, chant VIII.

[2] Ibid.

Philippe n'eut à redouter aucune attaque du côté de la Seine.

En revenant de la poursuite des pirates, Galbert le Barbu rendit au roi Philippe un service non moins important.

Pour défendre les approches de Château-Gaillard, les Anglais, outre la digue dont nous venons de parler, avaient environné ses murailles d'une double enceinte de palissades construites en bois de chêne et qui arrivaient jusqu'à la Seine. Une nuit Galbert plongea dans le fleuve, aborda aux palissades et y mit le feu, après les avoir frottées de bitume. La flamme, à laquelle un fort vent d'est donnait une grande activité, s'éleva bientôt dans les airs en tourbillons chargés d'étincelles, se répandit dans l'enceinte et dévora les tours, ainsi que les machines que les Anglais avaient préparées pour la défense[1].

Château-Gaillard ne fut plus protégé que par ses murailles ; mais elles étaient si fortes, que les efforts persévérants de Philippe et de ses ingénieurs n'avaient encore pu les entamer.

[1] Philippéide, chant VIII.

Cependant l'armée était depuis six mois devant Château-Gaillard. L'automne s'approchait et les barons voulaient, selon les habitudes de l'époque, rentrer dans leurs manoirs pour y passer la saison d'hiver.

Ils étaient dans leur droit. En effet, le *ban*, qui était la convocation des nobles pour le service militaire, ne durait alors que quarante jours, non compris le temps de l'aller et du retour; et comme le seigneur était obligé de nourrir et d'entretenir ses hommes d'armes à ses frais, il avait bien soin de ne pas prolonger son temps de service, surtout en hiver, où il était plus difficile de se procurer des vivres.

Philippe se vit sur le point d'être abandonné par ses barons. Il se serait alors trouvé réduit aux troupes mercenaires. Bien qu'elles se battissent résolument, elles ne pouvaient seules faire face à tous les accidents d'un siége aussi long et aussi difficile. Le roi de France n'épargna aucun sacrifice pour conduire l'entreprise à bonne fin. Il redoubla d'activité et d'énergie. Il parvint à retenir les nobles sous ses drapeaux en leur don-

nant de nouveaux fiefs et leur prodiguant l'argent de son trésor. Il s'assura de la fidélité de ses mercenaires en augmentant leur solde, et il fit construire devant Château-Gaillard un camp, entouré de murailles et de tours, annonçant ainsi son intention d'y passer l'hiver avec son armée.

Château-Gaillard avait pour gouverneur Roger de Lasci, vieux et brave chevalier. Lors de l'invasion du roi Philippe en Normandie, Roger de Lasci, croyant que ce ne serait qu'une attaque passagère, avait permis à un grand nombre de bourgeois de venir se réfugier à Château-Gaillard. Mais le siége se prolongeant outre mesure, et les vivres commençant à manquer, le gouverneur se vit dans la pénible nécessité d'expulser du château un millier de ses habitants, et le choix tomba sur les hommes invalides, sur les femmes et sur les enfants.

De son côté Philippe, qui comptait sur la présence de toutes ces bouches inutiles pour affamer la garnison, les fit repousser dans le château à coups d'arbalète. Le gouverneur leur ferma im-

pitoyablement la porte. Alors ces malheureux furent obligés de rester sur les glacis ou dans les rochers qui bordaient la Seine, et la plupart y moururent de faim. Mais Philippe ne put résister au spectacle de tant de misère, et, par ses ordres, ceux qui survécurent purent gagner les villes voisines.

L'hiver était passé et la garnison ne parlait point de se rendre; les travaux du siége furent repris avec une nouvelle vigueur. Les tours furent approchées. Les archers firent pleuvoir une grêle de traits; les catapultes, les mangonneaux, les pierriers lancèrent d'immenses blocs de pierre : mais tous ces efforts vinrent expirer contre les murs de la forteresse.

Un seul moyen restait, c'était l'escalade : Cadoc, chef des routiers, résolut de la tenter. Il prit avec lui trois cents hommes légers et courageux, qui s'étaient munis d'échelles et de cordes. Dès que la nuit fut arrivée, ils plantèrent les échelles au pied de la roche qui était baignée par la Seine et portait une des tours. Les échelles se trouvant trop courtes, ils creusèrent dans le roc,

avec leurs poignards, des trous suffisants pour placer leurs pieds, et parvinrent ainsi, après des efforts inouïs, et en tendant la main à ceux qui les suivaient, à atteindre le sommet du rocher et la première enceinte de la forteresse.

Le bruit qu'ils faisaient, en montant et en creusant dans le rocher, avait été entendu de la garnison qui était accourue. Alors un horrible combat eut lieu dans l'étroite enceinte où ils étaient parvenus. Les soldats de Cadoc ne pouvaient reculer, car derrière eux était le précipice, et un seul pas en arrière les eût lancés sur les rochers. Il fallait mourir ou conserver le poste qu'ils avaient conquis avec tant de constance et de courage. L'imminence d'une mort affreuse, l'énergie du désespoir, leur donnèrent sans doute des forces surhumaines, car, malgré leur petit nombre, ils réussirent à s'y maintenir. Même ils purent miner la tour, y mettre le feu, et la faire écrouler : ce qui permit à d'autres assiégeants de venir les rejoindre.

La première enceinte était prise, mais la seconde pouvait faire une longue résistance. Les

soldats de Cadoc finirent par découvrir une fenêtre qui servait à éclairer une chapelle placée à l'un des coins de la seconde enceinte. Une nuit, sous la conduite de Bogis, intrépide varlet dont l'histoire a conservé le nom, ils se glissèrent de l'autre côté du fossé et grimpèrent jusqu'au pied du rempart. Alors Bogis, s'élevant sur leurs épaules, parvint, en se cramponnant, jusqu'à la fenêtre de la chapelle, où il s'installa. De là, il leur tendit une corde, et bientôt soixante se trouvèrent réunis dans la chapelle.

Ils en firent sauter les portes et se précipitèrent dans le château. Le gouverneur les avait entendus et était accouru avec la garnison, réduite alors à cent cinquante hommes. Bogis et ses compagnons auraient évidemment succombé sous le nombre; mais tandis que les uns faisaient face au brave Roger de Lasci, les autres baissaient le pont-levis et ouvraient ainsi passage à une troupe nombreuse d'assaillants.

Le gouverneur ne perdit pas encore courage, et se retira dans la troisième enceinte, où était la citadelle. Mais l'ardeur des chevaliers de France

était surexcitée au plus haut degré par les avantages qu'ils avaient obtenus. Tandis que les routiers sapaient une des murailles de la citadelle, la catapulte l'ébranlait par d'énormes blocs de pierre.

Enfin, la muraille s'écroula; une large brèche s'ouvrit, les Français se précipitèrent à travers les décombres et prirent la citadelle d'assaut, le 12 mars 1204. Le terrain leur fut disputé pied à pied par le gouverneur et ses hommes d'armes, qui aimèrent mieux se faire tuer que de se rendre.

Le lendemain on trouva ces braves gens couchés dans la poussière. Tous avaient été frappés à la face et à la poitrine; «grand sujet de louanges et d'honneur pour la chevalerie,» s'écrie à cette occasion Guillaume Le Breton, qui, malgré son évidente partialité pour Philippe-Auguste, n'hésite pas à rendre à d'héroïques ennemis la justice qui leur est due[1].

La prise de Château-Gaillard produisit une prodigieuse sensation en Normandie et en Angleterre. Aucune forteresse ne put espérer désor-

[1] Philippéide, chant VIII.

mais de résister à une armée qui avait vaincu des difficultés devant lesquelles auraient reculé des hommes moins persévérants.

Philippe-Auguste aussi en prit plus de confiance dans lui-même et dans sa fortune. Il se sentait d'ailleurs encouragé par l'opinion publique. En effet, en vertu de la sentence des pairs, Philippe, soumettant les provinces de Jean par les armes, paraissait bien moins un conquérant profitant des embarras d'un roi voisin, qu'un vengeur armé par la justice, pour prendre en main la cause des rois et de l'humanité, et punir un coupable.

Jamais l'intérêt politique n'avait pu se couvrir d'un plus beau prétexte.



CHAPITRE X.

Jean se retire à Caen avec Isabelle d'Angoulême, sa nouvelle épouse. — Sa vie efféminée. — Ses exactions. — Son effroi en apprenant la prochaine arrivée de Philippe. — Il se réfugie en Angleterre.

Pendant que les chevaliers anglais et normands soutenaient si bravement sa cause, où était le roi Jean?

Son incapacité accroissait le désordre que causaient ses violences. Haï et méprisé de ses sujets, abandonné de ses partisans, il commettait encore la faute de marchander les services de ses mercenaires, et se privait ainsi du secours de ces

troupes, qui avaient été si utiles à son père et à son frère.

Dépourvu de ressources, sans armée, sans argent, il se voyait réduit à aller se refugier à Caen avec sa nouvelle épouse Isabelle d'Angoulême, dont il était toujours fort épris. Là, cherchant à se rendre populaire, se prodiguant, s'invitant à la table des riches bourgeois, il cherchait à s'étourdir sur les dangers qui le menaçaient; souvent il passait toute la matinée au lit et n'en sortait que pour s'asseoir aux festins qui se prolongeaient fort avant dans la nuit.

Cependant les nouvelles les plus alarmantes arrivaient de tous côtés. Il apprenait que Radepont, Andelys et Château-Gaillard avaient été successivement enlevés par le roi Philippe. Il se contentait de répondre : « Laissez-le faire ; j'en « reprendrai plus en un jour qu'il ne peut m'en « prendre en un an. »

Des députés de Rouen étant venus à Caen pour lui dépeindre les dangers qui menaçaient leur ville, et lui apporter une requête des habitants qui demandaient des secours, le trouvèrent jouant

aux échecs. Il prit la lettre d'un air distrait : « Nous verrons, dit-il, quand j'aurai fini ma « partie. » Après la partie, il lut la requête, et répondit : « Que les habitants de Rouen se « défendent comme ils pourront. » Ce fait paraîtrait incroyable s'il n'était attesté par plusieurs historiens.

« Voilà cependant pour qui nous mourons, » disaient les députés en s'en allant.

Les barons anglais qui l'avaient suivi s'indignaient d'une pareille inaction : ils commencèrent à se retirer dans leurs possessions d'outre-mer. Pour les retenir, Jean exigea de ceux qui n'étaient pas encore partis le serment de ne pas l'abandonner, leur faisant tour à tour des caresses ou des menaces.

Ce moyen ne lui ayant pas réussi, il eut recours à l'argent. Il fit venir en Normandie l'or qui était la réserve de l'échiquier d'Angleterre, et ne trouvant pas cette ressource suffisante, il emprunta à tout le monde, aux abbayes, aux barons, aux bourgeois.

Il aliéna même plusieurs de ses droits. Ainsi,

les villes de Caen, Falaise et Domfront reçurent de lui des lettres d'affranchissement des droits régaliens moyennant de fortes indemnités en argent[1].

Il vendit jusqu'à la justice. Jourdan de Rots ne put rentrer dans des terres dont son neveu l'avait dépouillé, qu'en payant 40 marcs au trésor royal. Jean de Mondeville, Jean d'Aulnay et Guillaume de Venoix furent également obligés de payer des sommes considérables pour être admis à hériter de leurs parents.

La main des riches héritières fut mise à l'encan et donnée à ceux qui en offraient le plus. D'autres héritières (entre autres Roheise de Douvres et Mathilde de Dives) payèrent de fortes sommes pour obtenir la permission de se choisir un époux. Richard de Reviers versa 700 livres d'Anjou pour avoir en mariage Ada de Port. Reviers étant mort peu de temps après son mariage, sa veuve fut achetée de nouveau par Roger de

[1] Les lettres d'affranchissement de ces villes sont à la Tour de Londres, dans le rôle des lettres-patentes de la cinquième année du règne de Jean sans Terre.

Planes, moyennant 600 livres. Comme il n'avait pas cette somme à sa disposition, le roi Jean lui accorda des termes; mais il fut obligé de fournir caution[1].

Ces exactions fournirent au roi Jean le moyen de retenir quelques barons auprès de lui et de reprendre des troupes mercenaires à son service. Il donna le commandement de ces troupes à Lupicaire, chef routier, connu par sa rapacité et les mauvais traitements qu'il se plaisait à exercer sur les bourgeois et le clergé. Les routiers pouvaient impunément commettre les plus grands désordres, car le besoin qu'on avait d'eux les garantissait de toute répression. Ils allèrent jusqu'à menacer l'abbesse de la Trinité de Caen, qui était alors Isabelle d'Yvetot. Elle demanda des lettres de sûreté au roi et ne les obtint qu'à la condition de payer 40 marcs d'argent au trésor royal.

Il paraît que les sommes considérables que le roi Jean était parvenu à se procurer lui avaient redonné de la confiance, et peut-être

[1] Madox, *History of the Exchequer*.

l'espérance de conserver la Normandie ; car on trouve qu'en 1204 il avait fait faire à la famille de Moyon des propositions pour acquérir par échange la seigneurie de Lion, située à quelques lieues de Caen, sur le bord de la mer; mais Philippe-Auguste ne lui laissa pas le temps de conclure le marché [1].

Pendant ce temps Philippe continuait à réduire sous son obéissance les villes de la Haute-Normandie. Toutes s'étaient soumises presque sans résistance, à l'exception de Rouen, de Verneuil, de Pont-de-l'Arche et d'Arques, qui avaient annoncé l'intention de rester fidèles au roi Jean et de se défendre.

En attendant que les préparatifs fussent terminés pour l'attaque de ces quatre places, Philippe marcha sur la Basse-Normandie avec une partie de ses troupes.

La nouvelle de la prochaine arrivée des chevaliers de Philippe terrifia le misérable Jean, qui était toujours à Caen. Il entra dans un de ses accès habituels de fureur, et, cherchant à rejeter

[1] Rot. Tur. Lond. ad annum 1204.

sur d'autres les conséquences de sa lâcheté et de l'ignominie de sa conduite, il accusa les Normands de l'avoir trahi.

Il reprit les objets que, suivant l'usage du temps, il avait remis à la garde de divers particuliers. Ainsi il demanda à l'évêque de Norwich les ornements royaux, la grande couronne, le glaive, la tunique, la dalmatique, le manteau, le baudrier, les sandales, les gants, les frettes, les éperons, etc.; et à Robert de Vieux-Pont, bailli de Caen, cent onze marcs d'or, quatre-vingt-cinq besants et plusieurs autres objets précieux.

Nous voyons également qu'à la même époque il avait écrit aux barons de l'échiquier de passer en compte à Guillaume Poignant, vicomte de Caen, 200 livres d'angevins, que ce dernier avait soldées par ses ordres à Pierre de Préaux.

Quand il eut recueilli tous ces trésors, il passa la mer et alla débarquer à Portsmouth avec la reine, fuyant devant Philippe, comme il l'avait toujours fait. Rien ne put l'arrêter : ni son propre intérêt, car il était évident que sa fuite allait livrer toute la Normandie au roi de France, ni

le sentiment de la honte dont il se couvrait, ni les souvenirs glorieux de son père et de son frère Richard.

Il laissa au grand-sénéchal de Normandie toute la charge de la défense. Il lui envoya bien d'Angleterre quelque argent et quelques provisions; mais son principal soin, après son arrivée, fut de faire prendre dans les forêts d'Angleterre une grande quantité de daims, qu'il fit transporter dans les forêts de Normandie pour les peupler.

Il voulait sans doute par cet envoi remonter le moral de ses partisans de Normandie, en leur persuadant que, bien loin de renoncer à cette province, il se préparait à y revenir incessamment. C'est au moins l'interprétation la plus raisonnable qu'on puisse donner d'un acte qui, au premier abord, paraît inexplicable.



CHAPITRE XI.

Philippe poursuit ses succès. — Il prend successivement Falaise et Caen. — Abus réprimés par Philippe.

Après le départ du roi Jean, Philippe se dirigea sur Falaise. Il n'éprouva aucun obstacle sur sa route. Toutes les villes ouvrirent leurs portes, tant la conduite du roi d'Angleterre avait causé un mécontentement général dans la province. Au lieu de chercher en effet à se concilier les esprits, dès qu'une famille lui était dénoncée comme disposée à prendre le parti de Philippe, il la frappait sur-le-champ d'une confiscation de

biens au profit de ses courtisans. Les rôles de la Tour de Londres fournissent une foule d'exemples de ces confiscations pendant la seule année 1203. C'était se créer à plaisir des ennemis irréconciliables et augmenter le nombre des partisans de Philippe.

En arrivant devant Falaise, Philippe trouva cette ville occupée par Lupicaire, ce chef de routiers dont nous avons déjà parlé. Lupicaire, comme tous les *condottieri* ou routiers du moyen âge qui vendaient leurs services au plus offrant, ne tenait pas plus au roi Jean qu'au roi Philippe; il n'avait de préférence marquée que pour celui des deux qui lui assurerait la solde la plus élevée et le paierait le plus exactement. Du moment qu'il vit que les affaires de Jean étaient désespérées, et que lui-même s'était sauvé en Angleterre, il ne résista dans Falaise que le temps nécessaire pour s'assurer de bonnes conditions (sept jours). Ensuite il livra Falaise à Philippe et passa à son service avec tous les gens qu'il avait à sa suite.

La ville de Caen, séjour de prédilection de Jean sans Terre, n'opposa pas plus de résistance. Dès

que le roi Jean fut hors des murs de la ville, les habitants envoyèrent plusieurs d'entre eux faire leur soumission à Philippe, qui les accueillit avec bienveillance.

Cette démarche avait eu lieu à l'insu de Robert de Gouvis, seigneur de Gouvis, de Baron et de Mouen, que Jean sans Terre avait nommé gouverneur de la ville. De Gouvis se montra d'abord fort irrité de la démarche des habitants. Il se retira dans le château, en répara les murs et y fit entrer des provisions, comme s'il eût eu l'intention de soutenir un siége. Néanmoins, après quelques pourparlers avec les officiers que Philippe lui envoya, tout ce beau feu s'en alla en fumée, et il livra sans difficulté la ville et le château.

Le roi de France lui en enleva le commandement et le donna à Guillaume Quarrel, qu'il honora en même temps du titre de vicomte.

Il est présumable que la députation envoyée à Philippe par les habitants de Caen avait eu pour objet de leur assurer certaines garanties, car nous voyons que, pendant son court séjour à Caen,

Philippe s'empressa de ratifier les lettres d'affranchissement que les Caennais avaient obtenues du roi Jean le 17 juin 1203, et leur accorda d'autres priviléges. Il abolit également divers usages et coutumes, contraires à la liberté des bourgeois, que les fils de Henri II avaient introduits.

Bayeux, Séez, Coutances, Lisieux suivirent l'exemple de Caen et obtinrent les mêmes concessions[1].

En même temps le roi Philippe fit droit aux réclamations des bourgeois de Caen contre deux abus dont nous devons parler, car ils retracent bien les mœurs de l'époque.

Avant l'affranchissement des communes il s'était établi un usage, fruit honteux de l'ancienne servitude féodale. Le Statut normand voulait que le duc eût, de droit, la tutelle des enfants des seigneurs qui possédaient des fiefs relevant nûment du duché de Normandie, même la tutelle de leurs veuves encore mineures, et

[1] Voir la note E.

par là le droit de les marier à sa volonté [1]; mais, par une extension arbitraire de cet article de la coutume, l'avidité fiscale avait usurpé le droit de tutelle et de mariage des enfants mineurs et des veuves des bourgeois de Caen.

Ainsi quand un riche commerçant laissait à sa mort une veuve mineure et des enfants en bas âge, il était libre à un autre bourgeois d'aller à l'échiquier offrir une somme pour obtenir la main de la veuve, ou celle d'une de ses filles, pour lui ou pour son fils, ou la main du fils mineur pour l'une de ses filles. L'offre était inscrite dans un rôle particulier qu'on appelait *Rotulus oblatorum*. Des rivaux pouvaient mettre à l'enchère, qu'on laissait ouverte assez longtemps pour le bénéfice du fisc.

A la fin les offres étaient soumises au duc, qui acceptait celle qui lui convenait, fixait les termes de paiement, et renvoyait à l'échiquier pour exiger et recevoir une caution valable, mais

[1] Les veuves qui possédaient des fiefs n'avaient pas la liberté de se remarier sans consulter leurs seigneurs, afin de ne pas donner à ceux-ci, pour vassaux, leurs ennemis ou des seigneurs plus puissants qu'eux.

toujours avec la clause que les parties seraient des mêmes rang et condition, *modo non dispargiantur*. Mais si l'adjudicataire répugnait à l'adjugée, cette dernière pouvait augmenter l'enchère et acquérir par là le droit de se marier à sa volonté[1].

Il existait encore un autre abus qui résultait d'une jurisprudence nouvellement établie contre l'usure par les ducs Richard Cœur-de-Lion et Jean sans Terre.

On distinguait alors deux espèces d'usure, l'une publique et l'autre secrète. Elle était publique, lorsqu'un homme était connu pour prêter à usure. On le laissait tranquille pendant sa vie; mais si à sa mort on ne trouvait pas de testament qui réparât ses injustices, tous ses biens meubles étaient confisqués au profit du domaine.

L'usure était secrète, lorsqu'un homme, recevant un capital, abandonnait au prêteur par un acte secret la jouissance d'un bien fonds jusqu'au remboursement de la somme prêtée. Dans ce cas, l'acte une fois connu, le mobilier du prêteur était

[1] Ex registris Philippi Augusti.

confisqué, et l'emprunteur devait rendre le capital au domaine, qui, de plus, s'emparait de l'immeuble dont on avait concédé la jouissance [1].

On sent qu'au moyen d'une pareille jurisprudence, aucune fortune n'était assurée, pas plus celle du prêteur que celle de l'emprunteur. Il en résultait, même pour le fisc, l'obligation d'établir une espèce d'inquisition pour découvrir les usures secrètes, et, par suite, le droit de pénétrer dans les affaires des familles.

Ces deux abus étaient autant impolitiques qu'immoraux : Philippe-Auguste y remédia en déclarant par sa charte, délivrée à Caen au mois de février, qu'à l'avenir il ne s'immiscerait point dans les mariages des veuves mineures et des enfants également mineurs des bourgeois, à moins qu'ils ne possédassent un fief qui, d'après la coutume de Normandie, les soumettait à la tutelle du roi ;

Et, de plus, qu'il ne punirait l'usure que lorsqu'on aurait prêté argent pour argent [2].

[1] Ex registris Philippi Augusti.

[2] Ibid.

CHAPITRE XII.

Philippe est rejoint à Caen par Guy de Thouars, nouveau duc de Bretagne, qui lui amène un nombreux renfort. — Siége et prise du Mont-Saint-Michel.

Philippe fut rejoint à Caen par Guy de Thouars, qui, depuis la mort d'Arthur, son beau-fils, avait pris le titre de duc de Bretagne; il lui amenait un renfort de quatre cents chevaliers, suivis de beaucoup de gens de pied. Voici à quelle occasion cet armement avait eu lieu.

Les Bretons, après la mort d'Arthur, ne s'étaient point contentés de demander justice au

roi de France; ils s'étaient soulevés les premiers contre le meurtrier Jean, qui avait eu l'audace de réclamer le gouvernement de la Bretagne, comme tuteur d'Éléonore, sœur d'Arthur. Ils avaient mis à leur tête Guy de Thouars, mari en troisièmes noces de leur duchesse, et père de la jeune Alix, qui était appelée éventuellement à remplacer Arthur sur le trône de Bretagne. Nul baron, nul chevalier, n'avaient plus voulu servir sous un roi qu'ils qualifiaient d'infâme, et dont ils contestaient d'ailleurs les prétentions.

Le nouveau duc de Bretagne s'était bientôt vu à la tête d'une armée, et Guy de Thouars, autant pour venger Arthur que pour ne pas compromettre sa popularité en Bretagne, avait de suite conduit cette armée contre la Normandie, qu'il avait attaquée du côté qui touchait à la Bretagne.

Il alla d'abord assiéger le Mont-Saint-Michel, place très-forte, défendue par la mer et par sa position escarpée. Deux fois par jour la mer baigne le pied de ses murailles, et découvre, en se retirant, des sables mouvants à travers lesquels

le passage présente des dangers, qui ne peuvent être évités qu'à l'aide de guides très-sûrs.

Les dangers des sables mouvants étaient bien connus des Bretons. Ils prirent les précautions convenables, attendirent un temps favorable et une mer morte, puis, armés d'échelles, traversèrent les sables, et donnèrent l'assaut à la forteresse avec une si furieuse résolution, qu'ils emportèrent le même jour la première enceinte. Ils y mirent le feu, qui, s'étant communiqué de bas en haut, fit des progrès rapides, couvrit en un instant le Mont-Saint-Michel et brûla la ville; l'église même ne put être sauvée.

La garnison, ayant voulu sortir de cette fournaise, fut reçue au pied des murailles par les Bretons, qui la passèrent au fil de l'épée [1].

De là Guy de Thouars marcha sur Avranches. Cette ville fut également prise d'assaut, pillée et brûlée sans miséricorde. La cathédrale, qui était un des beaux monuments de la province, ne fut pas même épargnée.

Guy de Thouars poursuivit sa marche sur Caen,

[1] Voir la note F.

ravageant tout sur sa route. L'horrible assassinat de leur jeune duc avait fermé le cœur des Bretons à tout sentiment de modération, à toute pitié : aussi l'incendie et le meurtre signalèrent partout leur passage.

Le duc de Bretagne avait à peine rejoint Philippe-Auguste à Caen, qu'il apprit que le roi Jean, profitant de son absence, avait débarqué avec une troupe nombreuse à Dol et l'avait pillé. Aucune nouvelle ne pouvait être plus agréable aux Bretons, qui avaient enfin l'espoir de rencontrer leur mortel ennemi. Guy de Thouars retourna aussitôt sur ses pas, à marches forcées, avec le comte de Boulogne et Guillaume des Barres, que le roi de France lui adjoignit; mais à son approche le lâche Jean se retira sur ses vaisseaux, qui l'attendaient dans la baie de Cancale, et se sauva avec son butin. Décidément ce malheureux roi n'avait plus de courage que pour faire une guerre de pirates [1].

Après cette seconde expédition, Philippe fut un moment embarrassé des Bretons, de Guy de

[1] D'Argentré, Histoire de Bretagne.

Thouars. Pendant leur absence il lui était arrivé de tous côtés des rapports peu satisfaisants de leurs cruautés et de leurs exactions. Ces auxiliaires pleins de bonne volonté, mais indisciplinés, étaient devenus un grave embarras, qui pouvait contrarier la politique de Philippe en lui aliénant les cœurs de ses nouveaux sujets. Il les réunit donc aux routiers de Lupicaire, et les envoya du côté de Mortain, sous la conduite du comte de Boulogne et de Guillaume des Barres, pour veiller à la sûreté des frontières.

Pour lui, suivi du reste de son armée, il quitta Caen et marcha sur Rouen.



CHAPITRE XIII.

Siége et capitulation de Rouen. — Les autres villes suivent son exemple. — Réunion de la Normandie à la France en 1204.

Philippe-Auguste n'était pas sans quelque inquiétude sur l'issue de l'attaque qu'il méditait contre la ville de Rouen. Déjà, ainsi que nous l'avons dit précédemment, il avait fait, dix ans auparavant, pour s'emparer de cette ville, une tentative qui n'avait pas réussi.

Depuis cette époque l'inimitié de la population rouennaise contre Philippe, loin de s'affaiblir, avait au contraire pris de nouvelles forces : *Im-*

mortale gerens odium cum principe nostro[1], dit à ce sujet Guillaume Le Breton dans sa Philippéide.

Dans tous les temps, au reste, les bourgeois de Rouen avaient été plus portés pour les rois d'Angleterre que pour les rois de France. Cela tenait à plusieurs causes que nous devons indiquer.

D'abord les rois d'Angleterre des races normande et angevine considéraient la Normandie, et principalement la ville de Rouen, comme leur berceau. C'était à Rouen que Rollon, tige héroïque de leur race, avait établi le siége de sa domination, du consentement de Charles le Simple.

C'était de Rouen que Guillaume était parti pour l'Angleterre, escorté de ces valeureux chefs normands qui l'avaient aidé à en faire la conquête. Guillaume avait distribué à ses belliqueux compagnons les principaux fiefs anglais à titre de récompense des services qu'ils lui avaient rendus. De cette manière ces seigneurs s'étaient

[1] Elle portait une haine immortelle à notre prince.

trouvés posséder tout à la fois, en Angleterre et en Normandie, de vastes domaines.

Au décès des possesseurs, les domaines avaient été divisés entre leurs enfants. Les uns avaient eu en partage les domaines normands et avaient continué à résider dans le manoir paternel; les autres avaient reçu les domaines anglais et étaient devenus les souches des plus grandes familles anglaises.

Les relations de parenté avaient continué entre les divers membres de ces familles, se trouvant habiter deux pays différents, mais voisins, et soumis d'ailleurs aux mêmes souverains. Ils n'avaient point cessé d'entretenir ensemble des liaisons fondées sur la même origine, les mêmes usages et les mêmes lois. Il en était résulté que la souveraineté des rois angevins était passée dans les traditions et les habitudes des deux pays.

En second lieu, Rouen était une ville de marchands qui s'étaient enrichis dans leur commerce avec l'Angleterre, et qui n'entrevoyaient qu'avec un profond regret l'interruption de relations si utiles à leurs intérêts particuliers.

En troisième lieu, c'était à Richard Cœur-de-Lion que les habitants de Rouen devaient leurs franchises et leurs institutions communales. Les bourgeois étaient très-jaloux de ces institutions, qui les avaient affranchis de l'oppression des seigneurs, et leur avaient donné une liberté et des garanties nouvelles. Ils en conservaient toujours pour Richard une reconnaissance qu'ils étendaient à sa famille.

Toutes ces causes réunies avaient amené la préférence que les bourgeois de Rouen donnaient aux rois d'Angleterre sur les rois de France.

En arrivant devant Rouen, Philippe trouva les bourgeois disposés à la résistance. Ils avaient fermé les portes de leur double muraille et rempli d'eau leur triple fossé.

Ils s'étaient ensuite mis volontairement sous la direction des chevaliers et seigneurs des environs, qui avaient sur l'art de conduire les opérations militaires, et principalement la défense des places fortes, des notions qui leur étaient inconnues.

C'était un simple bourgeois, nommé Robert,

placé par eux, comme maire, à la tête de la commune, qui leur avait inspiré ces résolutions pleines de sagesse et de fermeté.

Les villes voisines leur avaient envoyé des contingents, mais en petite quantité. Il semblait qu'elles prévissent qu'après l'attaque contre Rouen, elles en auraient de semblables à redouter, et qu'elles cherchassent à ménager leurs ressources.

Elles faisaient une faute grave, car elles ne voyaient pas que c'était leur cause qui allait se décider sous les murs de Rouen. En effet, si l'armée royale recevait un échec devant Rouen, il était à présumer qu'elle ne chercherait point à tenter d'autres entreprises, attendu qu'elle serait démoralisée par l'insuccès. Si au contraire Rouen succombait, comment des villes de peu d'importance pourraient-elles résister à une armée qui aurait triomphé de Château-Gaillard et de Rouen?

Il est à observer que parmi les défenseurs de la ville, les historiens ne citent aucun chef anglais, aucun envoyé du roi Jean. Ce malheureux

roi avait persisté dans la résolution qu'il avait annoncée à Caen aux députés rouennais, de les laisser se défendre comme ils pourraient.

L'archevêque Gautier avait lui-même quitté Rouen : ce qui est suffisamment démontré par le silence que tous les historiens ont gardé sur lui dans les relations qu'ils ont faites du siége de la ville. Faut-il attribuer cette absence aux ménagements dont l'archevêque croyait devoir user envers Philippe, son futur souverain, ou à une grave mésintelligence qui existait entre le clergé et les bourgeois : mésintelligence qui remontait à une date assez ancienne, puisque plusieurs fois, et même dès le 25 novembre 1192, l'archevêque avait fulminé des sentences d'excommunication contre eux? C'est ce qu'il nous serait bien difficile de décider.

Pendant tous ces préparatifs, le roi Jean ne s'occupait qu'à lever des impôts en Angleterre; il semblait avoir perdu de vue ses sujets du continent, quand il eût fallu, pour résister à l'actif et entreprenant Philippe, toute l'énergie et l'audace d'un Richard Cœur-de-Lion. Heureusement

pour la France, Richard était remplacé par un successeur indigne de lui.

Malgré ce cruel abandon, les bourgeois de Rouen se préparèrent à se défendre avec résolution. Ils coupèrent les ponts, élevèrent des fortifications et des barricades, et construisirent des machines et engins de guerre dont ils garnirent leurs murs.

Le premier effort de Philippe fut dirigé contre la barbacane, fortification qui défendait la tête du pont de Saint-Sever, en face de la route de Caen. Plusieurs attaques furent repoussées : les assiégeants revinrent à l'assaut avec une nouvelle vigueur; mais les assiégés parvinrent encore à se maintenir dans la place.

Philippe fit alors passer la rivière à une partie de son armée, afin d'attaquer la ville par différents points à la fois. Les bourgeois continuèrent à se défendre, repoussèrent les attaques, firent de fréquentes sorties, et conservèrent leurs positions pendant près de deux mois.

Une circonstance particulière donnait à cette défense un caractère d'acharnement peu ordi-

naire. En effet, les Rouennais avaient fait couper la tête à des envoyés du roi Philippe, et ils craignaient de terribles représailles de cette action, réprouvée tout à la fois par l'humanité et par le droit des gens.

Mais les vivres commencèrent à leur manquer, et les abords de la place ayant été pris, l'assaut devint imminent.

Malgré le chagrin qu'il avait éprouvé de la mort de ses officiers, Philippe désirait épargner à une ville riche et populeuse, qui allait appartenir à la France, les horreurs d'une prise d'assaut. Il fit donc taire l'indignation de son armée et son propre ressentiment, et consentit à entamer avec les chefs des assiégés des négociations pour la reddition de la place.

La capitulation fut signée le 1er juin 1204.

Les assiégés y mirent pour condition qu'ils ne livreraient la ville et ses forteresses au roi de France qu'au bout de trente jours, c'est-à-dire le premier juillet suivant, et que la capitulation resterait sans effet si, dans l'intervalle de ces trente jours, Jean sans Terre parvenait à faire la

paix avec le roi de France, ou s'il envoyait un secours assez fort pour faire lever le siége de Rouen.

Philippe accepta sans difficulté ces deux conditions. D'abord, la première dépendait de lui; quant à la seconde, il savait très-bien que les assiégés n'avaient rien à attendre du roi Jean.

Nous croyons devoir rapporter ici cette capitulation, bien importante, puisqu'elle consomma la conquête de la Normandie. L'original est en latin ; en voici la traduction littérale :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de « France. Sachent tous ceux qui ces présentes « verront, que composition a été faite entre « nous et les soldats et bourgeois qui demeurent « à Rouen, ce premier jour de juin de la présente « année, excepté le comte de Meulan, Guillaume « Legros et Roger de Torny et leurs enfans, qui « ne sont compris dans la présente composi-« tion.

« Nous donnons trêve aux dits bourgeois de « Rouen, depuis le premier jour de juin où nous « sommes, jusqu'à trente jours, à condition que

« si Jean, roi d'Angleterre, dans le tems des dits
« trente jours, ne fait pas la paix avec nous, ou
« ne nous a pas chassés par armes du lieu où
« nous sommes campés, les dits bourgeois et
« soldats nous mettront entre les mains la ville
« de Rouen avec toutes ses forteresses.

« Ont juré et promis solennellement tenir et
« observer le présent traité : Pierre de Préaux,
« Renault du Bosc, Geoffroy du Bosc, Henry
« d'Étouteville, Robert de Quesneval, Thomas
« de Pavilly, Richard de Guillebert, Pierre de
« Hottot, pour eux et les autres soldats qui sont
« à Rouen.

« Quant aux bourgeois, voici les noms de
« ceux qui ont juré d'observer et entretenir le
« même accord : Robert, maire, Mathieu Legros,
« Hugues, fils du vicomte, Radulphe de Cailly,
« Jean Lucas, Radulphe Groignet, Guillaume
« Frechet, Robert de Menillac, Robert Duchâtel,
« Nicolas de Dieppe, Robert Perrier, Robert Vi-
« lain, Roger Gaultier, Robert de Malpalus, Syl-
« vestre de Vatteville, Richard de Saint-Van-
« drille, Geoffroy Vilain, Pierre le Pescheur,

« Lucas Baudry et Guillaume Desmoulins, pour « eux et les autres bonrgeois de Rouen.

« Les premiers ont promis par serment de « nous donner pour otages, le dimanche d'a- « près l'Ascension de Notre-Seigneur, savoir : « Pierre de Préaux, Guillaume, son neveu, fils « du jeune de Préaux; Renault du Bosc, Geof- « froi, son fils; et Geoffroi du Bosc, son neveu « Guillaume.

« Les bourgeois nous donneront pareillement « pour otages, le jour de l'Ascension, pour assu- « rance de tout ce que dessus, quarante hommes « de leurs enfans ou proches parents, à notre « choix.

« Les soldats et bourgeois mettront aussi en « nos mains la barbacane qui est au bout du « pont, du côté où nous sommes campés, et dix « pieds d'eau de la Seine au-delà de la dite bar- « bacane, en long vers le pont, pour y faire une « forteresse quand bon nous semblera; et au- « delà de dix pieds, les bourgeois couperont « quatre arches du pont, et boucheront la porte « vers la ville, lorsqu'il nous plaira.

« A l'égard de tous les bourgeois et soldats « qui auront été à Rouen le premier jour de juin « quand nous avons fait la présente composition, « et qui se rendront à notre service, nous les « laisserons en la possession de tous leurs biens, « sous la condition qu'ils nous paieront les rede- « vances qui sont attachées à leurs terres et fiefs.

« Les soldats et bourgeois du comté d'Eu, qui « auront été résidens à Rouen le dit jour, con- « serveront aussi leurs terres, dont ils acquitte- « ront les droits au dit comté d'Eu. Il en sera « de même pour les bourgeois de Driencourt, « d'Aumale et d'Alençon.

« Après qu'ils nous auront rendu la ville de « Rouen avec toutes ses forteresses, nous leur « donnerons et concéderons les libertés et cou- « tumes qui nous appartiennent au pays de Nor- « mandie, excepté dans le comté d'Évreux, le « Vexin normand, Passy et la terre de Hugues « de Gournay, depuis le Pont de l'Arche, du « côté de Rouen.

« Nous accorderons un sauf-conduit aux sol- « dats et autres personnes qui, ayant été dans

« Rouen au dit premier jour de juin, n'auront pas « voulu tenir ces présentes compositions dans « les trente jours sus dits. S'ils veulent sortir par « eau, nous leur donnerons nos vaisseaux et « galères pour les porter où ils voudront. Que « s'il arrive que nos gens qui les conduiront leur « causent quelque tort en leurs biens, nous ferons « rendre tout ce qui leur aura été soustrait, « pourvu qu'ils nous le fassent attester par bons « témoins.

« Dans les trente jours sus dits, les soldats et « officiers qui auront été à Rouen le dit jour, « pourront aller en leurs terres et possessions; « et quand ils nous auront fait hommage pour « les dits héritages, nous les recevrons pour nos « vassaux.

« Il sera permis aux marchands de Rouen « d'emporter leurs marchandises par eau ou par « terre en notre pays ou en d'autres terres, en « payant les coutumes. Quand toutes ces con- « ditions seront accomplies, nous leur rendrons « leurs otages.

« Le maire de Rouen et vingt autres no-

« tables de la ville jureront devant nous qu'on « n'a point, de leur consentement, tranché la « tête à nos officiers, au contraire qu'ils en ont « reçu un grand déplaisir, et que s'ils peuvent « trouver ceux qui en ont été les auteurs, ils les « mettront en nos mains pour en faire à notre « volonté.

« A l'égard des villes de Verneuil et de Pont- « de-l'Arche, si les bourgeois des dites villes « veulent entendre à ce présent traité de paix, « nous leur accorderons jusqu'au dimanche qui « suivra l'Ascension de Notre-Seigneur, et nous « leur donnerons les mêmes trêves que nous « avons données à Rouen.

« A cette présente capitulation ont souscrit, « avec leur serment, les personnes qui suivent : « Le dit seigneur Roi; Henry, comte de Ne- « vers; Robert, comte de Dreux; Pierre, comte « d'Auxerre; Drague de Merton, connétable; « Guy de Dampierre, Benoist de Roye, Guil- « laume de Garlande, Henry Marescal, Jean de « Rouvray, Philippe Robert, Auber de Hangest, « le comte de Joigny, Gaultier, son frère, comte

« de Bar, Henry de Malaunay, Radulphe de Roye
« et autres.

« Et de la part des Rouennais : Robert, maire
« de la ville, Geoffroy le Changeur, Mathieu le
« Gros, Hugues-Gaucher de Châtillon, Raoul
« de Chailly, Jean Lucas, Raoul Grommet et
« autres.

« Fait devant Rouen l'an de grâce 1204, le
« premier jour de juin. »

On remarquera que dans cette capitulation, qui conservait les intérêts de toutes les classes, soldats, bourgeois et marchands, il ne fut fait aucune mention de l'archevêque Gautier et des intérêts de l'Église. C'est une nouvelle preuve de l'absence de Gautier le Magnifique. Ce prélat était un personnage trop considérable, d'abord par son titre d'archevêque, et ensuite par son mérite personnel, pour qu'on eût pu se dispenser de l'appeler à la capitulation s'il eût été présent.

Les Rouennais, en conséquence du traité, députèrent les principaux d'entre eux en Angleterre, pour en porter la nouvelle au roi Jean.

Il leur répondit qu'il n'avait aucun moyen de les secourir, et qu'il les engageait *à faire du mieux qu'ils pourraient pour le bien de leurs intérêts.*

Cette réponse ayant été rapportée aux habitants, ils attendirent l'expiration des trente jours.

Le premier juillet étant arrivé, ils envoyèrent au camp du roi des députés chargés de lui remettre les clefs de la ville, à la charge par lui de la maintenir dans ses anciens priviléges, franchises et libertés.

Philippe-Auguste, à la tête de ses principaux officiers, en prit aussitôt possession comme souverain du pays. Il alla ensuite dans la cathédrale assister à une messe d'actions de grâces [1].

La ville de Rouen ayant reconnu Philippe pour son roi, les autres villes de la province, qui restaient encore à soumettre, Verneuil, Arques et Pont-de-l'Arche, s'empressèrent de suivre son exemple; en sorte que dans la terre de Normandie il n'y eut plus une seule ville, un seul village en dehors de l'autorité du roi de France.

C'est ainsi que toute la Normandie fut réunie

[1] Rigord, *de Gestis Phil. Aug.*, t. VII.

à la couronne de France, deux cent quatre-vingt-douze ans après en avoir été démembrée par Charles le Simple en faveur de Rollon et de ses successeurs, suivant le traité fait à Saint-Clair-sur-Epte en l'année 912.

La faiblesse des rois de France avait fait tomber cette riche province dans la main de Rollon : la cruauté et la lâcheté d'un de ses successeurs la firent rentrer dans le sein de la monarchie française.

Ce furent moins les talents de Philippe-Auguste et la bravoure de son armée, quelque grands qu'ils fussent, qui amenèrent ce résultat, que les fautes et les crimes de Jean, et principalement l'assassinat d'Arthur.

Depuis cet assassinat tout change en effet pour le misérable Jean. Il est poursuivi par une espèce de fatalité et de justice inflexible auxquelles il semble que rien ne puisse le soustraire : les faits qui doivent consommer sa ruine arrivent successivement et pour ainsi dire providentiellement.

D'abord c'est la découverte du cadavre d'Arthur dans la Seine, la constatation du crime par

le prieur de Notre-Dame-du-Pré, et, comme première conséquence de ce crime, l'affaiblissement moral, le découragement et l'impuissance dont Jean se trouve frappé.

Ensuite la condamnation à mort de Jean et la confiscation de ses provinces par l'arrêt de la Cour des Pairs de France, deuxième conséquence du crime.

En troisième lieu, le soin de faire exécuter l'arrêt, confié à l'ennemi mortel de Jean, à Philippe, qui, par sa position, était en effet le seul auquel une pareille charge pût être dévolue.

En présence de ces faits, n'est-ce pas le cas de s'écrier avec l'Ecclésiaste : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui judicatis terram* [1] !

[1] Et maintenant, rois, comprenez! instruisez-vous, juges de la terre.



CHAPITRE XIV.

État de la Normandie au moment de sa conquête par Philippe-Auguste.

A l'époque de la réunion de la Normandie à la France, la population normande se composait des seigneurs et possesseurs de fiefs, du clergé, dont l'influence était grande, des bourgeois des villes, et des paysans ou serfs attachés aux domaines.

Les fiefs héréditaires se partageaient presque tout le territoire de la Normandie. Les possesseurs de ces fiefs devaient le service au souve-

rain, d'après les anciens usages féodaux dont nous avons parlé dans un des précédents chapitres.

A quelques-uns de ces fiefs se trouvaient même attachées des dignités de cour, et, par suite, des devoirs héréditaires. Ainsi le titre de grand-maréchal de Normandie appartenait au Bessin, l'office de chambellan au fief de Tancarville, l'office de panetier au fief de Gouy, près de Rouen, etc.[1].

Les seigneurs vivaient des revenus de leurs terres et des droits qu'ils percevaient sur leurs serfs, tels que les droits de cens, surcens, champart, moute, etc. Ils se faisaient également payer un certain droit à l'époque des mariages. Ce n'était pas le droit du seigneur, tel que l'ont entendu les auteurs d'opéras-comiques, mais une exigence purement fiscale.

Leur vie se passait à rançonner plus ou moins leurs vassaux, à exercer leur valeur dans les tournois et les passes d'armes, et à guerroyer avec leurs voisins, qu'ils cherchaient à faire pri-

[1] Houard, Coutumes anglo-normandes, t. I.

sonniers pour en obtenir de fortes rançons en argent.

Pour remplir les longues soirées d'hiver, ils recevaient dans leurs châteaux des trouvères et ménestrels, qui leur chantaient des sirventes et lais d'amour, ou leur racontaient des aventures où le merveilleux occupait toujours une grande place. C'est à cette époque qu'on fixe l'invention, due sans doute à quelque trouvère, de l'Amadis des Gaules, composition d'une puissante imagination, souvent pleine de charmes, et qu'on lit encore aujourd'hui avec intérêt, malgré les vives plaisanteries de Michel Cervantes.

Le clergé, dans ces temps de guerre et de désordres, jouissait d'une existence assez heureuse et à peu près assurée. Indépendamment des ressources abondantes qu'il trouvait dans la piété des fidèles, il prélevait le dixième des fruits de la terre. Ceux qui se refusaient au paiement de cette dîme étaient excommuniés par le vingt-troisième canon du concile qui s'était tenu à Rouen en 1189. Le clergé était à cet égard plus favorisé que le roi de France, qui n'avait de re-

venus fixes que ceux de ses propres domaines.

Il se pratiquait à cette époque, parmi le clergé rouennais, des usages religieux fort singuliers, qui ont aussi existé dans d'autres parties de la France : nous voulons parler de la cérémonie connue sous le nom de Fête des Fous ou des Innocents. Le jour de Noël, après les Vêpres, les diacres dansaient dans la nef, chantant une antienne en l'honneur de saint Étienne. Le lendemain les prêtres en faisaient autant en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste. Le jour de la Circoncision était réservé aux sous-diacres. Pour ces cérémonies les prêtres, les diacres et les sous-diacres étaient revêtus d'habits ridicules ou figurant des personnages monstrueux. Dans certaines églises de la province on introduisait même, le jour de Noël, dans le chœur, un âne couvert d'une chape.

Philippe-Auguste, dont ces abus n'attaquaient point l'autorité, les toléra; mais, quelques années plus tard, ils furent l'objet de censures sévères de la part des évêques.

Ils continuèrent néanmoins à subsister jus-

qu'en l'année 1445, qu'ils furent définitivement prohibés par un concile provincial réuni par les soins de l'archevêque Raoul Roussel.

Les bourgeois des villes, et principalement de Rouen, étaient presque tous commerçants. Leurs relations s'étaient étendues peu à peu dans une partie de l'Europe et surtout en Italie. C'était le temps où les villes de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, levaient l'étendard de l'indépendance et défendaient à main armée leurs droits contre leurs seigneurs. Les marchands rouennais, appelés dans ces villes pour leurs intérêts commerciaux, en avaient rapporté le désir, sinon d'une complète indépendance, au moins de l'affranchissement d'une partie des droits onéreux qui pesaient sur eux.

Ils avaient communiqué ces idées à leurs compatriotes, qui les avaient adoptées avec chaleur. L'occasion était favorable, car on se trouvait alors dans toute la ferveur des croisades. Tandis que les seigneurs féodaux allaient guerroyer en Orient, les bourgeois des villes s'entendaient entre eux. Ils se donnaient un chef sous le nom

de *major* ou maire, s'affranchissaient d'une partie des droits qu'on leur avait imposés; puis, afin de conserver les libertés dues à leurs efforts, ils s'engageaient à se prêter un mutuel appui, en toutes leurs causes et leurs affaires, *in quibuslibet causis vel negotiis*, et provoquaient les célèbres associations connues sous le nom de communes, dont nous parlerons plus loin.

Les rois d'Angleterre étaient allés au-devant de l'opinion publique, et avaient ratifié les chartes communales que les villes, et entre autres la ville de Rouen, s'étaient données. Les rois de France au contraire avaient prouvé, dans plusieurs circonstances, que, s'ils concédaient volontiers le droit de commune aux villes de second et de troisième ordre, ils s'en montraient avares envers les villes de premier ordre, dans la crainte qu'elles ne s'en prévalussent pour se rendre indépendantes.

Il en était résulté qu'au moment de la conquête de la Normandie, indépendamment même des intérêts de leur commerce, les bourgeois des villes préféraient la domination des rois d'An-

gleterre à celle des rois de France ; et longtemps encore ils montrèrent à Philippe-Auguste une hostilité plus ou moins cachée, qui lui causa de sérieux embarras, et dut quelquefois être sévèrement réprimée.

Les paysans, qui portaient aussi le nom de vilains, étaient les véritables serfs de la Normandie, et, qu'on nous pardonne l'expression, la bête de somme féodale : rongeant le frein de la dîme et de la corvée, ils restaient attachés au sol afin que les travaux des champs ne chômassent jamais ; et, s'ils sortaient du sol, ils pouvaient être revendiqués par le seigneur[1],

Ils devaient une partie de leur travail au seigneur ; mais, en récompense, ils jouissaient de certains priviléges. Ils ne pouvaient être transportés ailleurs, ni séparés de leur famille. Ils renouvelaient avec le bois des forêts seigneuriales leurs ustensiles domestiques et leurs instruments aratoires. Les potiers, les tourneurs, les tanneurs, les charrons, les charpentiers avaient le droit d'y prendre le bois qui était nécessaire à l'exercice

[1] Orderic Vital, liv. VIII.

de leurs professions. Le seigneur fournissait, de plus, au serf, le bois pour sa consommation habituelle, et une grosse bûche, appelée *trefouet*, pour les fêtes de Noël. Il lui devait également une distribution extraordinaire de bois à l'époque de son mariage[1].

Les libéralités imposées par l'usage au seigneur se soldaient toutes en bois, ce qui semble indiquer que le bois était la chose qu'il avait le plus facilement à sa disposition. Il résulte en effet, de toutes les anciennes chroniques, que la Normandie était alors couverte en partie de forêts.

Les paysans, dans les guerres entre la France et l'Angleterre, adoptaient naturellement les sympathies et les haines de leur seigneur; et selon qu'il suivait les étendards de France ou d'Angleterre, ils étaient Français ou Anglais. Cet état de choses se maintint tant que le seigneur resta en France; mais quand il eut accompagné le roi Jean en Angleterre, les paysans de son domaine s'attachèrent au roi de France, qui s'était fait céder presque tous les fiefs des

[1] Houard, Coutumes anglo-normandes.

seigneurs émigrants, ce qui augmenta considérablement l'influence royale en Normandie.

Dans ces temps de guerres l'agriculture devait être bien négligée. On ne sème en effet que lorsqu'on a l'espérance de moissonner. Quoique aucun auteur ne donne, avant le seizième siècle, des détails bien précis sur l'état de l'agriculture en Normandie[1], il est présumable qu'au treizième siècle elle multipliait peu ses productions, et se restreignait à la culture des vergers, des potagers et des terres qui environnaient les habitations. Les landes, les friches et les terres stériles devaient composer une grande partie du sol. Ce ne pouvait être autrement dans un temps où le cultivateur n'avait de sécurité ni pour lui ni pour ses récoltes.

L'administration appartenait aux baillis royaux. Ils avaient dans leurs attributions la surveillance du domaine royal, des finances, de l'armée, de la marine et de la justice. En cette dernière qualité, ils assistaient aux séances de

[1] Olivier de Serres est le premier auteur en France qui ait fait un ouvrage sur l'agriculture.

l'Échiquier et prenaient part aux jugements. Ils présidaient également les Assises qui se tenaient dans l'étendue de leur bailliage. Ils recevaient l'argent du roi, acquittaient ses charges et faisaient lever les subsides accordés.

En cas de guerre ils visitaient les châteaux, les mettaient en état de défense, s'occupaient de l'approvisionnement des armées, des flottes et des places fortes. Quelquefois même ils prenaient en personne le commandement des corps d'armée.

Leurs attributions, comme on le voit, étaient d'une grande importance; mais, de peur qu'ils n'en abusassent, au-dessus d'eux planait l'autorité du grand-sénéchal de Normandie.

Le grand-sénéchal avait des pouvoirs très-étendus. Il était chargé de la surveillance générale de l'administration de la province. Ses attributions étaient de garder et faire garder les lois et les droits de la Normandie, et de mettre de l'ordre dans ses finances. A cet effet, tous les trois ans, il visitait chaque partie de la Normandie. Il se faisait rendre compte par les baillis de

l'état des affaires, s'enquérait de leurs jugements, recevait les plaintes portées contre eux, et les destituait même au besoin. C'était le grand-justicier de la province, et, à beaucoup d'égards, il remplaçait les *missi dominici* de Charlemagne.

Cette charge était trop importante pour ne pas faire ombrage à un nouveau souverain. Aussi elle fut supprimée par Philippe-Auguste après la conquête[1].

Les comptes des revenus publics étaient contrôlés par la cour de l'Échiquier, cour plénière des barons, fondée par Rollon. Sa surveillance était d'autant plus importante qu'il n'y avait rien de fixe dans ces revenus, qui se composaient principalement de tailles levées arbitrairement. Elle se réunissait deux fois par an, les jours de Pâques et de Saint-Michel, pour régler les comptes des revenus publics et les services militaires.

La cour de l'Échiquier ne se bornait pas au contrôle des revenus publics, le but principal de son institution était de réformer les sentences

[1] Coutumier de Normandie, chap. x, édition de 1483.

des juges inférieurs dans l'étendue de la Normandie, et, à cet effet, elle tenait tour à tour ses séances dans diverses villes. Elle prononçait alors souverainement sur les causes qui lui étaient déférées. De là cette division de l'Échiquier en *Échiquier des causes* et en *Échiquier des comptes*.

L'Échiquier cessa d'être ambulatoire le 1er mai 1499, qu'une ordonnance de Louis XII, rendue aux Montils-sous-Blois, le constitua en Échiquier perpétuel ou permanent, résidant à Rouen.

La justice était rendue dans chaque fief par un tribunal nommé par le seigneur, à moins que le roi ne se fût réservé le droit de justice dans ce fief. La cause ressortissait également à la justice du roi quand il y avait eu mort d'homme ou perte d'un membre, surtout durant les jours de trêve, c'est-à-dire du mercredi soir jusqu'au lundi matin. Aucuns jugements ne pouvaient être rendus même du consentement des parties, en août et septembre, à cause de la moisson, et les fêtes et dimanches[1].

Le condamné par le tribunal seigneurial pou-

[1] Houard, Coutumes anglo-normandes, t. IV.

vait en appeler devant la cour de l'Échiquier pour certaines causes qui intéressaient les droits des mineurs et des femmes, et ceux de reliefs, d'escuage, etc.

Venaient enfin les tribunaux ecclésiastiques, qui élevaient la prétention de juger toutes les causes où un ecclésiastique était intéressé : source intarissable de conflits entre les pouvoirs laïque et ecclésiastique.

Les habitations rurales, les bois et les récoltes étaient protégés par des lois forestières d'une grande sévérité, puisqu'elles punissaient les habitudes de pillage par la perte des biens ou des membres.

Nous devons maintenant parler de quelques usages consacrés par le temps, et qui servaient de complément aux lois écrites.

Une injustice était-elle faite à un homme libre, il poussait le cri, ou, pour nous servir du terme usité en Normandie, la clameur de *haro!* sorte d'invocation au nom de Roll ou Rollon, ce premier duc normand si renommé par sa justice inflexible. A ce mot vénéré, le plaignant recevait

sur-le-champ aide et assistance, et avait droit de traduire son adversaire devant le juge compétent. Si la clameur était prononcée mal-à-propos ou sans raison suffisante, le plaignant était condamné à deux sols d'amende [1].

L'hospitalité était due à tous les voyageurs pour deux nuits seulement. Cela ne s'entendait que du logement, car les voyageurs devaient porter leurs provisions. Les capitulaires de la première race de nos rois avaient fait de cette hospitalité une obligation formelle, et l'usage l'avait consacrée.

Tous les soirs le couvre-feu annonçait l'heure où l'on devait éteindre dans les maisons, à la ville et à la campagne, les feux de cheminée et autres : les châteaux et les monastères même n'étaient pas exempts de cette loi commune.

Il n'y avait point de registres publics pour constater l'état civil des personnes. La possession d'état et la publicité étaient les seules règles invoquées. Aucune loi en Normandie, ni même en France, n'imposait aux parties la nécessité de

[1] Jura et consuetudines quibus regitur ducatus Normaniæ.

recevoir la bénédiction du prêtre sous peine de nullité de mariage. Les lois anglo-saxonnes et les coutumes normandes proscrivaient, il est vrai, les mariages clandestins; mais, pourvu que l'alliance eût subsisté publiquement, et qu'elle eût été consommée, elle était réputée authentique et légitime. Ce fut en 1579 seulement qu'une ordonnance, rendue à Blois, prescrivit dans son article 40 quelques règles pour les mariages, savoir : la proclamation des bans et le consentement en public devant le portail de l'église; mais elle n'imposa pas l'obligation de la célébration à l'église.

Henri IV fut le premier qui, en 1606, frappa de nullité les mariages à la célébration desquels le curé n'aurait pas présidé. Dès lors il devint nécessaire que chaque paroisse eût un registre pour constater les mariages. Cette innovation conduisit bientôt à avoir aussi des registres pour les naissances et décès. Ce fut de cette manière que l'état civil commença à être constaté en France [1].

[1] Houard, Coutumes anglo-normandes, t. I et IV.

Dans les villes qui avaient le droit de commune, les membres de la commune pouvaient s'assembler, délibérer, veiller à leur sûreté, s'occuper en toute liberté de leur commerce, se marier à leur gré; vendre ou échanger librement leurs propriétés, en disposer à volonté par donation entre vifs ou testamentaire; aller, venir, s'établir en d'autres villes et interdire l'entrée de leurs maisons. Dans les villes non communales, la plupart de ces droits ne pouvaient être exercés qu'avec l'autorisation du seigneur ou des officiers du roi.

Les communes s'administraient elles-mêmes, comme de petites républiques. Les bourgeois choisissaient leur maire et un certain nombre d'habitants pour gérer les affaires de la commune, et ne reconnaissaient d'autorités communales que celles qu'eux-mêmes s'étaient données.

Le maire de la ville communale en était le premier officier. Il avait pour mission spéciale de garder les droits, libertés, franchises et priviléges de la ville.

Il exerçait la juridiction municipale tant au civil qu'au criminel ; pouvait faire des statuts à ce sujet, et punir afflictivement, par le pilori, ceux qui auraient agi contre ces statuts ; il avait même le pouvoir exorbitant de faire raser les maisons de ceux qui se montraient rebelles aux arrêtés de la municipalité [1].

Les communes avaient le droit de guerre, c'est-à-dire de poursuivre par la voie des armes la réparation des injures et des torts qn'on leur faisait. Le maire désignait ceux des bourgeois qui devaient marcher à l'ennemi et ceux qui devaient rester pour la garde de la ville. Si, à l'heure fixée pour le départ, celui qui avait reçu l'ordre faisait défaut, il était à la merci de la ville : elle pouvait le punir par une amende ou par la démolition de sa maison [2].

C'étaient là sans doute de grandes prérogatives, surtout si on compare l'indépendance qui en résultait pour les villes communales, au joug

[1] Essais hist. sur la ville de Caen, par l'abbé Delarue, t. II.
[2] Ibid.

qui pesait sur les villes non affranchies, gouvernées à peu près despotiquement par des officiers à la nomination du roi.

Quelques seigneurs avaient conservé un reste de pouvoir sur les communes; mais, lorsque Philippe-Auguste eut augmenté sa puissance par ses conquêtes sur Jean sans Terre, les seigneurs perdirent tout pouvoir, parce que les communes ne voulurent plus dépendre que du roi, qu'elles jugèrent assez fort pour les protéger.

Cette protection du roi, dans la suite des temps, se changea en un pouvoir à peu près illimité, et l'autorité royale finit par absorber l'autorité communale, qui demeura restreinte aux affaires d'administration et de police municipales.

La langue usuelle était la langue romane ou française; mais toutes les conventions étaient rédigées en latin, qui était la langue généralement employée pour la liturgie, les actes publics, les mémoires et documents. Les anciens historiens et chroniqueurs qui ont écrit à cette époque, se servaient aussi de cette langue. Ce n'est

que vers l'an 1290 qu'on commença à rédiger les conventions en français.

Les achats et ventes se faisaient quelquefois par voie d'échange, mais plus communément dans la monnaie courante, qui se composait de marcs d'or et de marcs d'argent, de besants, monnaie introduite par les croisades, d'agnels ou moutons[1], de nobles à la rose, de sols d'Anjou, de blancs et autres menues monnaies.

Certains seigneurs s'étaient arrogé le droit de battre monnaie, ce qui avait introduit beaucoup de confusion et d'abus dans les transactions et les paiements.

Le dépôt précieux des anciens auteurs grecs et latins avait été conservé par les moines, qui, privés des ressources de l'imprimerie, passaient leur vie à transcrire ces ouvrages pour les générations futures. On ne sait pas assez tout ce qu'on doit à ces pieux cénobites, dont les patients travaux n'ont pas peu contribué à répandre la connaissance des chefs-d'œuvre des littératures

[1] Cette monnaie s'appelait ainsi, parce qu'elle portait l'effigie d'un mouton.

grecque et latine, et à entretenir ainsi le goût des sciences et des arts.

Nos pères avaient dès cette époque, sur l'architecture, la sculpture et la statuaire, des notions assez étendues. Nous possédons encore aujourd'hui, dans nos monuments, des témoins irrécusables qui ne laissent à cet égard aucune espèce de doute. L'époque de Philippe-Auguste est même remarquable en ce que c'est sous son règne qu'on peut fixer l'introduction en France, et surtout en Normandie, du style ogival primitif, qui substitua l'arcade en tiers-point au plein cintre roman.

Nous citerons à l'appui de cette opinion, entre autres édifices :

La nef de la cathédrale de Fécamp, commencée vers la fin du douzième siècle;

Le chœur et les bas-côtés de l'église Saint-Étienne de Caen, de la même époque;

Le chœur et la nef de la cathédrale de Rouen, construits par l'architecte Ingelram au commencement du treizième siècle.

La peinture sur verre, dont le premier usage

paraît avoir été fait dès le douzième siècle, par l'abbé Suger, à son église de Saint-Denis, était fréquemment employée en Normandie au commencement du treizième siècle. On en trouve des *specimen* curieux dans diverses églises de notre province, et notamment à la cathédrale de Rouen.

Tel était l'état de la Normandie au moment de sa conquête par Philippe-Auguste.



CHAPITRE XV.

Philippe fait raser une partie des murs de Rouen. — Il y bâtit un nouveau château. — Plusieurs familles normandes vont s'établir en Angleterre.

Après la prise de Rouen, le roi Philippe ne tint pas complétement les promesses qu'il avait faites aux Rouennais. Il fit raser une partie de leurs murs et la vieille tour, seul reste de l'ancienne forteresse des premiers ducs de Normandie, qui occupait l'emplacement où sont maintenant les halles.

A l'égard des franchises et des libertés communales, elles ne furent pas précisément abolies;

le roi fit quelques concessions, mais généralement il exigea la plus complète obéissance à ses ordres. Les droits de l'Église même furent restreints. Seulement, pour sauver les apparences, le roi fit faire des enquêtes dans les villes de la Normandie, et réunit à Rouen des assemblées de clercs et de laïques, dans le but de s'éclairer sur ses droits et sur les droits respectifs du clergé et des communes. Le résultat de toutes ces investigations tourna au profit de l'autorité royale, comme on devait s'y attendre.

Philippe-Auguste fit bâtir près de la fontaine Galaor, de l'autre côté de la ville, un nouveau château qui était à la place où l'on voit aujourd'hui la rue Morand et le couvent des dames Ursulines, en remontant jusqu'aux boulevards. Ce château était entouré de fossés, qui commençaient à la porte Bouvreuil et suivaient la ligne occupée aujourd'hui par les boulevards. Il était fortifié par un grand nombre de tours. Il n'en reste plus qu'une très-haute, au-dessous de laquelle passe l'eau de la fontaine Galaor : c'est la tour dite du Donjon, à laquelle on donne à tort

le nom de Tour de la Pucelle. La tour où fut enfermée Jeanne d'Arc formait en effet une des dépendances du château, mais était plus loin, vers la porte Cauchoise.

Aussitôt que la forteresse fut terminée, elle reçut une nombreuse garnison de soldats dévoués. Philippe annonça que la forteresse et la garnison étaient destinées à mettre la ville à l'abri d'un coup de main des Anglais. Il est présumable que sa destination réelle et cachée était de tenir dans une étroite dépendance les Rouennais, dont Philippe suspectait toujours l'attachement à sa personne, et de réprimer au besoin leurs tentatives de sédition. L'emplacement avait été bien choisi ; par sa situation, la nouvelle forteresse dominait la ville.

Les prévisions de Philippe ne tardèrent pas à être justifiées. Dès l'année 1207, le roi fut obligé d'intervenir de sa personne, avec des forces imposantes, pour arrêter un grave conflit qui eut lieu à Rouen entre les ecclésiastiques et les bourgeois au sujet de l'arrestation d'un clerc. Il fit payer aux bourgeois de fortes amendes. On

jugea même que la répression excédait l'offense; ce qui fit croire que Philippe n'avait pas été fâché de saisir cette occasion de se venger de l'inimitié constante que lui avaient montrée les Rouennais.

Quand la séparation de la Normandie et de l'Angleterre fut consommée, les grandes familles anglo-normandes éprouvèrent le même embarras où s'étaient déjà trouvés leurs aïeux, les compagnons de Guillaume le Conquérant. Plusieurs de ces familles possédaient de grands biens en Angleterre et en Normandie. Il fallait opter, car déjà le roi Jean avait fait saisir en Angleterre les biens de ses sujets normands qui avaient embrassé la cause du roi de France, et Philippe-Auguste annonçait également l'intention de réunir au domaine de la couronne les biens des seigneurs normands qui avaient suivi le roi Jean en Angleterre.

Les rôles de la Tour de Londres, où l'on trouve les noms des seigneurs restés en Normandie et les états de leurs terres confisquées, fournissent des documents remarquables sur les motifs qui dirigèrent le choix des nobles émigrants. Il en

résulte que l'attachement au souverain ne fut pas leur seule raison, et que l'intérêt fut leur grand mobile. Ceux qui avaient des propriétés plus considérables en Normandie qu'en Angleterre embrassèrent le parti de Philippe-Auguste. Ceux au contraire dont la principale fortune était en Angleterre suivirent Jean sans Terre. D'autres enfin, plus adroits, firent passer au nom d'un de leurs enfants les biens qu'ils avaient dans le pays dont ils abandonnaient la cause. Les deux souverains fermèrent les yeux sur ces arrangements. De là ces familles que l'on rencontre encore aujourd'hui dans l'une et l'autre nation, portant le même nom et ayant les mêmes armes [1].

Les nobles restés en Normandie ne firent point d'opposition à Philippe-Auguste, tandis que les Normands passés en Angleterre, à la suite du roi Jean, résistèrent avec persévérance au joug qu'il voulut leur imposer. Ce furent eux principalement qui le forcèrent à accorder à ses sujets, en l'an 1215, un an seulement avant

[1] L'abbé Delarue, Essais historiques sur la ville de Caen, t. I, p. 159.

sa mort, cette Grande Charte en soixante-sept articles, qui, aujourd'hui même, est le fondement des libertés anglaises[1].

La conquête de la Normandie ne fut que le premier pas de Philippe-Auguste dans l'entreprise qu'il avait formée de reconstituer la France telle qu'elle était sous Louis le Jeune, avant le funeste divorce d'Éléonore de Guyenne. Il y parvint en peu d'années.

La Guyenne seule lui échappa, par l'opposition du pape Innocent III, et ne fut réunie à la couronne de France que sous les successeurs de Philippe.

Les seigneurs français exhortaient le roi à délivrer pour jamais le pays du joug étranger. Ils lui promettaient de ne jamais l'abandonner, quand même le Pape se déclarerait contre cette entreprise. Philippe ne voulut pas; il céda aux menaces d'Innocent III. Le roi avait déjà été excommunié lors de sa séparation avec Isemburge ou Ingeburge, princesse de Danemarck; son royaume avait été mis en interdit : il craignit

[1] Voir la note G.

de se retrouver dans d'aussi tristes embarras.

C'était pourtant ce même Philippe qui pendant cinq ans avait lutté sans désavantage contre Richard Cœur-de-Lion, et n'avait voulu lui faire aucune espèce de concession : il s'arrêtait devant l'injonction d'un Pape.

De tous les faits que rapporte l'histoire, c'est un de ceux qui nous donnent la plus haute idée de la puissance du Saint-Siége à cette époque.

Il faut peut-être encore attribuer cette modération de Philippe à d'autres considérations.

Il venait de réunir un grand nombre de provinces à la France. Ces conquêtes n'avaient pu avoir lieu sans blesser bien des intérêts, sans exciter de vifs et profonds ressentiments. Il devait craindre également qu'elles n'eussent porté ombrage aux souverains étrangers, qui pouvaient s'alarmer de l'augmentation rapide de sa puissance. Il voyait partout des intérêts lésés à surveiller, des cœurs irrités à ramener à lui, des rivalités à contenir. Avant donc de penser à de nouvelles conquêtes, son premier devoir n'était-il pas de consolider les dernières qu'il avait faites?

CHAPITRE XVI.

Comparaison de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion.

Nous terminerons cette histoire par quelques réflexions sur Philippe-Auguste et sur Richard Cœur-de-Lion.

Richard fut un vaillant prince. Son grand courage lui fit donner le surnom de *Cœur-de-Lion*. Il le méritait par sa valeur, à laquelle se joignait peut-être un peu de cruauté.

Les romanciers et les poëtes, qui se passionnent facilement pour tout ce qui a de l'éclat et

de la grandeur, en ont fait un héros : l'histoire doit le descendre de ce piédestal, où l'ignorance et l'anglicanisme l'ont élevé, et lui assigner sa véritable place.

Il n'était encore que comte de Poitou, qu'impatient de devenir son maître, il entrait dans une conspiration pour détrôner son père. Quelque temps après, rentré en grâce auprès de lui, il l'abandonnait de nouveau pour aller se jeter dans les bras du roi de France, dont il embrassait ouvertement le parti.

Il faisait révolter contre Henri presque toutes ses provinces de France. Il le mettait ainsi dans l'impuissance de résister à Philippe, et le forçait d'accepter de ce prince un traité humiliant et honteux. Par cette conduite, aussi insensée que coupable, il faisait mourir de douleur son père Henri II, qui ne retrouvait de force à ses derniers moments que pour le maudire.

A peine couronné roi, et sans s'inquiéter de l'état où son absence allait mettre l'Angleterre, il s'appliquait uniquement à réunir une nombreuse armée pour porter la guerre en Pales-

tine, et à faire de grands amas d'argent pour l'y entretenir. Tous les moyens lui étaient bons. Il aliénait les domaines de la couronne, renonçait, moyennant une indemnité en argent, à l'hommage auquel Henri II avait obligé le roi d'Écosse et ses successeurs, accablait ses sujets d'impôts et de taxes extraordinaires, et répondait aux observations en disant : Qu'il vendrait la ville de Londres, s'il trouvait un marchand en état de l'acheter.

En Palestine, son indomptable orgueil lui faisait regarder tous les hommes comme ses inférieurs, si haut qu'ils fussent placés, et soulevait contre lui des haines dont plus tard il éprouvait les effets. Richard, dit un historien qui nous paraît l'avoir bien jugé, eut du lion le courage, la fierté, la colère, la cruauté, et cette espèce de magnanimité capricieuse et farouche qu'on attribue au roi des animaux. Nous cherchons vainement dans cette nomenclature une seule des qualités d'un bon roi.

Pendant dix ans de règne, il ne passa que huit mois en Angleterre, qu'il ne sut doter ni d'une

loi, ni d'une institution utiles, et à laquelle il ne laissa qu'un peu de gloire, achetée par beaucoup de misère.

Enfin, pour couronner cette vie pleine de passions et de désordres, entraîné par la cupidité, qui était une de ses passions dominantes, il allait se faire tuer follement devant une misérable bourgade du Limousin, quand les plus grands intérêts l'appelaient en Angleterre, où depuis longtemps sa présence était réclamée de toutes parts.

Nous ne trouvons à opposer à tant de défauts qu'une seule qualité, mais il la possédait au plus haut degré, la vaillance. Peu d'hommes, au moyen âge, furent aussi braves, firent preuve d'une plus grande fermeté de caractère, déployèrent plus de talents sur un champ de bataille. Il est certain que la victoire remportée par les croisés sur Saladin, auprès d'Ascalon, et qui coûta à ce dernier quarante mille soldats, fut due à la valeur et à la présence d'esprit de Richard. Aussi son nom s'est transmis d'âge en âge chez les Arabes du désert, qui, même

encore aujourd'hui, ne le prononcent qu'avec respect.

Mettons maintenant en regard de ce tableau la vie de Philippe-Auguste.

Il avait cédé à l'influence de son siècle en allant faire la guerre en Palestine; mais, avant son départ, il avait eu soin de faire une ordonnance qui réglait l'administration de la justice, l'emploi de ses revenus, les dispositions à prendre dans le cas où il mourrait pendant son voyage, et confiait la régence à la reine, sa mère, et au cardinal de Champagne, son oncle. Aussi, grâce à cette utile précaution, il avait à son retour trouvé ses États tranquilles et même florissants.

Il avait établi dans ses finances et la perception des tailles un ordre inconnu jusqu'à lui, et qui lui avait donné le trésor le mieux fourni de l'Europe. Ces puissantes ressources lui avaient procuré les moyens d'avoir une milice réglée et soldée, à l'aide de laquelle il avait doublé la force de ses armées, réprimé les attaques et les déprédations des vassaux de la couronne, assuré au peuple une

protection réelle et efficace, et fait respecter le pouvoir royal.

Il profita sans doute avec une grande habileté des fautes de Richard, et de l'indignation publique déchaînée contre le roi Jean, pour augmenter considérablement le territoire et la puissance de la France; mais n'était-ce pas son droit? n'était-ce pas son devoir? n'était-il pas chargé des intérêts de la France? Ces mêmes intérêts ne lui commandaient-ils pas de mettre à profit les moyens que la fortune lui offrait si libéralement de réparer la faute de Louis VII et de redonner à la France une assiette ferme et durable? et, dans l'emploi de ces moyens, manqua-t-il jamais de décision ou de dignité?

Il était d'ailleurs vaillant, actif, modéré, prudent, aimait la justice, recherchait les hommes de mérite et savait les récompenser noblement. Une tache dans sa vie est de s'être uni avec Jean sans Terre pour prolonger la captivité de Richard, et d'avoir alors attaqué la Normandie au mépris du serment fait à Richard au moment de quitter la Palestine.

Que si maintenant nous faisons la comparaison de Richard et de Philippe, nous trouvons qu'en Palestine la conduite de Richard a eu infiniment plus d'éclat que celle de Philippe. Il faut en accuser sans doute la maladie dont fut atteint Philippe, et qui lui ôta ses forces et son énergie, puisque, revenu en Europe et se trouvant en face de Richard, il a soutenu contre lui, sans infériorité, une lutte de cinq ans, et qu'à l'expiration de ces cinq années, compensation faite des avantages et des pertes, ils se sont retrouvés à peu près au même point qu'au commencement des hostilités.

Ils eurent tous les deux un beau jour dans leur vie : Richard, la journée d'Ascalon; Philippe, la journée de Bouvines [1]. Leur gloire se balance dans ces deux grandes victoires, tant à cause du nombre des ennemis qu'ils eurent à combattre, que par le talent des chefs qui leur étaient opposés : Saladin et Othon de Brunswick. Seulement il y a peut-être dans la conduite de Richard, qui combattait principalement pour la gloire, un

[1] Voir la note H.

sentiment plus chevaleresque, mais aussi plus personnel; et dans la résolution de Philippe, qui s'était armé pour défendre l'indépendance de sa couronne et de son peuple, quelque chose de plus national, de plus dévoué.

Si nous les examinons dans leur vie privée, nous trouverons beaucoup à reprendre.

Tous deux avaient un amour excessif pour les plaisirs. Richard s'y abandonnait avec la fougue et l'impétuosité de son caractère, sans mettre beaucoup de choix dans ses amours passagers. Philippe était plus discret, plus réservé; mais il eut le tort grave de compromettre la tranquillité de l'État pour satisfaire ses passions, reproche qu'on ne peut faire à Richard.

Si nous les jugeons comme rois, comme administrateurs, Philippe est infiniment supérieur à Richard.

Richard a laissé l'Angleterre telle qu'il l'avait trouvée, sans rien ajouter à sa puissance : Philippe a donné à la France une augmentation considérable de puissance et de territoire.

Richard a passé sur l'Angleterre comme un

météore lumineux qui éblouit un instant, mais ne laisse aucun bien après lui : Philippe a été pour la France un soleil bienfaisant qui l'a éclairée, fécondée et enrichie [1].

En résumé, Richard Cœur-de-Lion fut un vaillant homme de guerre : Philippe-Auguste fut un grand roi.

[1] Voir la note I.



APPENDICE.



Note A, page 3.

Les Francs avaient, comme toutes les nations germaniques, des lois ou coutumes qui réglaient la propriété et protégeaient les personnes : la plus célèbre de ces lois est celle que nous appelons la loi Salique. Elle joue un trop grand rôle dans l'histoire de France pour ne pas arrêter un moment notre attention.

Les savants sont divisés sur l'origine de cette loi : l'opinion la plus commune est qu'elle tire son nom de la rivière Sala en Westphalie, près des rives de laquelle elle paraît avoir été écrite, et qui déjà avait donné son nom aux Francs saliens.

Cette opinion s'accorde assez avec la préface de la loi Salique, qui porte qu'elle avait été mise en vigueur avant que les Francs eussent passé le Rhin.

Dans cette loi, on ne trouve nulle part la fameuse

exclusion des femmes du droit d'hérédité à la couronne; elle ne contient à cet égard aucune disposition. La raison en est bien simple : c'est que chez les Francs tout se faisait à l'élection, et que lorsqu'on était mécontent du chef qu'on avait choisi, on le remplaçait par un autre.

Les auteurs de la loi Salique, Wisogast, Bodogast, Salogast et Windogast, s'étaient principalement occupés de réprimer les violences et les usurpations, et d'établir des tarifs et des compositions pour les meurtres, les blessures, le viol et le larcin : ils n'avaient rien statué sur les contrats ni sur l'état des personnes. C'était bien moins un code de lois civiles qu'une ordonnance criminelle.

L'exclusion des femmes de la couronne dérivait donc plutôt de l'usage que de ces termes de la loi que nous avons déjà rapportés : « Dans la terre Salique, aucune « partie de l'héritage ne doit venir aux femmes. » Cependant ces termes parurent suffisants à l'Assemblée nationale en 1316, ainsi qu'on le verra ci-après.

Nous ajouterons encore que l'exclusion des femmes de l'hérédité des terres saliques n'était pas tellement absolue qu'il ne fût permis d'y déroger. C'est ce qu'on voit dans le livre II des Formules de Marculphe. Le père amenait sa fille devant le comte ou le commissaire, et disait : « Ma chère fille, un usage ancien et impie ôte « parmi nous toute portion paternelle aux filles; mais « j'ai considéré que, comme mes enfants m'ont tous « été donnés par Dieu également, je dois les aimer de « même. Ainsi, ma chère fille, je veux que vous héritiez,

« par portion égale, avec vos frères, dans toutes mes « terres. » Cette déclaration, fondée sur un simple usage, conférait le droit.

La loi Salique, sauf quelques modifications, continua d'être en vigueur jusqu'à Charlemagne, qui la remplaça par ses capitulaires. Il n'en resta que l'exclusion des femmes de la couronne, qui a été maintenue jusqu'à nos jours malgré quelques contestations célèbres.

Nous citerons entre autres la protestation faite en 1316, après la mort de Louis X dit le Hutin, en faveur de sa fille Jeanne, qu'il avait eue de Marguerite de Bourgogne, sa première femme. On demandait qu'elle fût déclarée souveraine, et qu'il en fût de la couronne de France comme des fiefs auxquels succédaient les femmes faute d'héritiers mâles. Cette protestation n'arrêta point Philippe V dit le Long, qui se fit proclamer roi et sacrer à Reims.

Néanmoins, comme plusieurs princes du sang et grands feudataires de la couronne paraissaient douter de la légitimité de ses droits, il assembla les États-généraux et leur soumit la question.

L'Assemblée nationale décida que puisque la loi Salique interdisait aux femmes l'hérédité de l'aleud ou terre salique, les femmes étaient exclues du droit de régner, *la France devant être considérée comme une grande terre salique.*

Les motifs qu'on fit valoir à cette occasion furent que « si les Francs, en refusant l'hérédité de l'aleud « aux femmes, n'avaient pas voulu que le fruit du cou- « rage militaire appartînt aux femmes, qui ne s'expo-

« saient pas aux dangers, à plus forte raison ils leur « avaient interdit de succéder au droit de commander « aux guerriers qu'elles ne suivaient pas aux combats. »

La dernière protestation eut lieu en 1593. Elle donna lieu au célèbre arrêt du Parlement de Paris du 28 juin même année, par lequel la Cour déclara nuls tous traités faits et à faire pour transférer la couronne en maison étrangère, comme contraires à la loi Salique, et écarta ainsi les prétentions de la Ligue et de la Cour d'Espagne.

Il résulte des faits que nous venons de rapporter, 1° que si par la loi Salique l'exclusion des femmes de la couronne n'est pas formellement prononcée, elle résulte cependant par induction des termes de la loi, interprétés par l'Assemblée nationale de 1316 et l'arrêt du Parlement de Paris du 28 juin 1593; 2° et que si l'usage a fait admettre des dérogations à la rigueur de cette loi, c'est seulement pour les fiefs, et jamais pour le droit de successibilité à la couronne.



Note B, page 15.

Robert Blondel, poëte et historien du temps de Charles VII, s'élève avec force contre la reine Éléonore, qui, « infidèle à ses devoirs d'épouse et de chrétienne, « ne craignit pas, au prix du plus impur adultère, de « donner son amour à un mécréant. » Il déplore la

débonnaireté du roi de France qui, pour la punir de ses crimes, devait confisquer tous les biens de son épouse, deux fois parjure, et la mettre à mort. « Cette faute et « cette faiblesse, ajoute-t-il, sont la cause de toutes « les guerres désastreuses engendrées par les préten- « tions de la race maudite sortie des flancs de cette « reine, et de tous les malheurs qui les ont accompa- « gnées. » (Robert Blondel, *Oratio historialis,* cap. XII.)

Il est trop vrai que du second mariage d'Éléonore vinrent ces guerres qui désolèrent la France pendant trois cents ans et firent couler des flots de sang ; mais est-ce Éléonore seule qu'il faut en accuser? Si Louis VII, pour se venger du comte de Champagne, n'avait pas saccagé la ville de Vitry et fait mettre le feu à une église où étaient renfermées treize cents personnes qui furent brûlées vives, il ne se serait pas cru, malgré l'opposition du sage abbé Suger, son principal ministre, dans l'obligation d'aller à la Terre-Sainte pour expier cette indigne action ; Éléonore n'aurait point pris dans les camps les mœurs faciles de l'Orient ; elle n'aurait connu ni Raimond, prince d'Antioche, ni le jeune turc Saladin, complices de ses déréglements : elle fût restée pure et respectée, et probablement reine de France. Que de malheurs alors auraient été évités ! Gardons-nous d'excuser cette reine coupable ; mais réservons une partie de notre blâme pour Louis VII, qui punit la France des fautes de la reine et des siennes.

-oo-

Note C, page 47.

D'après une table d'appréciation du pouvoir de l'argent aux diverses époques de la monarchie française, on voit que la somme payée pour la rançon de Richard (150,000 marcs d'argent), qui, au prix actuel du marc, vaudrait 7,800,000 fr., avait alors une valeur ou puissance qui serait à peu près représentée par 49,500,000 francs de notre monnaie actuelle.



Note D, page 101.

Nous nous sommes exprimé avec beaucoup de réserve sur le pape Innocent III, parce que, si nous n'approuvons pas tous ses actes, nous sommes plein de respect pour ses grandes qualités. Nous ne pouvons oublier que ce Pape, quoique incessamment préoccupé des intérêts politiques de toute l'Europe, consacrait trois jours de la semaine à écouter les débats des simples particuliers, et à juger lui-même les procès les plus importants et les plus difficiles avec une sagesse et une pénétration que chacun admirait.



Note E, page 142.

Les lettres d'affranchissement donnaient aux villes le droit d'avoir une tour, un beffroi, une cloche, un sceau, et enfin un hôtel municipal. Le sceau, apposé aux actes passés devant les officiers de la ville, les rendait par là même authentiques.



Note F, page 149.

Une discussion, qui n'est pas encore terminée, partage depuis longtemps les savants sur une prétendue forêt de Scissy, au milieu de laquelle aurait été situé le Mont-Saint-Michel, et qui depuis se serait trouvée engloutie par la mer dans un grand cataclysme qu'on fait remonter à l'an 709. Guillaume de Saint-Pair, auteur d'une longue chronique rimée intitulée *le Romanz du Mont-Saint-Michel,* qui paraît avoir été écrite vers 1160, indique clairement dans son ouvrage l'existence de cette forêt avant l'année 709. Il semble assez naturel d'ajouter foi à son assertion. En effet, l'époque où il vivait n'est pas très-éloignée de la date assignée à l'envahissement de la forêt par la mer, et, d'un autre côté, il est certain que depuis douze cents ans il s'est opéré de grands changements sur les côtes de Normandie.

Nous devons ajouter cependant que généralement la

Normandie a plutôt gagné sur la mer qu'elle n'a perdu. Nous pourrions en donner, entre autres preuves, les prairies qui existent auprès de Caen, et qui se prolongent depuis Oïstreham jusqu'au bac d'Athis. Il est évident qu'elles furent dans l'origine une baie où la mer s'avançait jusqu'à quatre lieues dans les terres, puisqu'on a trouvé, lors de la confection du nouveau canal de l'Orne, de Caen à Mondeville, à la profondeur de dix-huit à vingt pieds, des pirogues recouvrant des ossements humains, des débris de vaisseaux naufragés, des vases romains et des médailles d'Antonin le Pieux.



Note G, page 198.

Voici en quels termes Robert Blondel s'exprime sur les circonstances de la mort de Jean sans Terre, arrivée en 1216 :

« Jean mourut ignominieusement. Le corps de ce « prince sacrilége avait été inhumé dans une abbaye. « A minuit, une voix, propre à frapper les esprits les « plus fermes d'une terreur inouïe, se fit entendre au- « tour de la tombe aux gardiens de l'église.

« Ceux-ci, accourus au bruit des hurlements, trou- « vèrent une ombre effroyable. Cette ombre s'écrie « qu'elle est le roi Jean d'Angleterre, qui sera en proie « à des tourments variés et incessants tant que son

« corps maudit reposera en terre sainte, et surtout dans « l'église. A ces mots l'abbé et ses moines effrayés « s'arment de houes, creusent le sol, et rejettent le « corps sacrilége hors de l'église et du cimetière : la « voix et l'ombre s'évanouissent aussitôt.

« C'est ainsi que Jean reprit une complète possession « de son surnom : car avant de monter sur le trône « tous l'appelaient Jean sans Terre ; au moment où la « mort vint l'atteindre, il était encore Jean sans Terre ; « et enfin, même après sa mort, jamais la terre ne « daigna le recevoir. » (Robert Blondel, *Orat. histor.*, cap. XXIV.)

L'histoire se contente de rapporter que Jean étant en Angleterre, poursuivi par les barons révoltés contre lui, fut en grand danger de périr par suite d'une crue subite de la rivière de Welland : elle inonda, au moment du passage du roi, le grand marais qui séparait les deux provinces de Lincoln et de Norfolk. Jean sauva sa personne, mais ne put sauver son riche bagage, qui fut englouti par les eaux. Le chagrin qu'il conçut de cette perte lui ayant donné la fièvre, il se fit transporter en litière à Newark, où il mourut le 28 octobre 1216. Son corps ne fut pas inhumé à Newark, ce qui a peut-être donné lieu au conte de Robert Blondel, mais transporté à Winchester, et inhumé sans pompe dans l'église cathédrale.

Comparons cette mort à celle de Philippe-Auguste.

Philippe-Auguste mourut en 1223, respecté de l'Europe entière, aimé de ses sujets, regretté du pape Honorius, qui voulut lui faire un service funèbre à Rome ;

et, comme il faut toujours qu'il y ait du merveilleux dans les chroniques du moyen âge, Robert Blondel prétend « que cette cérémonie eut lieu le jour même « où on célébrait à Paris les funérailles de Philippe- « Auguste, Honorius ayant été averti par des anges « de la mort de ce grand roi. » (Robert Blondel, *Orat. histor.*, cap. xxv.)

Note H, page 207.

La bataille de Bouvines se donna le 25 juillet 1214. Voici ce qui y donna lieu.

Ferrand, comte de Flandre, était fils de Sanche Ier, roi de Portugal. Il devait son comté à la protection du roi de France, qui lui avait fait épouser Jeanne, héritière du comte de Flandre. Philippe, pour prix de ce service, avait retenu les villes d'Aire et de Saint-Omer. Ferrand avait d'abord paru y consentir de bonne grâce; mais, une fois installé dans son comté, et assuré de la protection de l'empereur Othon, qu'il savait ennemi de Philippe, il avait redemandé les deux villes : Philippe les lui avait refusées. Une ligue alors s'était formée contre la France entre tous les souverains qui avaient plus ou moins souffert des conquêtes de Philippe-Auguste, ou auxquels l'augmentation de sa puissance portait ombrage.

Les chefs de cette ligue étaient l'empereur Othon et

Jean sans Terre, son oncle, unis par une haine commune contre le roi de France : Othon, parce que Philippe s'était montré le partisan déclaré de Frédéric, son compétiteur à l'empire d'Allemagne; Jean sans Terre, à cause des provinces que Philippe lui avait enlevées.

Les confédérés avaient même tenu à Valenciennes une assemblée, où d'avance ils s'étaient partagé la France. Ferrand devait avoir l'Ile-de-France et Paris; Renaud, comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les pays d'outre Loire, et l'Empereur tout le reste.

Pour diviser les forces de Philippe, il avait été arrêté que le roi d'Angleterre descendrait en Poitou avec une armée, pendant qu'Othon envahirait la France par le nord-est avec le reste des troupes des confédérés. Le plan, comme on le voit, était bien combiné, et on passa promptement à l'exécution.

Philippe ne se laissa point déconcerter par une ligue aussi formidable. Il détacha une partie de ses forces et l'envoya, sous les ordres de son fils Louis, au-devant du roi d'Angleterre, qui était déjà en Poitou.

Pour lui, suivi du reste de ses troupes, qui ne s'élevaient qu'à cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins, il marcha contre Othon, qui était entré par la Flandre. Les historiens ne sont point d'accord sur la force de l'armée d'Othon : tous conviennent cependant qu'elle était de beaucoup supérieure en nombre aux troupes de Philippe. Les plus modérés l'évaluent à cent mille hommes; d'autres en portent le nombre à cent

cinquante mille hommes, sans compter la cavalerie.

Les deux armées se rencontrèrent à Bouvines, sur une des rives de la Meuse, à peu de distance de la ville de Lille. Il faisait une chaleur étouffante, et Philippe-Auguste, qui avait marché une partie de la matinée, ne comptait pas combattre ce même jour. Il faisait reposer ses troupes fatiguées, et prenait lui-même un peu de repos au pied d'un frêne, quand on vint l'avertir que les ennemis approchaient. Il était environ midi.

Un autel avait été dressé à la hâte, pour que le roi pût entendre la messe. Il eut encore le temps d'y assister, entouré des principaux chefs de son armée et d'une foule d'officiers et de soldats.

Quand elle fut finie, il plaça sur l'autel sa couronne; puis élevant la voix : Seigneurs français, chevaliers et hommes d'armes, dit-il, s'il est un d'entre vous que vous jugiez plus digne de la couronne que moi, qu'il vienne la prendre; je jure de lui obéir.

L'armée lui répondit par une immense acclamation : Vive Philippe! vive notre roi! Dieu le veut! et, d'un mouvement spontané, se mettant à genoux, elle lui demanda sa bénédiction.

Philippe, visiblement ému, la lui donna; et, aussitôt après, la bataille commença.

Le roi avait confié les fonctions de maréchal de bataille à Guérin, évêque de Senlis, ancien chevalier du Temple, qui s'était distingué dans les guerres d'Orient. Guérin rangea l'armée de manière à mettre le soleil dans les yeux de l'ennemi; ce qui fut un premier avantage pour les Français.

De son côté Othon, capitaine renommé, ne resta point au-dessous de sa réputation. Convaincu que le succès de la journée était attaché à la personne de Philippe, il fit des efforts extraordinaires pour arriver jusqu'à lui, le tuer ou le faire prisonnier. Il avait à cet effet réuni cinq escadrons d'élite qu'il commandait lui-même.

Deux de ces escadrons, en arrivant près de Philippe, s'écartèrent, l'un à droite, l'autre à gauche, pour tenir en échec ceux qui voudraient venir à son secours. Othon à la tête des trois autres, et précédé d'un chariot qui portait l'aigle d'or de l'Empire, fondit impétueusement sur les chevaliers qui entouraient le roi. Le choc fut soutenu avec fermeté, mais le nombre l'emporta. Philippe fut renversé et foulé aux pieds des chevaux. Il reçut aussitôt plusieurs coups de lance et d'épée. Heureusement la bonté de son armure le préserva.

Pendant ce temps le chevalier qui portait l'étendard royal le haussait et le baissait alternativement, pour avertir du danger où était le roi. Ce signal fut compris par les chevaliers de France, qui, par un suprême effort, parvinrent à dégager le roi et à le remonter sur son cheval.

Philippe reprend aussitôt l'offensive; le chariot impérial est renversé, l'aigle enlevé. Othon, trois fois démonté, saisi au corps par un chevalier français, ne parvient qu'avec peine à échapper aux étreintes de son ennemi, et prend la fuite un des premiers. Ses chevaliers suivent son exemple. Le bruit de la fuite d'Othon

se répand dans l'armée ennemie, la démoralise, et la déroute devient générale. L'évêque de Senlis lance à sa poursuite les gens des communes, qui, armés à la légère et avides de butin, font une terrible boucherie des fuyards.

Après la bataille, où, selon le rapport des historiens, les Allemands perdirent plus de cinquante mille hommes; sept comtes souverains, au nombre desquels se trouvaient le comte de Flandre et le comte de Boulogne, vingt-cinq seigneurs portant bannière, et une multitude de nobles et de chevaliers, qui avaient été faits prisonniers, furent présentés à Philippe.

Philippe ne se montra sévère que pour le comte de Flandre, qui avait payé ses bienfaits d'ingratitude. Une sorcière avait prédit à Ferrand qu'après la bataille il entrerait en grande pompe à Paris. Cette prédiction se réalisa tristement pour lui, car il orna le triomphe de Philippe-Auguste; et, s'il entra dans Paris, ce fut à sa suite, chargé de chaînes, et sur un chariot attelé de quatre chevaux.

Le jour où Philippe gagnait sur Othon la bataille de Bouvines, son fils Louis battait Jean sans Terre dans un combat livré près de Chinon. Les courriers, qui portaient la nouvelle de ces deux batailles, se rencontrèrent auprès de Senlis.

La France compte peu de victoires qui aient eu une influence aussi décisive sur ses destinées, car elles consolidèrent les conquêtes de Philippe-Auguste, et assurèrent définitivement la réunion de la Normandie à la France.

Nous devons ajouter que, par un traité conclu au mois de décembre 1259 entre saint Louis, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, ce dernier, au moyen de ce qu'on le remit en possession de diverses parties de la Guyenne, qui lui avaient été enlevées, renonça pour lui et ses successeurs à tous droits sur la Normandie et les autres provinces de France.



Note I, page 209.

On a beaucoup disserté, beaucoup écrit dans ces derniers temps, sur les véritables limites de la France. Peut-être lira-t-on avec quelque intérêt ce qu'en pensait, en 1420, un auteur que nous avons déjà cité? Voici ce que disait à ce sujet Robert Blondel, dans son *Oratio historialis.* Le texte est en latin; nous en donnons la traduction littérale :

« Quand je lis les auteurs anciens, je vois que dans « le principe les Gaules étaient la nation la plus puis- « sante et le pays le plus étendu de l'Europe. Les « Gaules, en effet, séparées par les Alpes, se partageaient « en deux grandes divisions, l'une Cisalpine, l'autre « Transalpine. La première, d'après les bons écrivains, « a pour bornes, à l'ouest et au midi, les Apennins; « au nord les Alpes; à l'est le golfe Adriatique et un « petit fleuve nommé Rubicon. Aujourd'hui ce pays a

« perdu le nom de Gaule, il s'appelle Italie. La seconde,
« ou Transalpine, s'étend en longueur des Alpes ita-
« liennes à la mer d'Angleterre et aux monts Pyrénées
« qui la confinent du côté de l'Espagne. Donc, en ces
« temps anciens, du midi à la rive gauche du Rhin, le
« Brabant, la Lorraine, le Hainaut, la Flandre, et jus-
« qu'à cette fameuse cité de Cologne, où se trouvent
« les trois rois qui adorèrent Notre-Seigneur Jésus-
« Christ enfant, étaient de la langue et du corps de la
« France. » (*Orat. histor.*, cap. xxv.)

FIN.

TABLE.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE XVI.



PARIS. — IMPRIMERIE BAILLY, DIVRY ET C°,
Place Sorbonne, 2.

